



HAL
open science

Un étang sacré à Vindinum/Le Mans (Sarthe)

Pierre Chevet, Stéphanie Raux, William van Andringa, Christophe Loiseau,
Paul-André Besombes, Sébastien Lepetz, Romuald Ferrette, Sébastien
Thébaud, Anthony Ledauphin, Phaedra Bouvet

► **To cite this version:**

Pierre Chevet, Stéphanie Raux, William van Andringa, Christophe Loiseau, Paul-André Besombes, et al.. Un étang sacré à Vindinum/Le Mans (Sarthe). *Gallia - Archéologie de la France antique*, 2014, 71 (2), pp.125-162. hal-01549665

HAL Id: hal-01549665

<https://hal.science/hal-01549665>

Submitted on 6 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Un étang sacré à *Vindinum*/Le Mans (Sarthe)

Pierre CHEVET ¹, Stéphanie RAUX ², William VAN ANDRINGA ³, Christophe LOISEAU ⁴,
Paul-André BESOMBES ⁵, Sébastien LEPETZ ⁶
avec la collaboration de Romuald FERRETTE ⁷, Sébastien THÉBAUD ⁸,
Anthony LEDAUPHIN ⁹, Phaedra BOUVET ¹⁰

Mots-clés. Antiquité, sanctuaire, étang sacré, culte des eaux, tablettes en plomb, offrandes, mobiliers métalliques.

Résumé. Une fouille préventive récente (Inrap) a permis la mise au jour, dans le centre-ville du Mans, d'un quartier urbain antique. Il comprend, outre deux voies de circulation et quelques bâtiments fonctionnels, le passage d'un ancien ruisseau, qui a structuré l'occupation humaine et a déterminé l'implantation et l'aménagement d'une pièce d'eau identifiée comme un étang sacré. Cette contribution livre un premier état de la réflexion sur le fonctionnement du site et les pratiques religieuses qui s'y sont déroulées.

Keywords. Antiquity, sanctuary, sacred pond, water cult, lead tablets, offerings, metal objects.

Abstract. A recent rescue excavation led to the discovery of an ancient urban area in the city center of Le Mans (Sarthe). In addition to two lanes and some craft buildings the area includes the course of an ancient stream, which structured the human occupation and determined the creation of a water pool identified as a sacred pond. This paper summarizes the first stages of reflection on how the site was organised and on the religious practices being performed.

Translation: Cécile TUARZE

La mise au jour de niveaux antiques en plein cœur de la ville du Mans, à proximité de la cathédrale, résulte d'une fouille préventive menée par l'Inrap pendant trois campagnes successives ¹¹, en préalable à la construction du futur espace culturel des Jacobins. L'emprise, totalisant une superficie de 8 130 m², est située entre la butte du Vieux Mans et celle de la Couture, en fond de vallée du ruisseau d'Isaac, petit affluent de la rive gauche de la Sarthe aujourd'hui totalement disparu

du paysage urbain. Les niveaux antiques ont été atteints entre 2 m et 4,50 m en dessous du niveau de circulation actuel ¹² et sont d'une puissance variant de 0,60 m à 1,70 m. Cette fouille a fourni l'occasion inédite d'étudier le lit et la vallée mineure du cours d'eau, d'en apprécier les caractéristiques principales mais aussi d'appréhender le rôle qu'il a joué dans l'implantation des installations humaines, à une période beaucoup plus précoce que celle que l'on avait envisagée et selon des formes imprévues.

1. Inrap Grand-Ouest, 20 rue Hippolyte-Foucault, F-72000 Le Mans. Courriel : pierre.chevet@inrap.fr

2. Inrap Grand-Ouest, 20 rue Hippolyte-Foucault, F-72000 Le Mans. Courriel : stephanie.raux@inrap.fr

3. Université Lille-III, Pont de Bois, BP 60149, F-59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex. Courriel : william.va@free.fr

4. Eveha, 13 rue des Granges-Galand, F-37550 Saint-Avertin. Courriel : christophe.loiseau@eveha.fr

5. SRA Bretagne, Avenue Charles-Foulon, F-35700 Rennes. Courriel : paul-andre.besombes@culture.gouv.fr

6. Muséum national d'histoire naturelle, USM 303, Département écologie et gestion de la biodiversité, Case postale n° 56 (Anatomie comparée), 55 rue Buffon, F-75231 Paris Cedex 05. Courriel : lepetz@mnhn.fr

7. Inrap Grand-Ouest, 37 rue du Bignon, F-35577 Cesson-Sévigné. Courriel : romuald.ferrette@inrap.fr

8. Inrap Grand-Ouest, 5 rue du Tertre, F-44470 Carquefou. Courriel : sebastien.thebaud@inrap.fr

9. CDD Inrap. Courriel : anthony.ledauphin@gmail.com

10. CDD Inrap. Courriel : phaedrabouvet@yahoo.fr

11. Fouille préventive Inrap Grand-Ouest, sous la direction de P. Chevet, de mars à juillet 2010, en mai 2011 et de juin à juillet 2011 ; l'intervention de mai 2011 (cinq jours) s'apparentant davantage à une surveillance de travaux qu'à une fouille.

12. Soit entre 58,70 m et 61,30 m NGF.

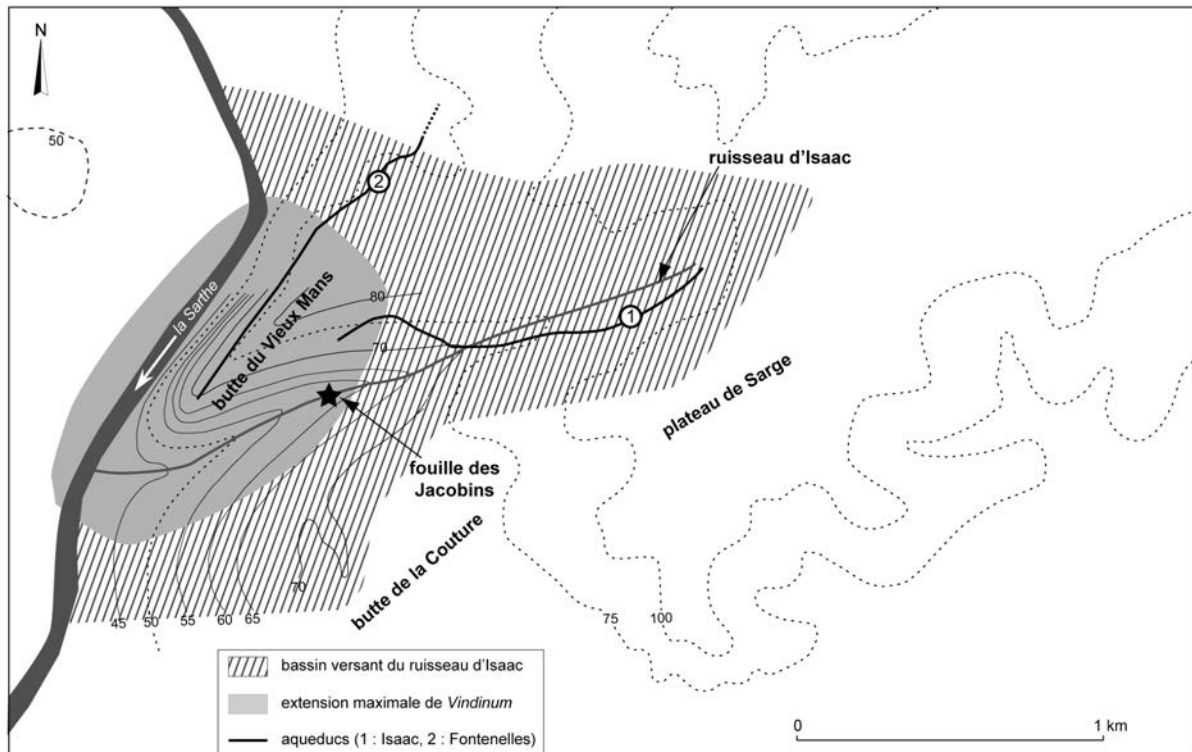


Fig. 1 – Contexte environnemental de la ville antique (DAO : P. Chevet, Inrap).

La présence d'un probable lieu de culte organisé autour d'un étang, qui puise ses racines dans la fin de l'époque gauloise, a notamment été mise en évidence. Elle est caractérisée par l'aménagement d'une pièce d'eau et la présence anormalement abondante d'un mobilier caractéristique : monnaies, tablettes en plomb, éléments de parure, etc.

Cette découverte, inédite pour *Vindinum*, complète le corpus des 27 autres sanctuaires actuellement connus sur le territoire de la cité des Aulerques Cénomans (Gruel *et al.*, à paraître), notamment ceux situés dans un rayon de 5 à 6 km autour de la capitale *Vindinum* : les Perrières et la Forêt à Allonnes, et le Chapeau, nouvellement découvert à Neuville-sur-Sarthe (Guillier, 2013).

MORPHOLOGIE NATURELLE ET DYNAMIQUE CHRONOLOGIQUE ET SPATIALE DU SITE

CADRE ENVIRONNEMENTAL ET ARCHÉOLOGIQUE

La ville antique du Mans (*Vindinum*), implantée à l'extrémité occidentale d'une digitation du plateau de Sargé, occupe principalement la rive gauche de la Sarthe. Elle est assise au droit de deux buttes (le Vieux Mans et la Couture) et d'une étroite vallée qui constitue un axe morphologique essentiel du site : la vallée du ruisseau d'Isaac (fig. 1). Ce dernier, dont le bassin versant englobe tout l'espace urbain de la rive gauche, a par ailleurs joué un rôle important dans l'alimentation en eau courante de *Vindinum*, sa source ayant fait l'objet d'un captage qui alimentait (et alimente toujours) l'un des deux principaux aqueducs de la ville : l'aqueduc d'Isaac.

LE SITE NATUREL : UNE ZONE HUMIDE ET INONDABLE EN FOND DE VALLÉE ENCAISSÉE

La faible résistance à l'érosion des formations géologiques qui constituent le sous-sol de la ville (sables et grès du Cénomaniens) a permis au ruisseau d'Isaac de creuser une vallée aux pentes plutôt fortes pour la région, de 8,7 % pour le flanc nord et de 4,4 % pour le flanc sud (fig. 1 et 2). Cette morphologie encaissée et dissymétrique doit donc davantage à la géologie qu'aux caractéristiques du ruisseau, qui apparaît comme un petit cours d'eau au profil en long peu pentu d'environ 2 %.

Cet élément ne doit toutefois pas faire oublier l'existence d'un régime d'écoulement irrégulier. En effet, les ruisseaux encore en fonction aujourd'hui, qui prennent naissance à proximité dans des contextes hydrogéologiques comparables, affichent des débits mal régulés qui peuvent croître de façon considérable lors d'épisodes pluvieux significatifs (orages ou périodes de pluie prolongées par exemple). Le débit régulier du ruisseau d'Isaac, que l'on peut estimer en moyenne à environ 70 m³/heure, pouvait donc varier dans une fourchette importante, avec des régimes de pointe susceptibles d'être multipliés par 2 à 3 en cas de fort épisode orageux, à l'instar du ruisseau voisin actuel de la Gironde (Chevet, 1992).

Ces variations brutales étaient donc susceptibles d'entraîner l'enneigement temporaire de certaines parties de la vallée, notamment dans les secteurs où celle-ci montre un profil en long amoindri, ce qui est précisément le cas au niveau du site des Jacobins puisque la pente longitudinale est à peine de 1,5 % (fig. 1 et 3).

On peut dès lors se représenter le cadre naturel du site qui, en fond de vallée, était traversé par un ruisseau au lit large de 5 à 6 m, divaguant sur une faible pente : son

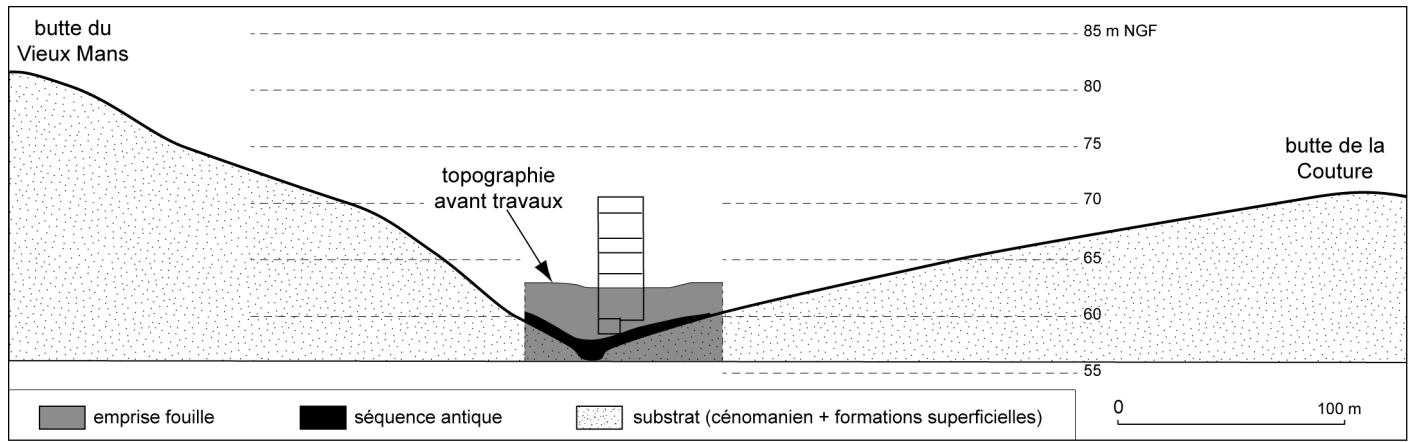


Fig. 2 – Profil transversal de la vallée du ruisseau d’Isaac passant par le site des Jacobins (DAO : P. Chevet, Inrap).

régime normal se caractérise par la nature très humide de l’environnement immédiat et une tendance marécageuse des berges ; le site a de plus certainement subi de fortes inondations lors d’épisodes d’importante pluviométrie. Les études en cours sur le comblement du fond de vallée confirment d’ailleurs ces phénomènes de débordement, avant que le cours d’eau n’ait été canalisé au début du 1^{er} s. apr. J.-C.

UN SECTEUR EXCENTRÉ PAR RAPPORT AU CŒUR DE L’AGGLOMÉRATION ANTIQUE

La physionomie urbaine de *Vindinum*, chef-lieu de la cité des Aulerques Cénomans, a pleinement pris forme sous le règne de Claude, aux alentours du milieu du 1^{er} s. apr. J.-C. Même si des découvertes inédites réalisées lors de la fouille du site des Jacobins introduisent de réelles nuances (voir *infra*, p. 128-132), le schéma général d’implantation et d’évolution de la ville antique peut être résumé assez simplement.

Les traces d’occupation agglomérée les plus anciennes connues jusqu’à présent ne remontent guère au-delà du début du 1^{er} s. apr. J.-C. (Deschamps, Vaginay dir., 1990 ; Le Boulaire, 2012). Groupées aux abords immédiats de la butte du Vieux Mans, elles sont constituées pour l’essentiel par des constructions légères à architecture de terre et de bois, qui se partageaient l’espace en fonction des contraintes topographiques locales. Le premier noyau urbain s’établit donc en rive gauche de la Sarthe, probablement sur les hauteurs de la butte (secteur sauvegardé sur lequel on ne dispose d’aucune information archéologique), ainsi que sur ses retombées nord et sud et donc sur le flanc droit de la vallée du ruisseau d’Isaac (fig. 3).

Le paysage se métamorphose à partir des années 15-40, avec l’apparition de la construction maçonnée, qui offre de nouvelles perspectives. On assiste dès lors au déploiement de grandes unités construites, privées ou publiques, qui participent, sans doute de concert avec l’augmentation de la population, à l’extension significative de la ville. D’importants programmes de modifications topographiques sont dès lors mis en œuvre, visant à créer de vastes terrasses propices à l’installation d’unités urbaines cossues. Ce phénomène d’adaptation de la morphologie du site prend naissance vers l’aval du ruisseau d’Isaac, à proximité de sa confluence avec la Sarthe, et se déploie progressivement vers l’amont. Conjointement, on assiste à la conquête des

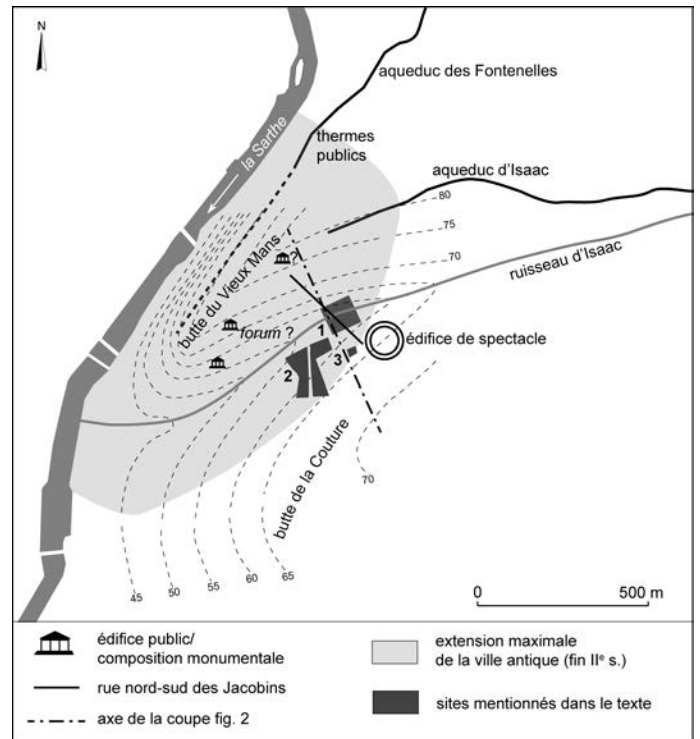


Fig. 3 – Vindinum au 1^{er} s. apr. J.-C., éléments de topographie urbaine : 1, site des Jacobins ; 2, étoile-Jacobins et Cité judiciaire ; 3, rue des Arènes (DAO : P. Chevet, Inrap).

reliefs du flanc nord-ouest de la butte de la Couture, peu à peu colonisée (fig. 3). L’expansion de la cité apparaît donc comme principalement centrifuge, à partir d’un noyau central proche du point de rencontre entre la Sarthe et le ruisseau d’Isaac, là où sa vallée s’élargit et s’ouvre considérablement.

C’est dans cette dynamique globale qu’il faut considérer le site des Jacobins et les modifications de son environnement proche. Par sa situation à 900 m en amont de la confluence, il doit être considéré comme un secteur très périphérique, voire extérieur à l’agglomération qui a pris naissance autour du changement d’ère. Mais l’extension progressive de *Vindinum* modifie cette situation pour aboutir, dans le courant du 1^{er} s., à l’intégration du site au sein de la ville.

De plus, le degré d’organisation du quartier mis au jour de part et d’autre du ruisseau d’Isaac, avec un bâti dense qui se

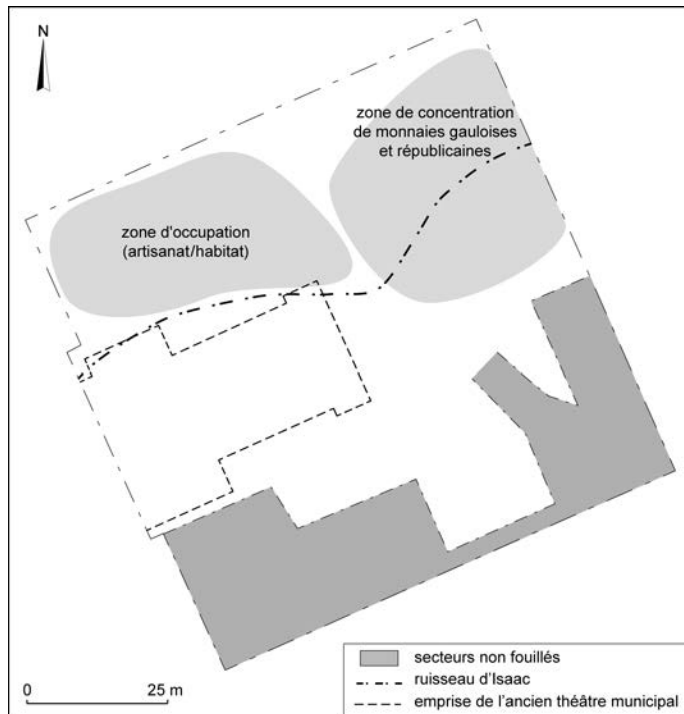


Fig. 4 – Répartition des vestiges durant la seconde moitié du 1^{er} s. av. J.-C., phase 1 (DAO : P. Chevet, Inrap).

répartit le long des deux rues perpendiculaires, est en opposition avec l'image de l'environnement suburbain livrée par les sites fouillés à proximité et où le tissu d'occupation est lâche et peu structuré : Étoile-Jacobins (Pouli, 1989), Cité judiciaire (Deschamps, Vaginay dir., 1990), rue des Arènes (Daudin, 1990).

AMÉNAGEMENT ET ÉVOLUTION DE LA PIÈCE D'EAU

Les vestiges mis au jour ont donc permis de constater combien le secteur des Jacobins s'écartait de l'ambiance périurbaine qui caractérise tout le secteur oriental de la ville. Le site apparaît ainsi comme un véritable quartier urbain, de par le degré d'organisation évoqué ci-dessus, qui tranche drastiquement avec celui des secteurs voisins, et de par la précocité des aménagements découverts qui, à ce jour, sont les plus anciens reconnus au Mans, vieillissant de près d'un demi-siècle les premières occupations de la ville.

Même si l'objet de cet article, qui vise à présenter les traits généraux du site découvert, n'est pas de décrire en détail les occupations qui se sont succédé dans ce quartier de *Vindinum*, il est nécessaire de s'attarder *a minima* sur leurs principales composantes, afin de bien percevoir l'environnement dans lequel se place la pièce d'eau identifiée à un étang sacré.

En l'état actuel de l'analyse stratigraphique, on peut décomposer cette évolution en trois grandes phases principales.

UN SITE RELIGIEUX EN MILIEU NATUREL (PHASE 1 : MILIEU DU 1^{er} S. AV. J.-C. À 15/20 APR. J.-C.)

Les toutes premières occupations découvertes remontent au début de la Conquête. Elles sont en particulier datées par des vases en céramique remployés dans la réfection du support de

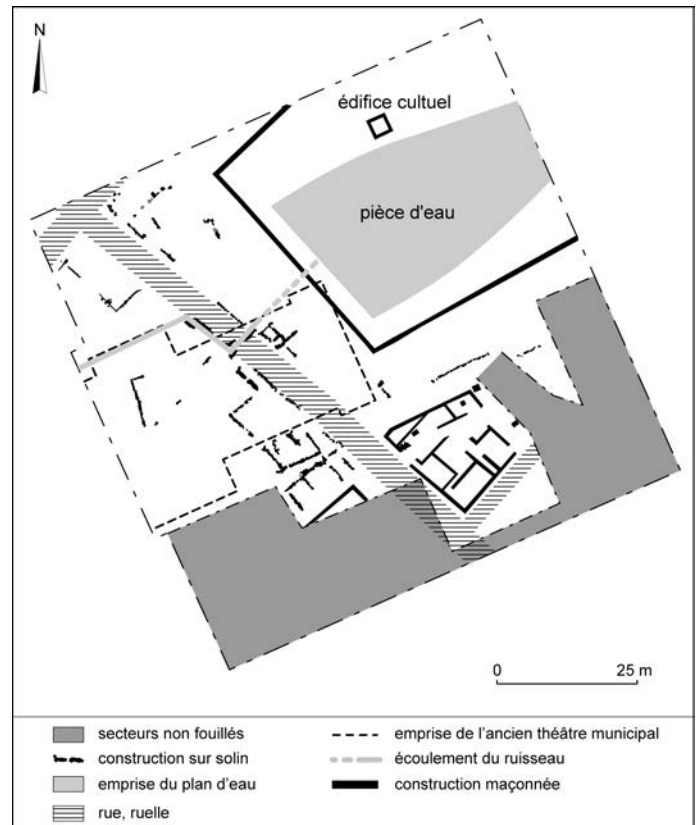


Fig. 5 – Organisation générale du site à la fin du 1^{er} s. av. J.-C., phase 2 (DAO : P. Chevet, Inrap).

cuisson d'un four de potier, faisant probablement partie de sa production (60/30 av. J.-C.). Le four voisin ainsi que d'autres structures de chauffe et des négatifs de constructions sur poteaux plantés ou sablières dessinent une trame assez dense. Tous ces aménagements, principalement cantonnés dans la partie aval du site (quart nord-ouest), sont implantés aux abords du ruisseau, en rive droite, sans doute la plus aisée à aménager car la moins sujette aux inondations¹³ (fig. 4).

La partie amont (quart nord-est) est quant à elle peu, voire pas aménagée, mais la fouille des abords et du lit du ruisseau a donné lieu à la collecte d'un monnayage gaulois et républicain significatif (plusieurs dizaines de monnaies, voir *infra*, p. 133-136), qui tranche avec les sept potins découverts ailleurs sur le site, en particulier dans le secteur aval, pourtant occupé à cette période et où une seule monnaie gauloise a été découverte. Il est difficile de dénombrer avec précision la quantité de monnaies ainsi jetées le long ou dans le ruisseau. L'interface entre les berges naturelles – inondables – et les premiers dépôts vaseux qui succéderont à l'installation d'un plan d'eau (voir *infra*, p. 129) est en effet difficile à cerner avec certitude. Quoi qu'il en soit, la fréquence du numéraire – une soixantaine de pièces – et sa concentration en ce point précis ne laissent guère de doute sur le fait qu'il s'agisse d'offrandes à une quelconque divinité des eaux. Cette partition du site (inoccupation au sud, occupation au nord-ouest et lieu sacré au nord-est) va se pérenniser jusqu'au début du 1^{er} s. apr. J.-C.

13. Les quelques tentatives d'installation en rive gauche ont en effet rapidement avorté ; elles sont recouvertes par plusieurs dépôts vaseux indiquant des débordements successifs du ruisseau sur ce flanc moins abrupt de la vallée.

On peut ainsi identifier, dès le milieu du 1^{er} s. av. J.-C., à proximité d'une occupation dont la vocation artisanale est affirmée, un ruisseau cheminant encore dans son environnement naturel et patronné par une divinité honorée par des jets de monnaies.

AMÉNAGEMENT DE L'ÉTANG SACRÉ ET INCORPORATION AU TISSU URBAIN (PHASE 2 : DÉBUT DU 1^{er} S. APR. J.-C. JUSQU'AU COURANT DU II^e S.)

Entre 10 et 20 apr. J.-C., un chenal est creusé dans la partie aval du site, permettant au ruisseau de s'y écouler plus rapidement et réduisant ainsi les risques d'inondation.

Dès lors, on assiste au déploiement des surfaces bâties qui occupent progressivement une grande partie de l'espace disponible (fig. 5). Elles se cristallisent en premier lieu le long d'une rue orientée nord-ouest/sud-est, qui franchissait le ruisseau par un système de ponts imparfaitement observé. Cet axe reliait l'édifice de spectacle, situé moins d'une centaine de mètres au sud de la fouille, à un édifice imposant, sans aucun doute public, situé sous l'actuelle cathédrale (fig. 3). Une deuxième rue orthogonale vient ensuite se greffer sur cette première voie (fig. 5) et devait constituer un axe de desserte important de la vallée. Elle contribue à ordonner encore davantage la trame du bâti qui s'organise, sur les trois quarts du site, de part et d'autre de ces axes viaires, eux-mêmes longés à l'occasion par des trottoirs (une ruelle perpendiculaire à la première rue est également créée au sud).

Parmi les constructions identifiées, on compte quelques maisons d'habitation, ainsi que des établissements commerciaux dont une possible taverne (fig. 6) et artisanaux, notamment un atelier de bronzier ayant exercé son activité autour de la confection de grosses pièces de métal, très vraisemblablement de la statuaire (fig. 7).

L'activité et le dynamisme du quartier se ressentent au travers des nombreuses campagnes de restauration ou restructuration : jusqu'à 6 à 7 phases de reconstruction identifiées durant les deux premiers siècles après J.-C.

Le quart nord-est du site échappe toutefois à cette dynamique, même si quelques aménagements signent la transformation du cadre naturel initial. La principale modification est la création d'un petit plan d'eau, là où, précédemment, avaient été jetées les monnaies. Il convient d'insister sur le fait qu'il s'agit bien d'un plan d'eau artificiel et non pas d'une simple retenue en amont de la rue nord-est sud-ouest qui traverse la vallée et ferait alors barrage. Cette hypothèse ne tient pas compte de l'existence de constructions entre ladite rue et l'étang, ni de l'absence d'un canal d'évacuation du trop-plein localisé au-dessus de l'axe de la vallée. Durant le 1^{er} s. apr. J.-C. et la première moitié du II^e s., le ruisseau s'écoule en effet vers l'aval dans l'axe de la vallée, rendant impossible la création d'une nappe en amont de la rue sans un contrôle volontaire du trop-plein. Ce n'est que plus tardivement, durant la seconde moitié du II^e s. apr. J.-C., qu'une dérivation du cours d'eau sera créée au sud (voir *infra*, p. 132).

En bordure nord de l'étang, un édifice carré de faibles dimensions (3,50 m de côté) est construit tandis que l'intégralité du secteur est ceinte d'un mur (fig. 5).

La vocation religieuse de ce plan d'eau aménagé est suggérée par le mobilier métallique récolté en abondance à



Fig. 6 – Maçonneries de l'établissement de restauration (cliché : P. Chevet, Inrap).



Fig. 7 – Moule de coulée de bronzier (cliché : P. Chevet, Inrap)

l'intérieur de l'espace délimité par le mur périphérique, ce dernier fonctionnant probablement comme un mur d'enceinte délimitant l'espace sacré constitué par l'étang et le petit bâtiment installé sur la grève. On y dénombre en effet, sur une superficie de près de 2 000 m², plus de 200 monnaies et objets de bronze et d'argent, des éléments de parure (fibules, anneaux et bagues...) en bronze et en or, ainsi que de nombreux fragments de plomb, notamment des feuilles repliées, parfois inscrites ou gravées (voir *infra*, p. 137-138).

Concernant la localisation du mobilier métallique, on dispose d'un relevé partiel, réalisé à l'occasion de la première tranche de fouille (fig. 8). En effet, l'intervention, scindée en plusieurs tranches parfois rendues difficiles par la présence des entreprises de BTP, n'a pas permis de procéder à la géolocalisation de tous les objets récoltés. Ce document montre que les offrandes et les dépôts intervenus dans le quart sud-ouest se trouvent tous à l'intérieur de l'espace délimité par le mur d'enceinte, mais sont surtout présents à sa périphérie, la zone centrale n'ayant livré aucun objet. Cette répartition suggère que les offrandes ont été jetées depuis les bords extérieurs sud et ouest de la pièce d'eau.

Les collectes réalisées ultérieurement, sans géolocalisation, confirment ce fait, avec une nette majorité d'objets découverts sur les pourtours sud, est et nord-est. À l'ouest du petit édifice

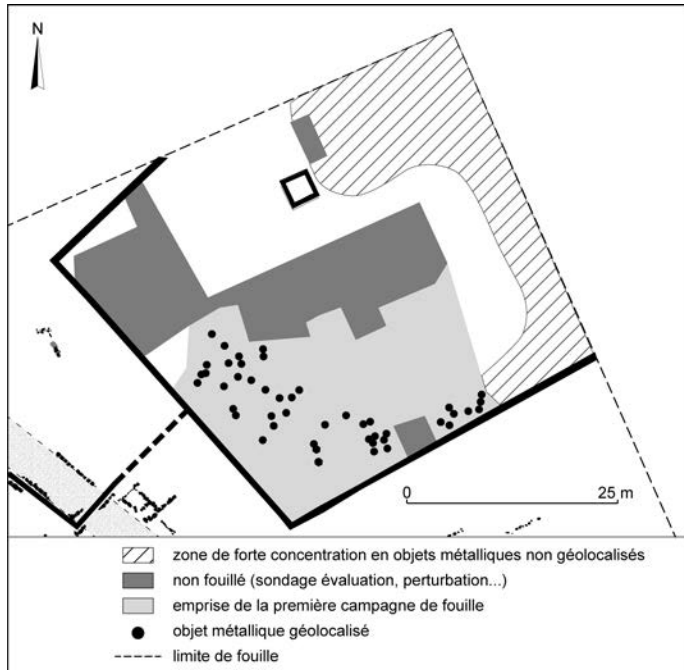


Fig. 8 – Localisation des objets métalliques associés à la phase 2 (DAO : P. Chevet, Inrap).

qu'il est possible d'identifier à un petit temple (voir *infra*, p. 130-131), les objets métalliques deviennent beaucoup plus rares. De même, dans la partie centrale, les offrandes sont moins fréquentes mais il faut souligner qu'il s'agit du mobilier associé aux dépôts de la phase 2, alors que le monnayage gaulois corrélé à la phase 1 se trouve quant à lui plutôt dans cette zone, qui correspond à l'emplacement du lit du ruisseau avant que ne soit créée la petite pièce d'eau.

On doit évidemment regretter que la localisation précise du mobilier n'ait pas pu être systématisée à l'ensemble du secteur. Les éléments disponibles permettent cependant de suggérer, avec prudence, que les offrandes ont été faites depuis les bords du lieu sacré, matérialisé en l'espèce par le mur périphérique délimitant une superficie d'au minimum 1 800 m² (voir *infra*, p. 131). Si cette hypothèse est la bonne, l'abondance des objets à l'est et au nord-est de l'emprise du chantier indiquerait alors la proximité de ce mur, à restituer sans doute à peu de distance au-delà des limites de la zone fouillée. On ne peut en revanche expliquer la relative rareté du mobilier métallique dans le quart nord-ouest, phénomène qu'il convient d'ailleurs de modérer car d'importantes surfaces y ont été perturbées ou détruites, notamment lors des travaux de terrassement des entreprises de BTP qui se sont intercalés entre les différentes campagnes de fouille.

La fouille du petit édifice carré (fig. 9), vide en son centre, a de son côté conduit à la mise au jour de 287 monnaies de bronze des I^{er} et II^e s. apr. J.-C. qui ne constituent pas un dépôt mais correspondent à des jets échelonnés dans le temps. Le numéraire se trouvait concentré dans un sédiment terreux qui remplissait la base de l'édifice (US 9997), sans fond construit. Cette sédimentation progressive se développait sur environ 0,30 m d'épaisseur, avec un monnayage de plus en plus récent vers son sommet.

L'abondance des monnaies qui se concentrent dans cette construction constitue là encore un élément fort de la vocation religieuse du lieu. Ces témoignages permettent de proposer



Fig. 9 – Arase du petit édifice cultuel et décor du parement externe occidental (cliché : P. Chevet, Inrap).

l'identification d'un petit temple situé sur la grève de l'étang et destiné à la divinité patronne de la pièce d'eau (voir *infra*, p. 156-157). Arasée dès avant la fin du II^e s. apr. J.-C. (voir *infra*, p. 132), cette construction carrée, dont les dimensions hors d'œuvre sont de 3,50 m, ne conserve plus que deux assises d'élévation conservées sur la face ouest. Elles reposent sur une fondation parfois largement débordante vers l'extérieur (fig. 10) et constituée de blocs bruts en matériaux locaux (grès cénomaniens et grès de Sargé) montés à sec. Sa largeur présente d'importantes variations et oscille entre 0,45 m et 0,84 m.

Les quelques moellons conservés et qui constituaient l'élévation sont de facture classique pour la maçonnerie antique locale, bien équarris et présentant des modules de 0,10 m à 0,12 m de côté. On remarque toutefois l'emploi d'éléments plus gros en renfort de l'angle sud-ouest – le seul conservé – avec la présence de deux moellons de tuffeaux atteignant 0,20 m à 0,30 m de côté pour une hauteur toujours proche de 0,10 m. Le liant est un mortier jaunâtre assez maigre dont il ne subsiste que la semelle de pose (0,45 m de largeur) appliquée sur la fondation et quelques restes très altérés entre les moellons de l'élévation conservée. Le parement intérieur n'est pas conservé, il est donc impossible de dire s'il était dressé ou non. Le parement extérieur, encore visible sur le flanc ouest de l'édifice, paraît en revanche bien soigné et utilise principalement le grès roussard, une roche brun sombre que l'on trouve en abondance au Mans même ou dans ses environs. La première assise est ainsi entièrement constituée de ce matériau mais on voit apparaître, avec la seconde assise, des moellons de tuffeau blanc disposés à intervalles réguliers entre les moellons de grès roussard (fig. 9 et 10). Il est très vraisemblable que l'on soit ici en présence de la base d'un décor, comme on peut en rencontrer sur certains édifices publics de la région (enceinte tardive du Mans, temple d'Aubigné-Racan, élévations antiques de l'église de Savigné-l'Évêque...). Il s'agissait donc d'une construction de qualité, à laquelle on a porté un soin particulier. L'étude du lot monétaire permet de suggérer une date de construction vers 15-20 apr. J.-C. (voir *infra*, p. 134).

À l'est de l'édifice, un lambeau de cailloutis potentiellement contemporain pourrait indiquer une surface de circulation située

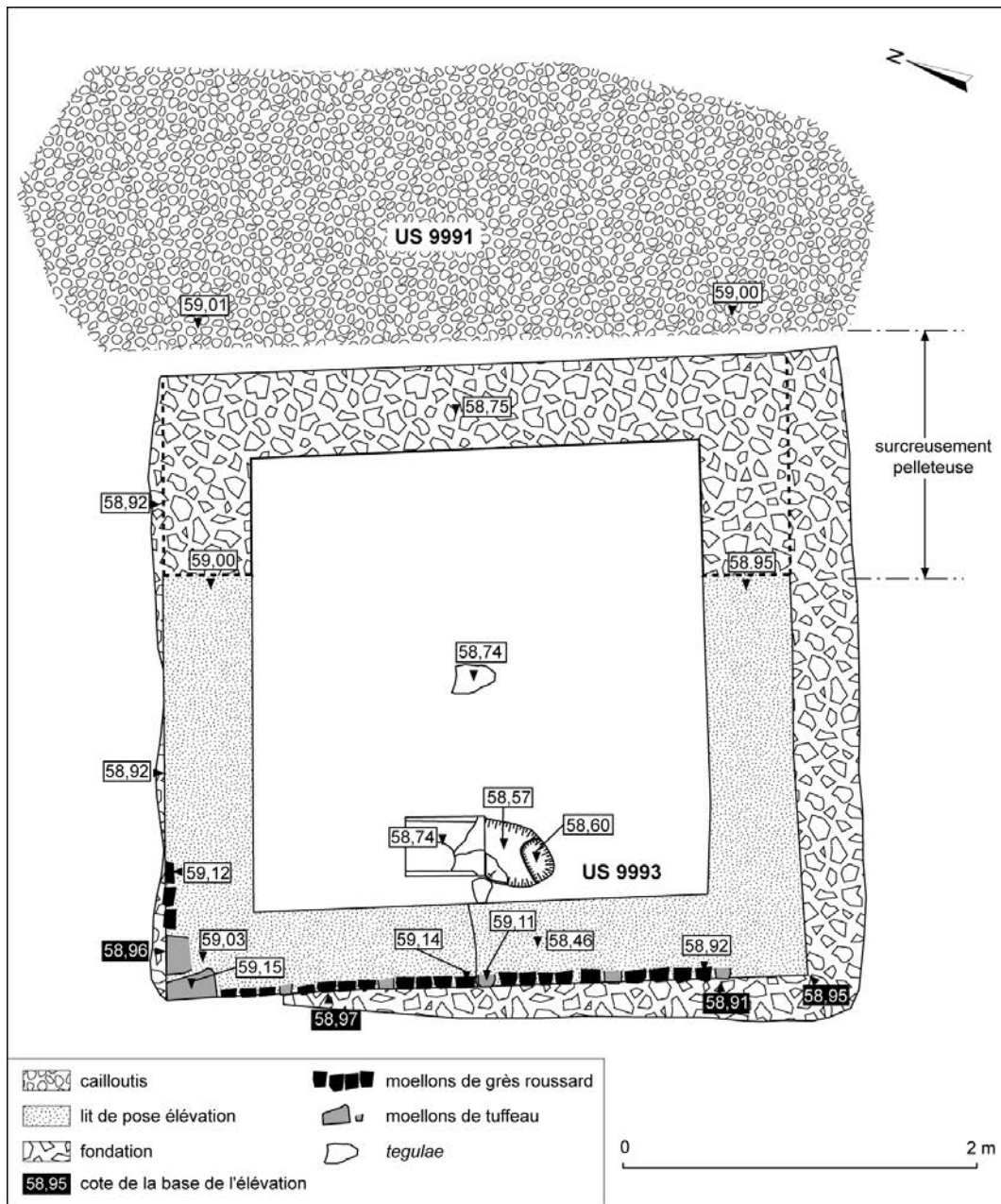


Fig. 10 – Plan et altimétrie du petit édifice cultuel (DAO : P. Chevet, Inrap).

vers 59 m NGF (fig. 10, US 9991), soit quelques centimètres au-dessus de la base de l'élévation. On peut envisager une contemporanéité avec l'édifice, mais aucun élément factuel ne vient confirmer cette hypothèse car l'unité stratigraphique est totalement déconnectée des maçonneries encore présentes, suite à un surcreusement accidentel provoqué par la pelleuse en charge du décapage.

Sous la couche contenant les monnaies (US 9997) apparaissent plusieurs éléments dont une *tegula* posée à plat et en liaison avec une petite fosse peu profonde (fig. 10, US 9993). Deux autres fragments de *tegulae* occupent également l'espace intérieur. Il est vraisemblable que l'on soit ici en présence d'aménagements antérieurs à l'édifice, sans doute à rattacher chronologiquement à la phase 1.

Le mur d'enceinte, qui se prolonge vers l'est au-delà des limites de fouille, a été reconnu sur une longueur de 101 m et tout ou partie de trois de ses côtés : 42,20 m à l'ouest et au moins 41,30 m au sud ; le flanc nord a été reconnu sur seulement 17,60 m avant de disparaître sous la limite de fouille. L'ensemble délimite une superficie de 1 800 m² et dessine un plan trapézoïdal conjuguant plusieurs axes, certains liés à la pente naturelle du site, d'autres à la trame d'implantation du bâti et des rues qui irriguent le site (fig. 5).

Tout comme le petit édifice carré, cette maçonnerie est très largement arasée, parfois même totalement récupérée jusqu'à la base de la tranchée de fondation. Les quelques assises d'élévation observées à l'ouest dénotent là encore une facture habituelle, avec appareillage de petits moellons de grès

cénomaniens bien équarris de 0,10 m à 0,15 m de côté, disposés en parement et encadrant un blocage central grossier. Le tout est lié à l'aide d'un mortier maigre jaunâtre. L'ensemble forme un mur large de 0,60 m à 0,65 m, reposant sur une fondation constituée de gros blocs de grès de Sargé non maçonnés, disposition architecturale qui se rencontre fréquemment au Mans à cette période. À la différence de l'édifice précédant, aucun élément ne plaide en faveur d'un décor, mais il convient de rester prudent car on ne dispose au mieux que de deux à trois assises conservées.

Aucun élément précis ne permet de caractériser les travaux mis en œuvre pour créer le plan d'eau artificiel. Aucune digue en terre n'a par exemple été reconnue. L'existence de dépôts vaseux appliqués contre la face orientale du mur ouest, et compte tenu des phénomènes d'envasement de cette partie du site à partir du III^e s., n'apporte aucun éclairage particulier sur cette question. Rappelons simplement que ce secteur du site, de par la présence d'un replat dans le profil longitudinal de la vallée, était naturellement inondable (voir *supra*, p. 126-127) et que la volonté d'y maintenir une petite pièce d'eau a dû être assez aisée. De même n'est-il pas possible de déterminer la profondeur du plan d'eau, les conditions de fouille n'ayant pas permis d'affiner la chronologie des vases et de caractériser ce qui, dans ces dépôts, relève d'une sédimentation propre à l'étang et de ce qui est en relation avec des dépôts de débordement. On peut toutefois raisonnablement penser qu'en l'absence de système de retenue bien matérialisé, la profondeur devait être assez faible et que cette petite retenue d'eau s'apparente moins à un étang qu'à un miroir d'eau dont la valeur devait être avant tout symbolique. La seule certitude à cet égard est que l'absence de passées terrigènes interstratifiées dans les couches de vase dénote une mise en eau continue durant toute la sédimentation.

L'ensemble de ces découvertes confirme ainsi le maintien d'un lieu de culte dans ce secteur du site. La création du plan d'eau, du petit édifice carré et du mur d'enceinte correspond, à n'en pas douter, à un habillage architectural du site naturel initial dès lors que celui-ci se retrouve incorporé à la ville, à partir des années 20-40 apr. J.-C.

L'ABANDON DU SITE ET LA RARÉFACTION DES PRATIQUES CULTUELLES (PHASE 3 DU SANCTUAIRE : FIN DU II^e S. ET III^e S. APR. J.-C.)

La fin du II^e s. et surtout le III^e s. correspondent à d'importantes transformations à l'échelle de tout le quartier. Peut-être à cause de péjorations climatiques et/ou suite à une mauvaise gestion de l'écoulement des eaux du ruisseau, le secteur est soumis à de fréquentes inondations qui conduisent à l'envasement généralisé des parties basses de la vallée. Conjointement, on observe un retrait de l'occupation qui ne se maintient que sur les parties les plus hautes du flanc sud de la vallée. Cette déprise concerne notamment le secteur de l'étang qui fut très largement ennoyé et recouvert localement par près de 1 m de dépôts vaseux.

C'est sans doute vers la fin du II^e s. qu'un système de dérivation des eaux du ruisseau est enfin créé. Déportant leur écoulement vers le sud (fig. 11), il conduit à l'assèchement des

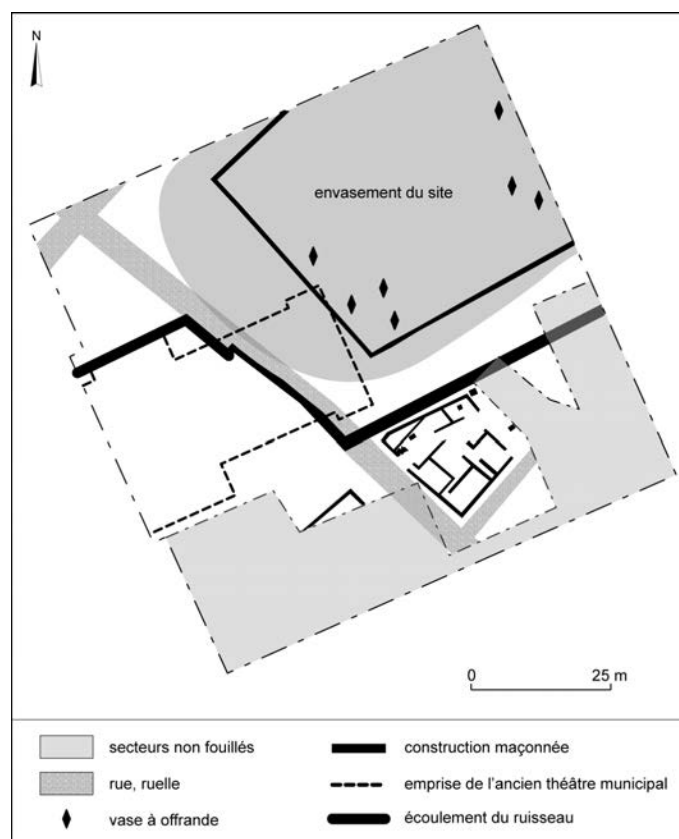


Fig. 11 – Organisation du site à partir de la fin du II^e s. apr. J.-C., phase 3 (DAO : P. Chevet, Inrap).

parties les plus basses, notamment du borbier marécageux qui s'est formé à l'emplacement du plan d'eau et de ses abords ; les maçonneries du petit édifice qui le bordait au nord sont dès lors récupérées. À cette époque, l'ancien site cultuel paraît avoir perdu sa valeur initiale : les jets de monnaies ont pratiquement cessé (voir *infra*, p. 134-135) et les objets métalliques illustrant le III^e s. sont également rares (voir *infra*, p. 135). On observe toutefois la présence, dans ces niveaux d'envasement, de pots en céramique retrouvés en position verticale et contenant des restes alimentaires, sans doute des offrandes carnées¹⁴ : ossements de petits porcs et jeunes coqs, restes de poissons d'eau douce ou marins (voir *infra*, p. 153-155). Ces pratiques semblent toutefois marginales : on ne compte que sept cas et certains des récipients appartiennent par ailleurs à des types antérieurs à la fin du II^e s.

Le site est totalement et définitivement abandonné avant la fin du III^e s., à l'instar de la plupart des quartiers rejetés dans l'espace *extra muros* une fois l'enceinte urbaine construite vers 275/280 (Guilleux, 2000). Il est alors intégré à un vaste espace déserté qui occupe une large partie sud-est de l'ancienne ville ouverte et dans laquelle des sépultures se répartissent uniformément l'espace, sans lien avec les aménagements qui les ont précédés.

P. C.

14. Des pratiques comparables sont documentées à Rennes, voir Lepetz, Pouille, 2008.

OFFRANDES ET DÉPÔTS : LES MOBILIERS MÉTALLIQUES ET LES OFFRANDES ALIMENTAIRES

Concernant les contextes de découverte du mobilier, il est important de préciser que la dureté et l'élasticité des sédiments ont rendu impossible toute fouille manuelle. Le choix a donc été fait d'un décapage mécanique par passes successives, avec un contrôle systématique des déblais et de la surface dégagée au détecteur de métaux. Cette stratégie a permis le prélèvement d'un grand nombre d'artéfacts, essentiellement en plomb et en alliage cuivreux. Ils ne correspondent vraisemblablement qu'à une partie des objets offerts ; on peut supposer la présence, sans pouvoir la quantifier, de figurines en terre cuite, de rondelles taillées dans des panses de vases, d'objets en matières dures animales, etc., tels qu'ils sont régulièrement attestés dans les sanctuaires de Gaule romaine¹⁵. On note également l'indigence du mobilier en fer, sans que l'on puisse dire si elle résulte de la démarche sélective adoptée, de la nature des sédiments, ou si elle est le reflet de la réalité.

L'état de conservation des objets métalliques est satisfaisant. La plupart ont bénéficié d'un nettoyage par électrolyse¹⁶. Les récipients en céramique déposés au cours de la phase 3 et leurs contenus alimentaires sont encore en cours d'étude et seuls les premiers résultats sont présentés ici. Les objets ont été inventoriés systématiquement, sous forme de catalogue¹⁷. Chacun d'eux est précédé d'un numéro d'inventaire repris ici dans le texte et les illustrations. Ils sont classés¹⁸, autant que faire se peut, par catégories fonctionnelles.

D'une manière générale les objets métalliques concernent 546 monnaies en bronze, 93 artéfacts en plomb, 2 en or, 1 en argent, 95 en alliage cuivreux et 1 en fer (tabl. I). S'y ajoutent 7 vases à offrandes en céramique.

Du point de vue de la répartition par contextes ou groupes de contextes¹⁹, on note que les objets, tous métaux confondus, sont essentiellement présents dans les sédiments vaseux de la retenue d'eau (à 83 % et 91 %) ; seuls deux d'entre eux appartiennent au dépôt occupant l'intérieur de l'édicule ; ceux qui correspondent au niveau de fréquentation du ruisseau, avant l'aménagement du bassin, sont également en nombre relativement limité. En revanche, la répartition des monnaies

15. Deux individus en céramique ont cependant été récoltés dans le contexte 1133 : un fragment de buste de *Risus* en terre blanche kaolinique (iso 2214) et un fragment de rondelle taillée dans un fond de vase en sigillée de Gaule du Sud (iso 1549).

16. Ce nettoyage a été réalisé avec des équipements mis à notre disposition au Centre d'études et de ressources archéologiques du Maine (CERAM, P. Terouanne). Nos remerciements s'adressent également à l'association du CAPRA qui gère cette structure.

17. Ce catalogue est publié sous format pdf sur www.revues-gallia.cnrs.fr, en complément de l'article, dans la rubrique « Annexes d'articles ».

18. Le classement choisi ici adapte celui qui a été défini dans le Système d'enregistrement de données archéologiques Syslat (M. Py, CNRS, UMR 5140 Montpellier-Lattes) ; les domaines d'activité (ou catégories fonctionnelles) y sont au nombre de six : domestique, économique, personnel, social, immobilier et divers.

19. US 1133, 1136, 1138, 20108 : couches de vase contenues par le mur péribole (phase 2) ; US 9994, 9995, 9998 : couches de vase situées sous 1133 (phase 1) ; US 9997 : sédiment terreux contenu à l'intérieur de l'édicule ; US 9999 : décapage mécanique du lit du ruisseau ; US 9996 : hors stratigraphie.

Tabl. I – Décompte des objets métalliques découverts en contexte culturel (phases 1 et 2).

Matériau	Total	Nombre	Type d'objet
All. Cu	546	546	monnaie
All. Cu	95	21	anneau
		1	bague
		21	fibule
		2	sonde spatule
		5	miroir
		1	boîte à seau
		1	encrier
		2	clochette
		1	ex-voto
		8	<i>militaria</i>
		1	vaisselle
		2	clé
		9	ameublement
		3	tube
		2	tôle repliée
		1	tige appointée
		14	déchet
Or	2	1	anneau
		1	bague
Argent	1	1	cuillère
Plomb	93	19	déchet
		26	plaque, tôle
		9	tôle percée
		9	tôle gravée
		5	agrafe
		14	lest
		1	poids
		3	rondelle
		1	bague
		6	indéterminé
Fer	1	1	agrafe

obéit à un schéma légèrement différent (tabl. II) : la moitié d'entre elles (53 %) provient de l'intérieur de l'édicule carré de 3,50 m de côté, ce qui atteste une pratique des offrandes obéissant pour partie à des règles différentes de celles mises en œuvre pour les autres objets.

P.-A. B., Chr. L., St. R., S. L.

DES MONNAIES POUR LES DIEUX

L'étude, toujours en cours, du numéraire découvert sur le site apporte de premiers éléments intéressants en termes de chronologie absolue et de composition des lots monétaires.

En l'absence d'une analyse stratigraphique du site totalement aboutie, une première approche des 596 monnaies récoltées sur l'ensemble du site permet de distinguer les lots recueillis dans les dépôts de la phase 1, ainsi que dans deux ensembles bien caractérisés au sein de la phase 2 : d'une part, le petit édifice installé sur le bord de l'étang, qui a livré 287 monnaies et, d'autre part, les dépôts vaseux sédimentés à l'intérieur

Tabl. II – Histogramme de répartition, en pourcentage, des différents types de mobilier par contexte ou groupe de contextes.

N° US	Nb objets		%		Monnaies		%	
	Métal hors pb		Plomb					
1133, 1136, 1138, 20108	80	83,3	155	91,2	208	38,3		
9994, 9995, 9998	10	10,4	12	7	46	8,5		
9996	2	2,1			2	0,3		
9997	2	2,1			287	52,9		
9999	2	2,1	3	1,8				
TOTAL	96	100	170	100	543	100		

	Métal hors pb		
1133, 1136, 1138, 20108	83,3	91,2	38,3
9994, 9995, 9998	10,4	7	8,5
9996	2,1		0,3
9997	2,1		52,9
9999	2,1	1,8	
	100	100	100

du mur péribole, notamment l'US 1133, riche à elle seule de 105 monnaies. Un dernier lot de 40 monnaies contient les espèces recueillies ailleurs sur le site, hors du contexte cultuel. Elles ne seront pas traitées dans cette étude, qui ne concerne donc que les 556 monnaies jetées en offrandes aux abords du ruisseau (phase 1), dans l'étang sacré et son édifice cultuel associé (phase 2) et dans les niveaux d'engorgement du site (phase 3).

Les chiffres bruts des deux premiers ensembles ont été exprimés en indice de fréquence annuelle des monnaies par périodes chronologiques²⁰ et reportés sur un graphique (fig. 12).

ÉVOLUTION DES LOTS ET IMPLICATIONS CHRONOLOGIQUES

La période 58-27 av. J.-C. est très bien représentée parmi l'ensemble issu de la phase 1 : 59 monnaies dont 49 gauloises. Il s'agit pour une écrasante majorité des monnaies recueillies aux abords du ruisseau et de ses berges. Parmi les 49 monnaies gauloises, un premier examen rapide a permis d'identifier 7 deniers (quinaires), 10 bronzes frappés et 32 potins. À ce stade de l'étude, seules 32 monnaies gauloises ont été recensées. Les quinaires appartiennent tous à la zone du denier (4 quinaires du type Togirix attribués aux Séquanes et 1 du type Solima), les 5 bronzes sont des frappes des Carnutes et Aulerques, enfin 19 potins sur les 20 identifiés se rattachent à la série des potins dits « à la tête diabolique » attribués aux Turons. Le faciès de ce lot est précoce et pourrait caractériser une circulation monétaire contemporaine de la guerre des Gaules. À l'inverse, les monnaies gauloises sont rares dans le bassin et l'édicule qui comptent chacun 7 exemplaires.

20. Un indice de fréquence est calculé à partir de la formule établie par A. Ravetz : nombre de pièces par période X 1000, divisé par nombre d'années de la période X nombre total des pièces (Ravetz, 1964).

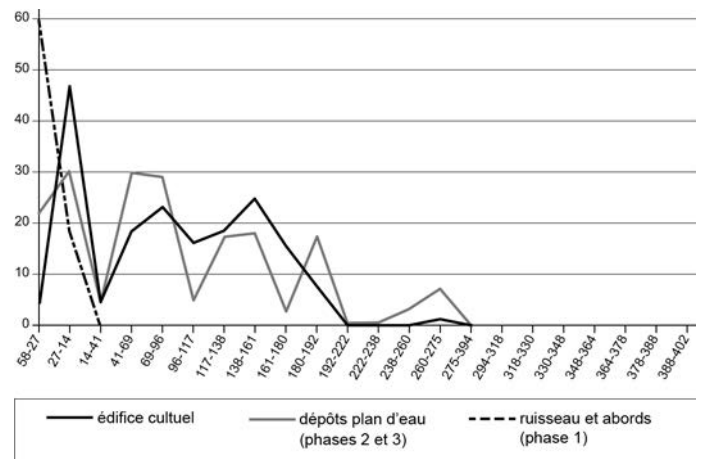


Fig. 12 – Courbes selon l'indice de fréquence des trois groupes de monnaie (DAO : P. Chevet, Inrap).

Le rapport s'inverse avec les monnaies augustéennes, au nombre de 104 dans le petit édifice cultuel et de 23 dans les dépôts vaseux de la phase 2, alors qu'on n'en dénombre que 24 pour la phase 1 (tabl. III). Sur la figure 12, les courbes se croisent de façon spectaculaire en une inversion contemporaine de l'aménagement du ruisseau et des constructions qui lui sont liées : édifice cultuel, plan d'eau, mur d'enceinte.

La datation de ces transformations repose essentiellement sur les numéraires du petit bâtiment – que nous proposons d'identifier à un temple – constituant en quelque sorte un ensemble clos, du moins un espace moins sujet aux intrusions provenant de niveaux antérieurs à sa construction que le plan d'eau, par exemple. Cette construction soignée livre donc les premiers indices chronologiques de cette transformation majeure du site, recueillant en effet des monnaies à une époque où le monnayage gaulois a déjà été largement retiré de la circulation monétaire. On peut suggérer une date de construction vers la fin de l'époque d'Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.) ou le début du règne de Tibère (14-37 apr. J.-C.) (Besombes, 2003-2004).

L'intervalle chronologique peut encore être légèrement resserré. Les monnaies augustéennes en bronze, dont les émissions se succèdent à partir de 16 av. J.-C., sont à cet égard d'un plus grand secours que les frappes républicaines, plus anciennes mais circulant encore très largement à l'époque julio-claudienne²¹. En effet, les monnaies postérieures à 10 av. J.-C. représentent une écrasante majorité des monnaies augustéennes de l'édifice et de la vase du plan d'eau, soit respectivement 91 % et 72,72 %. Par ailleurs, il semblerait que ces monnaies augustéennes présentent un frai très prononcé, même si la corrosion rend difficile l'évaluation de leur degré d'usure. Ces deux observations confirment que les monnaies présentes dans l'édifice cultuel et le bassin ont été prélevées dans la circulation monétaire à une époque où les monnaies augustéennes les plus tardives circulent en masse et ont presque complètement chassé les frappes plus anciennes, qu'il s'agisse des premières frappes lyonnaises, nîmoises ou « gauloises ». Étant donné l'arrêt presque total des frappes de bronze au début du règne de Tibère,

21. À cet égard, il faudrait distinguer les bronzes coloniaux (Lyon, Vienne) et, dans une moindre mesure, les *as* de Nîmes de la première série ainsi que les *as* républicains, des deniers et quinaires républicains qui peuvent circuler très tardivement, théoriquement jusqu'au début du II^e s.

Tabl. III – Répartition des monnaies augustéennes en bronze, par ateliers et groupes selon les espaces.

Ateliers	Nîmes (<i>dupondii</i>)				Ateliers « gaulois » (<i>semis</i>)		Lyon				Total
	Ib	II	III	I-III	Germanus	Aigle	I (<i>as</i>)	II (<i>as</i>)	II (<i>semis</i>)	I-II (<i>as</i>)	
Datation	16/15 -10 av. J.-C.	9/8-3 av. J.-C.	10-14 apr. J.-C.	16/15 av. J.-C. - 14 apr. J.-C.	20-12 av. J.-C.	8-1 av. J.-C.	7-3 av. J.-C.	10-14 apr. J.-C.		7 av. J.-C. - 14 apr. J.-C.	
Édicule	2	2	0	0	1	0	4	6	84	5	104
Bassin	3 (dont 1 1/2)	0	1	0	0	0	3	4	11	1	23
Dépôts vaseux	3 (dont 1 1/2)	0	0	3 (dont 1 1/2)	0	1	2	8	5	2	24
Total	8	2	1	3	1	1	9	18	100	8	151

les premières monnaies déposées dans l'édicule et le bassin l'ont donc probablement été sous ce règne.

Après l'époque augustéenne, les courbes des trois secteurs deviennent, à peu de chose près, semblables (fig. 12). Il reste particulièrement difficile, étant donné leurs faciès comparables, de distinguer les formations vaseuses de la phase 2 de celles relevant de l'abandon et de l'ennoiement du site sacré en phase 3. La série monétaire prélevée au droit de l'édifice se clôt ainsi par une imitation d'un double sesterce de Postume (260-268), frappée à la fin de son règne ou sous celui de Victorin (269-271), mais il s'agit probablement d'une monnaie jetée postérieurement à son abandon, car elle est chronologiquement isolée du reste du lot.

Au niveau du plan d'eau, la monnaie la plus récente est un antoninien de Tetricus I (271-274) frappé au début du règne. Quelques autres monnaies plus récentes sont également à signaler. On compte ainsi cinq monnaies étalées sur toute la durée du IV^e s., ainsi qu'un remarquable triens mérovingien du VI^e s. découvert hors stratigraphie dans les déblais vaseux sommitaux et devant être considéré comme intrusif. Elles témoignent d'une fréquentation épisodique du site plus que d'une réelle occupation, car l'extrême rareté des imitations radiées signe un abandon général du site au début du règne de Tetricus au plus tard, qui se fait l'écho du retrait généralisé de l'occupation constaté sur le site avant la fin du III^e s.

Au-delà de cette confirmation, il convient de noter la rareté des dons monétaires à partir de la fin du II^e s., qui souligne une désaffection du site sacré concomitante d'une cessation des offrandes (début de la phase 3). Certes, à cette époque, le numéraire frais en provenance d'Italie est rarissime en Gaule, mais la chute de fréquentation de l'ensemble du site est également et fortement soulignée par l'absence de céramique sigillée postérieure au II^e s.

DES LOTS MONÉTAIRES CARACTÉRISTIQUES D'UN CONTEXTE D'OFFRANDE

La quantité et la concentration de découvertes à proximité ou dans le lit du ruisseau ainsi que dans l'édifice cultuel et le plan d'eau, associées à un mobilier spécifique, confortent évidemment l'hypothèse d'un ensemble religieux. On peut en effet considérer que la grande majorité des monnaies recueillies sur le site sont des offrandes. Le don de monnaies débute à une période assez haute, peut-être dès la fin de la période gauloise.

À l'époque romaine, les offrandes monétaires s'intensifient, un aménagement architectural du site permettant d'orienter le don vers des espaces privilégiés : le plan d'eau et surtout l'édicule.

Mais d'autres indices viennent renforcer, s'il en était besoin, l'hypothèse d'offrandes monétaires accompagnant le dépôt d'autres mobiliers dont le statut religieux semble évident (voir *infra*, p.143-144 et p.152-155). Une des caractéristiques du lot monétaire du sanctuaire des Jacobins, particulièrement en ce qui concerne les espèces romaines, tient en effet à la présence majoritaire de petites dénominations²², généralement privilégiées pour les offrandes : l'*as* au détriment du sesterce ou du *dupondius*, le sesterce plutôt que le denier²³. Ce phénomène est particulièrement marqué. Ainsi, plus de 80 % des bronzes augustéens de l'édicule sont des *semis* et près de 50 % des monnaies du bassin des sous-multiples de l'*as*. Or à partir du règne de Caligula (37-41), le volume des frappes de sous-multiples de l'*as* (*semis* et *quadrans*) se réduit considérablement.

Au II^e s., pour diverses raisons et en particulier du fait de l'inflation, l'émission de *semis* et de *quadrans* par l'atelier de Rome est très limitée et irrégulière, probablement réservée à certains usages monétaires très particuliers²⁴. Aux Jacobins, de façon tout à fait inhabituelle, on rencontre en nombre significatif ces petites espèces, particulièrement dans les deux espaces dévolus aux activités sacrées. Ainsi, deux *semis* de Néron dont un coulé, de même qu'un *quadrans* de Nerva et un autre de Trajan ont été découverts dans la vase du plan d'eau, tandis que trois *semis* de Néron dont un coulé et deux *quadrans* de Trajan ont été recueillis dans l'édifice cultuel. Au total, le site des Jacobins a donc livré six *semis* de Néron, un *quadrans* de Nerva et trois de Trajan, tous concentrés dans l'espace délimité par le mur périphérique²⁵ (fig. 13).

Fait également très significatif d'un site cultuel, deux des *semis* à l'effigie de Néron sont des monnaies coulées sur des empreintes de monnaies officielles. Plus que des faux, il faut

22. 13,43 % des monnaies gauloises sont en métal blanc contre seulement 1,35 % des monnaies romaines.

23. Voir toutefois le cas de Fontaine-de-Vaucluse (Billaud, Besombes, 2006), résurgence qui a livré plus de 1 600 monnaies dont quelques frappes de valeur (8 monnaies d'or des III^e-IV^e s.).

24. On donne souvent l'exemple du paiement de l'entrée dans les thermes. De fait, en Gaule, ces espèces sont quasiment absentes des monnaies dites « de sites ».

25. Cinq de ces monnaies proviennent de l'édifice cultuel, quatre ont été récoltées dans la vase attribuée à la phase 2. Un dernier *semis* de Néron provient de dépôts vaseux dont l'attribution est délicate (phase 2 ou 3 ?).



Fig. 13 – Sélection de monnaies du site : **1**, quinaire gaulois ; **2**, potin gaulois ; **3**, denier républicain ; **4**, denier d'Auguste (24 av. J.-C./ 14 apr. J.-C.) ; **5**, semis de Néron (54-68) ; **6**, denier de Galba (68-69) ; **7**, as (coulé) de Vespasien (68-69) ; **8**, quadrans de Nerva (96-98) ; **9**, sesterce de Trajan (98-117) ; **10**, as de Gordien III (238-244) ; **11**, tremessis mérovingien (VI^e s.) ; **12**, as de Philippe I (244-249). Échelle : 1/1 (clichés : H. Paitier, Inrap).

voir une production spécifique destinée à être offerte à la divinité. D'autres simulacres de monnaies ont d'ailleurs été recueillis sur le site. Il s'agit en particulier d'une monnaie de Trajan très fine²⁶ et de plusieurs monnaies (*as*) également grossièrement coulées, qui ne pouvaient tromper un utilisateur et étaient destinées à un usage sacré.

Enfin, le site a livré un certain nombre de pseudo-monnaies consistant simplement en des rondelles de plomb non empreintes (voir *infra*, p. 143)

P.-A. B.

26. Pièces de comparaison (monnaies coulées de Trajan du même type) et présence de *quadrans* de Trajan dans un contexte cultuel dans Besombes, 2008, p. 28.

Tabl. IV – Tableau des effectifs en plomb, en nombre de restes (NR) et en poids.

Groupe	Type	NR	% NR	Poids	% Poids
GR1	déchets	72	41	764,67	34
GR2	feuilles	71	40	920,05	42
GR3	objets	33	19	543,57	24
Total		176	100	2228,29	100

Tabl. V – Répartition des déchets de métallurgie du plomb par nombres de restes (NR) et poids.

Groupe	Type	NR	% NR	Poids	% Poids
GR1a	scories	26	36	276,29	26
GR1b	scories coulées	23	32	312,83	41
GR1c	gouttes	7	10	27,46	4
GR1d	chutes	16	22	148,09	19
Total		72	100	764,67	100

LES OBJETS EN PLOMB

Au sein de l'étang, 170 fragments en plomb²⁷ de formes variables, correspondant à 93 individus, ont été prélevés. À titre de comparaison, seules six occurrences sont issues des autres espaces dégagés dans l'emprise du projet d'aménagement.

PRÉSENTATION DU CORPUS

Le corpus se compose donc de 170 fragments en plomb pour un peu moins de 2,2 kg. Les artefacts ont été classés en trois groupes distincts : les déchets de métallurgie du plomb (Groupe 1), les feuilles (Groupe 2) et les pièces manufacturées (Groupe 3).

En nombre de restes, les déchets de métallurgie sont équivalents aux feuilles et les objets manufacturés sont numériquement les moins représentés. Si l'on se fonde sur le poids de chaque catégorie, les feuilles de plomb apparaissent en plus forte proportion (tabl. IV).

Les déchets

Les déchets métallurgiques sont de quatre types (tabl. V) : les scories fragments, aux contours informels et à la surface irrégulière (fig. 14, Groupe 1a, n° 3) ; les scories coulées, à la surface lisse et aux contours arrondis (fig. 14, Groupe 1b) ; les gouttes (fig. 14, Groupe 1c) et les chutes de découpe (fig. 14, Groupe 1d, n°s 16-17). Le poids de chaque individu est compris entre 5 g et 10 g.

En l'état, il nous est impossible de déterminer l'origine de ces déchets et d'interpréter leur présence au sein du plan d'eau. Ils peuvent en effet correspondre aux restes erratiques d'une activité du travail du plomb proche : opération de construction temporaire, démantèlement d'un édifice proche ou encore artisanat de production.

27. Pour l'étude et malgré l'absence d'analyse, le terme « plomb » sera préféré à celui de « métal blanc ».

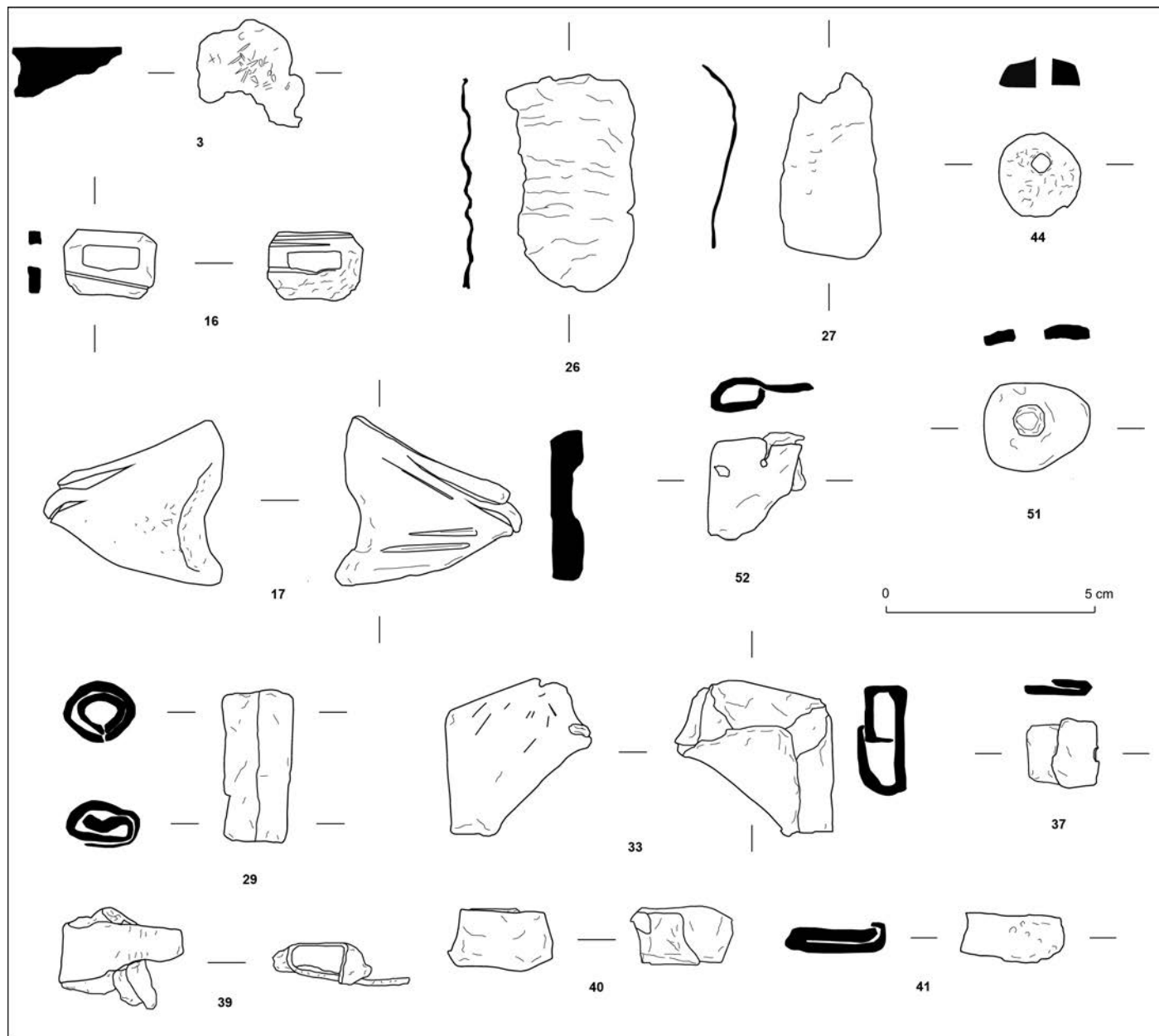


Fig. 14 – Objets en plomb : plaques découpées, perforées, pliées et déchet (n° 3) (DAO : Chr. Loiseau, Eveha).

Les feuilles de plomb

La présence dans le contexte humide de nombreuses feuilles pliées a, de fait, conduit à leur accorder une attention particulière, afin de vérifier l'existence d'éventuelles tablettes inscrites dans ce lot. Les opérations de dépliage ont été réalisées par le laboratoire Arc'antique à Nantes (Loire-Atlantique)²⁸.

Les feuilles de plomb ont également été classées en plusieurs sous-groupes : feuille à surface et contours irréguliers (Gr 2a), à surface et contours lisses (Gr 2b), pliée ou courbe (Gr 2c), percée (Gr 2d), plano-convexe (Gr 2e) ou à traces incisées (Gr 2f). La reconnaissance de ces incisions a été menée de façon partielle et toutes les feuilles enroulées ou pliées n'ont pas encore, à l'heure actuelle, été ouvertes. Dans ce lot, deux

ensembles se distinguent : les feuilles pliées (Gr 2c), plus nombreuses, et les feuilles incisées (Gr 2f) qui représentent le plus fort rapport en poids de cette catégorie (tabl. VI). Les épaisseurs relevées de manière systématique montrent une relative homogénéité du lot, une majorité d'entre elles se situant entre 1 mm et 3 mm.

Dans les Groupes 2a et 2b, deux exemplaires se distinguent par leur morphologie générale, comparable à celle d'une « languette », à contours réguliers et extrémité arrondie. Le premier présente un aspect ondulé qui peut faire penser à un dépliage ancien (fig. 14, n° 26) ; le second est lisse et légèrement strié (fig. 14, n° 27).

Le Groupe 2d comporte 10 feuilles perforées. Ces perforations sont le plus souvent de petite taille (fig. 14, nos 44-52), avec un diamètre compris entre 1,7 mm et 4,6 mm pour une moyenne de 2,7 mm. Ces trous semblent peu compatibles avec une mise en œuvre architecturale. En effet,

28. Nous remercions pour leur disponibilité L. Rossetti et S. Lemoine, conservateurs-restaurateurs, pôle Métal.

Tabl. VI – Répartition des feuilles de plomb par nombres de restes (NR) et poids.

Groupe	Type	NR	% NR	Poids	% Poids
GR2a	surface et contours irréguliers	11	15	69,9	8
GR2b	surface et contours lisses	8	11	103,12	11
GR2c	pliée ou courbe	25	36	247,51	27
GR2d	percée	10	14	89,99	10
GR2e	plano-convexe	8	11	39,27	4
GR2f	à traces incisées	9	13	370,26	40
Total		71	100	920,05	100

d'après la typologie de J.-P. Guillaumet (2003, p. 50, fig. 21), la section des clous de menuiserie et de construction des périodes protohistorique et antique est généralement supérieure à 4 mm. Seule la section des clous décoratifs (< 4 mm) paraît convenir, mais reste cependant encore élevée. Si l'on exclut des perforations destinées à y loger des clous, il faut alors leur attribuer d'autres destinations, peut-être celles de recevoir des ficelles ou des liants que les conditions d'enfouissement n'auraient pas permis de conserver.

De nombreuses feuilles ou petites plaques ont également été enroulées au moins une fois afin d'obtenir un cylindre dont le diamètre intérieur varie de 1 mm à 3,2 mm ; de ce fait, leur identification comme lest de filet de pêche semble à exclure. Deux tôles ont soigneusement été enroulées trois fois sur elles-mêmes. Afin d'observer la présence d'éventuelles traces, de signes ou de résidus, l'une d'elles a été ouverte, sans résultat satisfaisant. L'autre feuille, demeurée intacte, se présente sous la forme d'un tube écrasé sur les deux tiers de sa longueur (fig. 14, n° 29)²⁹. Sur le tiers restant, l'enroulement forme un cône de 6,8 mm sur 4,4 mm pour une profondeur de 13,7 mm. À ces feuilles enroulées, il convient d'associer d'autres exemplaires pliés soit de façon partielle, soit dans des sens opposés (fig. 14, nos 33-41), soit de façon plus soignée (fig. 15, n° 54)³⁰. Ces fragments laissent parfois entrevoir des espaces internes de 2,5 mm à 6,5 mm de côté. Sur l'ensemble de ce lot, aucune trace de mise en œuvre, de fixation ni d'indice de montage n'a été observée. L'absence de marque ou d'écrasement semble exclure l'utilisation d'outils. Ce constat plaiderait donc davantage en faveur de pliages ou d'enroulements exécutés de façon manuelle.

Le nettoyage de chaque feuille a ensuite permis de repérer toute une série de marques incisées, plus rarement de lettres. Les incisions sont peu marquées, d'une profondeur égale ou inférieure au millimètre. Ces traces ont été exécutées à froid, avec la pointe d'un objet rigide et fin, *a priori* métallique, et sont majoritairement placées en position centrale. Au premier abord, leur sens ne semble pas répondre à des signes logiques. Toutefois, une certaine forme d'organisation peut être reconnue.

C'est notamment le cas pour une feuille à laquelle son pliage soigné et la présence de marques confèrent un statut particulier. Composée de six panneaux aujourd'hui dépliés, cette feuille est de forme trapézoïdale. Sur le haut du troisième panneau, une zone de lignes incisées est observable sur 40 mm de hauteur et

43 mm de largeur³¹ (fig. 15, n° 54). Exécuté semble-t-il dans un mouvement circulaire, ce groupe d'incisions semble renvoyer à de l'écriture inventée (voir *infra*, p. 143-145). En effet, si l'on excepte des formes voisines d'un A et d'un D cursifs, le reste de l'inscription ne laisse voir aucune lettre formée, plutôt des signes qui paraissent évoquer des lettres, ce qui était visiblement le but recherché.

Relevé sur trois autres feuilles rectangulaires et peu épaisses (de 1,6 mm à 3,3 mm), un deuxième ensemble d'incisions a été observé (fig. 16, nos 57-59). Sur chaque face des deux premiers exemplaires, une série de hastes verticales est incisée sur toute la longueur de la feuille, complétée, dans un cas, par des marques courbes et une ligne droite plus finement incisées (fig. 16, face A). Comme précédemment, si l'on peut noter le caractère volontaire de ces incisions, les signes ne correspondent pas à une écriture compréhensible. Ces feuilles pourraient être complétées par un quatrième fragment moins lisible, mais sur lequel des traces obliques semblent comparables (fig. 16, n° 56).

À ces lignes incisées, il convient d'ajouter une petite tôle circulaire qui présente des marques « figurées ». Sur l'une de ses faces est dessiné un cercle incomplet dans lequel sont incisées trois lignes. Deux d'entre elles forment un angle aigu, de part et d'autre duquel se déploient les segments de la troisième ligne (fig. 17, n° 61).

D'autres séries de lignes ou de marques ont été relevées sur d'autres feuilles. Leur interprétation reste cependant encore très délicate, sauf peut-être dans le cas d'une feuille percée et plusieurs fois repliée (fig. 17, n° 55). Sur l'une de ses faces extérieures, de nombreuses lignes sont gravées, avec une seule lettre identifiable : un A capital. Enfin, sur chaque face d'une feuille en forme de langue, des stries peu profondes paraissent exécutées dans un mouvement vaguement circulaire, mais il est impossible de dire si elles ont été volontairement incisées (fig. 17, n° 60).

Les objets manufacturés

Ce dernier ensemble de mobiliers en plomb a été classé en deux sous-groupes : les pièces usuelles (Gr 3a) et les réparations sur céramique (Gr 3b). Comme pour les catégories précédentes de mobilier, le poids de chaque individu est très faible. Une grande partie des objets pèsent entre 0,1 g et 10 g. Ceux pesant entre 3,1 g et 4 g sont les plus représentés. Aucun artefact ne dépasse 70 g. Ce mobilier provient en grande partie des sédiments de l'étang. Toutefois, certains de ces vestiges en plomb ont été prélevés lors du décapage des niveaux du ruisseau, antérieur à la retenue d'eau.

Les lests de filets

On dénombre au sein du Groupe 3a treize lests de filets ou de lignes de pêche. Selon leur forme et leur poids, trois types ont été distingués. Le premier réunit quatre exemplaires courts (de 10 mm à 11 mm) et massifs. Ces plombs ont l'apparence d'une

29. Cet objet peut aussi être rapproché des filets de pêche découverts sur le site.

30. Les panneaux de la feuille 1155 sont de taille approximativement semblable (panneau 1 : 32-34 mm x 75,6 mm ; panneau 2 : 36,6-34 mm x 76,8 mm ; panneau 3 : 43-39 x 78,1 mm ; panneau 4 : 44,5-42,2 mm x 80,5 mm ; panneau 5 : 52,7 mm x 81,3 mm ; panneau 6 : 33,5 mm x 76,5 mm).

31. Le nettoyage de la plaque n'étant pas totalement achevé au moment de la parution de ces lignes, il se peut que les inscriptions soient plus étendues et qu'elles comportent par ailleurs des signes reconnaissables. Une étude supplémentaire sera nécessaire et viendra compléter les données de cette première publication.



Fig. 15 – Vue de détail des marques incisées et hypothèse de lecture d'une feuille de plomb du site des Jacobins (iso 1155) (cliché et DAO : Chr. Loiseau, Eveha).

sphère irrégulière au centre de laquelle se trouve un orifice de 2,5 mm à 4 mm de diamètre. Leur poids est assez constant et se situe globalement entre 3 g et 5 g. Trois d'entre eux proviennent des sédiments du ruisseau (fig. 18, n^{os} 63-66).

Le deuxième ensemble regroupe quatre individus allongés et fins (fig. 18, n^{os} 67-70). Constitués à partir d'une tôle peu

épaisse (de 1 mm à 1,5 mm), ces tubes conservent un orifice central de 1,5 mm à 3,8 mm de côté. Trois d'entre eux pèsent 3 g alors que le quatrième exemplaire pèse 6,7 g, soit plus du double. Comme pour le type précédemment décrit, trois plombs sur les quatre proviennent du ruisseau antérieur à l'étang.

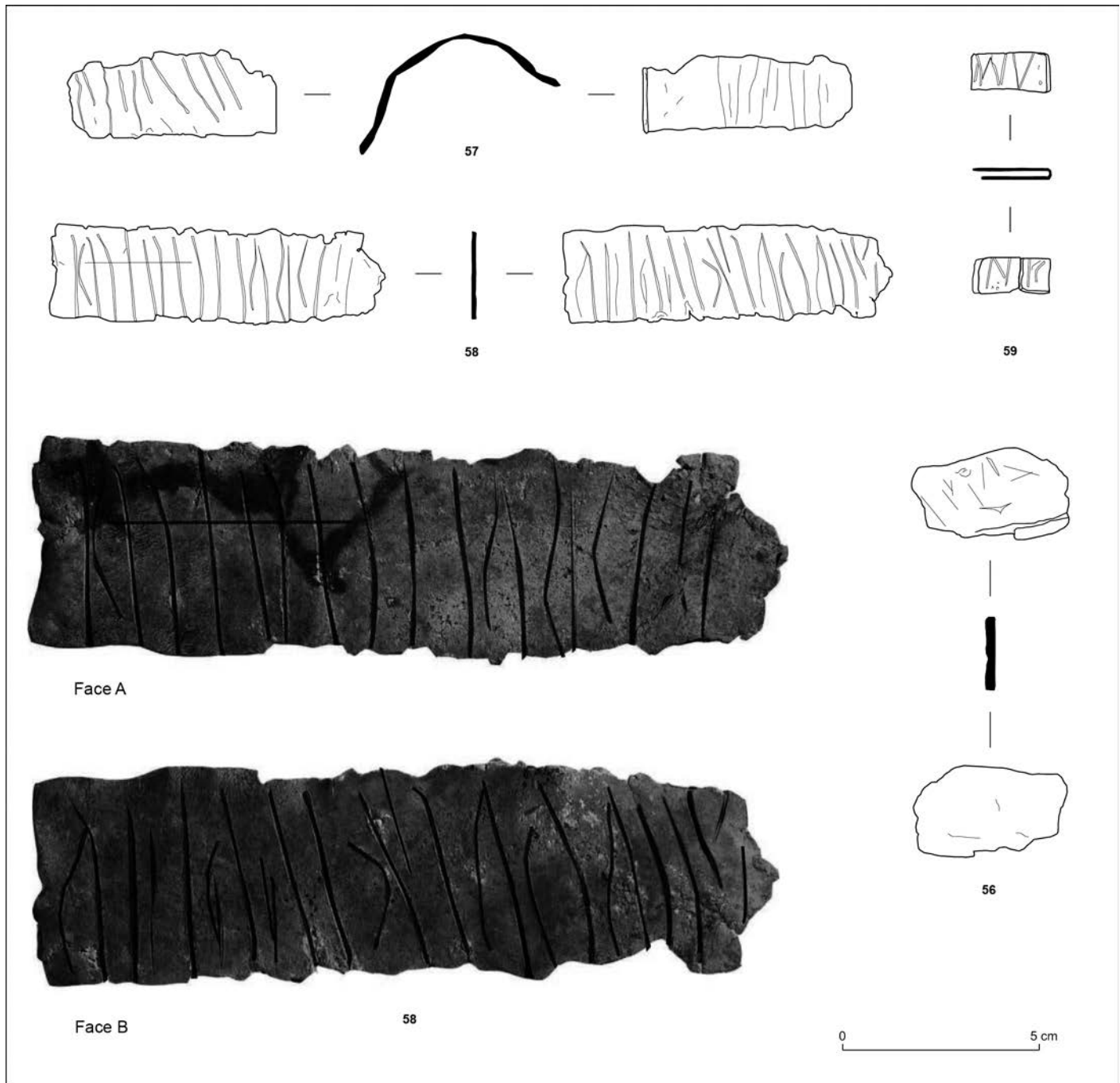


Fig. 16 – Vue des marques incisées et hypothèse de lecture d'une feuille de plomb du site des Jacobins (iso 2002) (cliché et DAO : Chr. Loiseau, Eveha).

Le troisième type peut également être rattaché à une activité de pêche, même s'il convient de rester prudent sur cette identification (fig. 18, n^{os} 71-75). Ces cinq exemplaires sont plus longs (de 20 mm à 50 mm) et surtout plus massifs. Ils pèsent entre 21,7 g et 48,5 g, sont constitués par l'enroulement d'une tôle, et la jonction de leurs bords est souvent imparfaite. Des pièces similaires sont connues à Burgille (Fort, Tisserand, 2010, p. 21-22, fig. 2, a-j), à Pommerœul (Raux, 2008, p. 65-66), à Mathay-Mandeure (Dubuis, 2010, p. 64-68, p. 159, pl. XIII) et à Lattes (Feugère, 1992, p. 147 et fig. 9-10). Sur le site de la Place des Jacobins, ces lests sont uniquement issus des contextes de l'étang.

Un quatrième groupe pourrait être défini. Il est toutefois représenté par un seul individu dont l'identification est incertaine (fig. 18, n^o 76). Il s'agit d'une feuille circulaire, assez épaisse (6,5 mm), qui pèse 47,94 g. L'usure observée sur les bords du trou central pourrait trahir le frottement d'un fil. Si l'utilisation de cet objet comme lest est envisageable, il convient de ne pas écarter d'autres pistes d'interprétation, en particulier celles relative à l'utilisation dans une charnière comme élément pivotant sur un axe (Dubuis, 2010, p. 70) ou comme fusaiole.

Si les types 1 et 2 peuvent indifféremment être placés sur un filet ou sur une ligne, le poids et la taille du troisième gabarit semblent plus compatibles avec la pêche au filet. Toutefois,

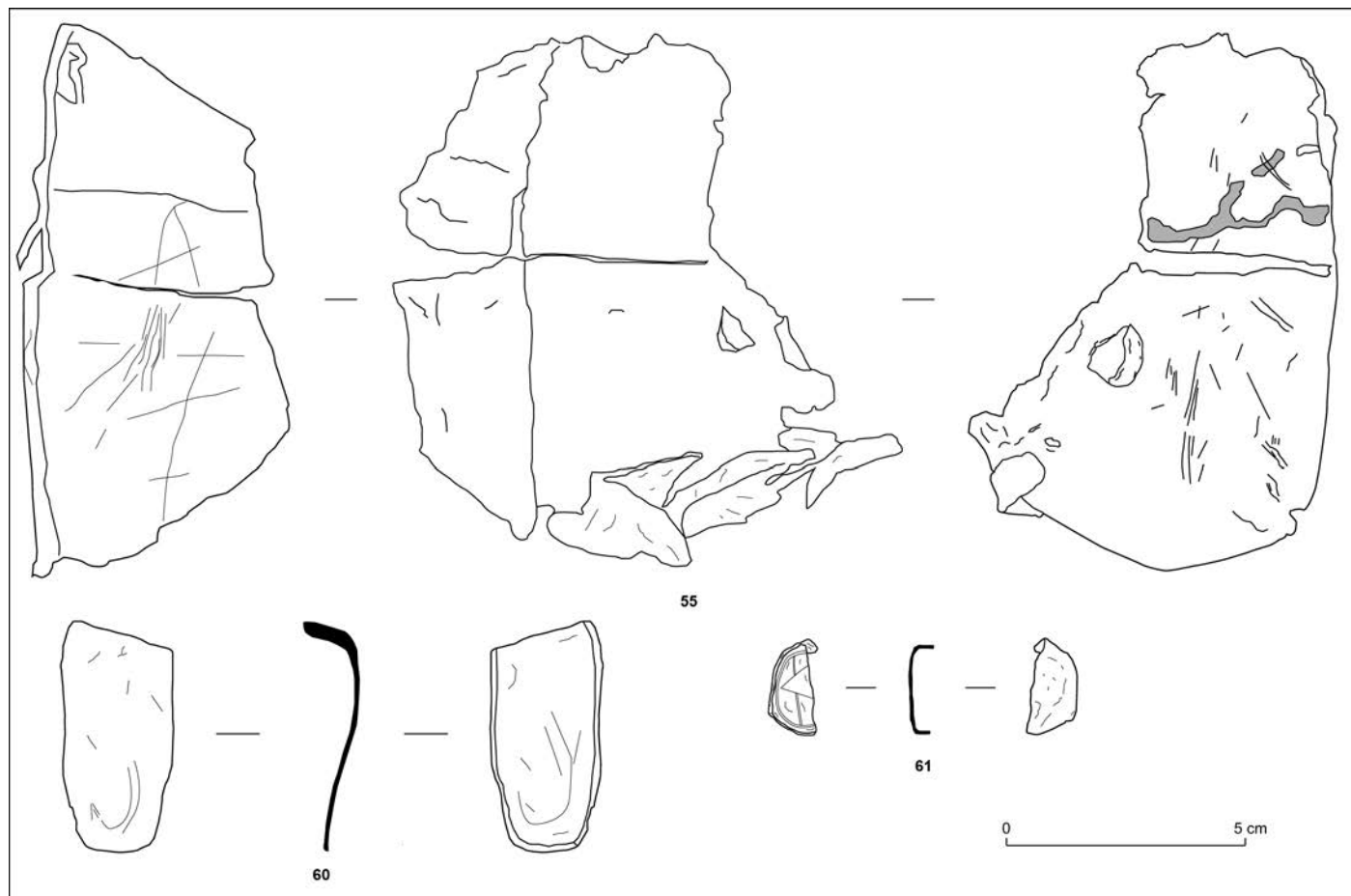


Fig. 17 – Plaques inscrites en plomb (DAO : Chr. Loiseau, Eveha).

avec les tablettes incisées, les feuilles partiellement enroulées et ouvertes du type 3, uniquement découvertes dans l'étang, ont pu avoir une fonction dans les pratiques religieuses intéressant la divinité de l'étang. Enroulées et creuses, il n'est pas exclu qu'elles aient pu accueillir un contenant en matériau périssable, aujourd'hui disparu. Quant aux plombs de filets, ils renvoient sans aucun doute à l'activité de pêche pratiquée dans le ruisseau et, pourquoi pas, dans l'étang.

Les objets à vocation économique

Un poids de balance à tare mobile (67,18 g) est attribuable au domaine économique³² (fig. 18, n° 77). Cette catégorie peut aussi s'appliquer à une pièce circulaire peu épaisse et aux bords lisses. Parmi les traces relevées sur chacune des faces de ce probable plomb commercial, des lettres peu profondes sont visibles uniquement au moyen d'un éclairage adapté (fig. 18, n° 78). L'objet pèse 2,35 g, son épaisseur est de 11 mm et son diamètre de 12,9 mm. Cet objet pourrait se rapprocher des sceaux plats et circulaires identifiés à Mathay-Mandeure (Dubuis, 2010, p. 53). Des exemplaires similaires sont également connus à Lyon (Turcan, 1987, pl. 16, n° 299).

Pour compléter le domaine économique, signalons enfin deux plaques de forme circulaire, sans trace particulière,

excepté quelques marques de façonnage bien visibles (fig. 18, n°s 79-80). En l'état, nous ignorons la fonction de ces objets (chute, déchet ?), il s'agit peut-être d'un substitut monétaire. Cette hypothèse se fonde principalement sur le poids de l'une d'entre elles (3,62 g), proche de celui d'une drachme. Elle s'appuie aussi sur la découverte dans l'étang d'un important lot monétaire.

Un objet particulier

Un objet en plomb se signale par ses particularités (fig. 18, n° 81). Il s'agit d'une bague se présentant sous la forme d'un anneau à section quadrangulaire. Son sommet dispose d'un plateau bien individualisé. Des bijoux en plomb sont connus, en particulier à Augst, mais n'ont cependant aucune identification certaine. Au vu du contexte particulier sur le site de la Place des Jacobins, une autre hypothèse peut être formulée pour cette bague. En effet, le matériau, la finition grossière et l'aspect brut pourraient suggérer un éventuel substitut de bague jeté volontairement.

Un objet à vocation artisanale ?

Un fragment de scellement (riche en étain ?) figure aussi parmi les découvertes métalliques. Cet élément semble conserver sur sa face supérieure l'empreinte d'un objet aujourd'hui disparu, mais que nous pouvons imaginer rond et à tige.

32. Des modèles idéologiques sont connus à Mathay-Mandeure (Dubuis, 2010, p. 50, n° 94).

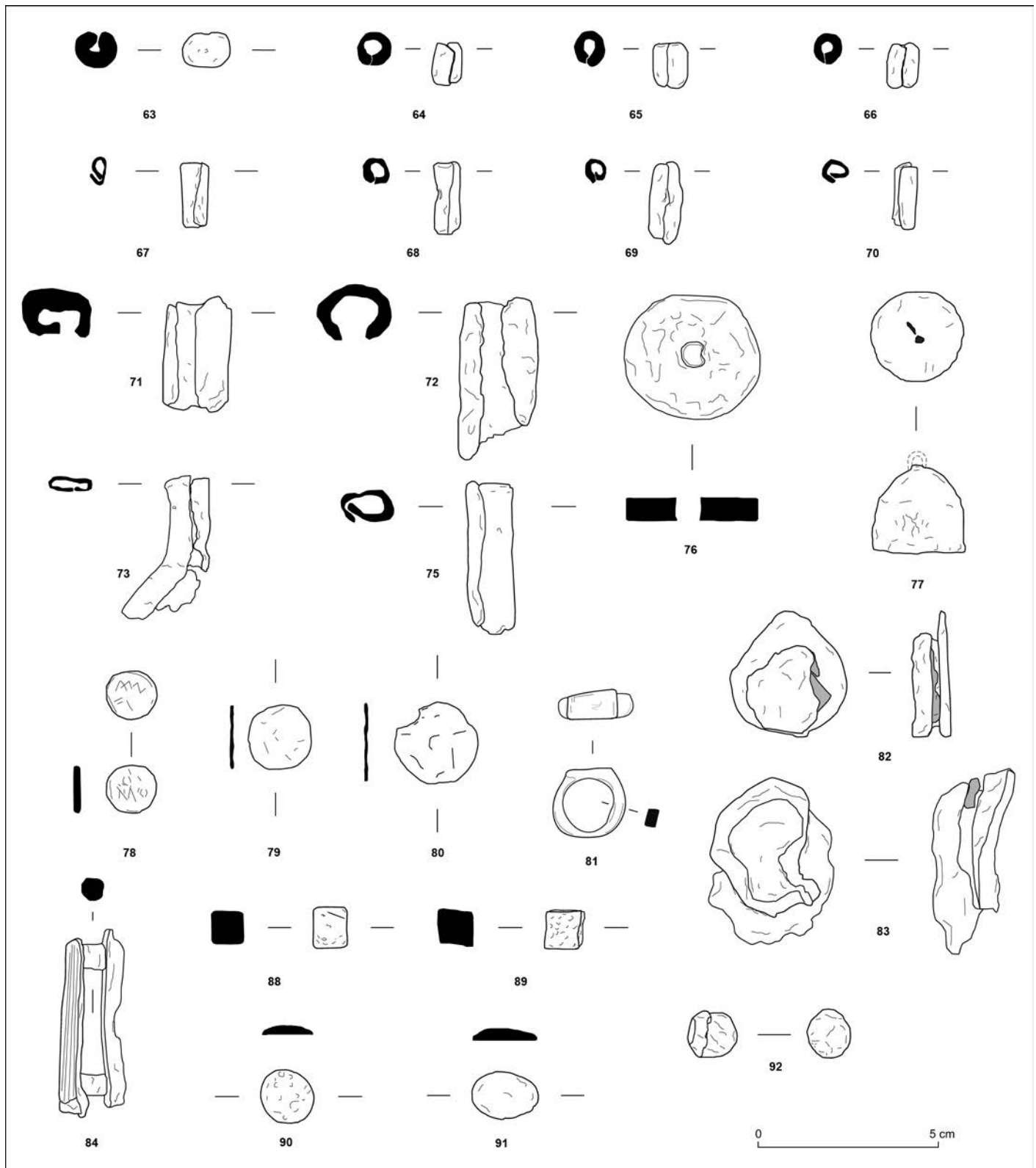


Fig. 18 – Mobilier divers en plomb : lests de filet (nos 63-76) ; poids (nos 77-78) ; rondelles (nos 79-80) ; bague (n° 81) ; agrafes de réparation (nos 82-84) ; variaë (nos 88-92) (DAO : Chr. Loiseau, Eveha).

Les agrafes de vaisselle

Plusieurs céramiques découvertes dans l'étang portent des réparations en plomb. Ces consolidations sont de deux types. Le premier regroupe trois individus (fig. 18, n^{os} 82-83). Coulées dans un seul trou, ces réparations ont été matées de chaque côté de la paroi fine d'une céramique³³.

Le second type diffère par son mode de mise en œuvre (fig. 18, n^o 84). Coulées de part et d'autre d'une fissure, les deux sections d'une agrafe étaient reliées entre elles par deux tiges circulaires, placées dans des orifices aménagés dans la paroi d'une céramique épaisse (55 mm)³⁴. Une agrafe entière de ce type a été identifiée dans l'étang et un fragment de tige quadrangulaire pourrait appartenir à un second individu (fig. 18, n^o 86).

Les réparations par coulée et par martelage (type 1) renvoient à un procédé simple. Régionalement, la pose d'agrafe (type 2) constitue une pratique peu fréquente, mais aussi et surtout peu publiée. En l'état des connaissances, ces réparations sont surtout limitées aux provinces du Sud de la Gaule, où elles sont bien attestées au second âge du Fer et à la période romaine.

Variae

Enfin, un lot d'artéfacts sans fonction clairement identifiable a été classé parmi les *variae*. Cet ensemble regroupe des objets finis mais dont la fonction principale nous échappe. C'est le cas de deux pièces cubiques et calibrées (7,01 g et 7 g) (cale, tesselle ?) (fig. 18, n^{os} 88-89), de pastilles plano-convexes à surface lisse (jetons, poids de balance ? ou plus probablement pseudo-monnaies) (fig. 18, n^{os} 90-91), d'une plaque repliée sur elle-même formant une sorte de bille allongée (poids : 9,67 g, lest ?) (fig. 18, n^o 92) et de deux rivets à tête hémisphérique ronde, pleine et striée.

PREMIÈRE APPROCHE ANALYTIQUE

À l'échelle du site et de la cité antique de *Vindinum*, cet ensemble de mobilier en plomb constitue une découverte originale. En l'état actuel, les productions en plomb nous sont surtout connues au travers d'études sur les adductions et les contenants funéraires : urnes et sarcophages (Cochet, 2000 ; Dessales, 2006 ; Duvauchelle, 2009). À ces travaux, il convient d'associer des catalogues portant notamment sur les découvertes de Bibracte et de Mathay-Mandeure (Brunet, 2002 ; Dubuis, 2009 et 2010). Des recherches thématiques, en particulier celle sur l'utilisation du métal dans l'architecture romaine, ont également tenté de déterminer le rôle des productions en plomb dans la protection et la mise en œuvre des décors dans les édifices publics antiques (Loiseau, 2009, 2012 et à paraître). Des programmes de recherches sur l'artisanat du plomb ont aussi contribué à préciser un champ d'étude trop longtemps resté vierge d'investigations (Duvauchelle, 1999 ; Monteix, 2004 ; Monteix *et al.*, 2006 et 2008). Enfin, des

33. Les agrafes sont fréquentes sur les sites, mais les comparaisons publiées pour ces réparations restent peu nombreuses (à titre d'exemple voir Genty, Moireau, 1991).

34. À nouveau, le site de Mathay-Mandeure offre de précieuses comparaisons (Dubuis, 2010, p. 82 et p. 208, pl. 31).

monographies, portant plus particulièrement sur les vertus « maléfiques » de ce métal, ont éclairé nos connaissances sur les pratiques connues sous le terme de *defixio*³⁵. Ces études ont permis de dresser un inventaire des lieux de découverte de ces tablettes d'envoûtement et de préciser le cadre comme la portée historique de ces malédictions, le plus souvent pratiquées à l'abri des regards (Cunliffe dir., 1988 ; Baillot, 2010 ; Martin, 2010 ; *Magie et sortilèges dans l'Antiquité*, 2010).

Malgré ces avancées, les études où vestiges en plomb et contextes archéologiques ont été abordés dans une réflexion commune restent rares pour les provinces des Gaules et des Germanies³⁶. Dans le cas du site des Jacobins, on note qu'une partie des objets en plomb renvoie vraisemblablement à des pratiques religieuses (plaques pliées et inscrites) tandis que l'autre partie se rapporte plutôt à des activités de pêche ou d'artisanat.

Si, comme précédemment dit, il demeure impossible de déterminer précisément l'origine des déchets artisanaux en plomb découverts sur le site, de même, les objets manufacturés offrent peu d'informations, excepté peut-être la bague en plomb si l'on admet sa fonction d'ex-voto. Ainsi, dans ce lot, seules les feuilles enroulées ou pliées peuvent suggérer plusieurs hypothèses.

D'après les observations faites, le pliage et l'enroulement des différentes feuilles recueillies dans le bassin de la Place des Jacobins semblent avoir été exécutés de façon manuelle. Elles comportent également une série de lignes incisées, de marques, plus rarement de lettres et certaines feuilles percées sont même susceptibles d'avoir reçu des ficelles ou des liants.

Le choix du plomb comme matériau et les différents traitements subis par ces feuilles avant leur enfouissement (enroulement, marquage, pliage, présence de trous) semblent compatibles avec l'identification des tablettes de *defixio*. On remarque toutefois qu'aucune inscription compréhensible n'est présente. Certaines plaques semblent cependant porter des pseudo-inscriptions. Ce type d'écriture inventée se retrouve dans le temple de *Sulis Minerva* à Bath (Cunliffe dir., 1988, p. 247-252, n^{os} 112-116)³⁷, mais aussi à Mathay-Mandeure. Pour ce dernier cas, une feuille couverte de caractères géométriques présente quatre bords partiellement repliés sur une zone centrale gravée d'incisions indéchiffrables (Dubuis, 2010, p. 74-77 et p. 162, pl. 15). Moins facilement identifiables car plus difficiles à interpréter hors d'un contexte cohérent, ces feuilles de plomb sont peut-être aussi l'expression d'une malédiction portée. C'est tout du moins ainsi que nous choisissons d'interpréter les tablettes pliées, les feuilles aux bords irréguliers et les fragments plus informes découverts dans l'étang de la Place des Jacobins. Ceci dit, leur état de conservation peut influencer sur notre interprétation³⁸.

35. Acte de magie largement répandu dans le bassin méditerranéen et l'Europe occidentale et, bien attestée dans la littérature antique, la *defixio* est considérée comme un envoûtement qui consiste littéralement à « clouer » ou à « lier », autrement-dit à « soumettre un autre être humain à sa volonté, à le rendre incapable d'agir selon son propre gré », voir Graf, 1994, p. 141 et Martin, 2010.

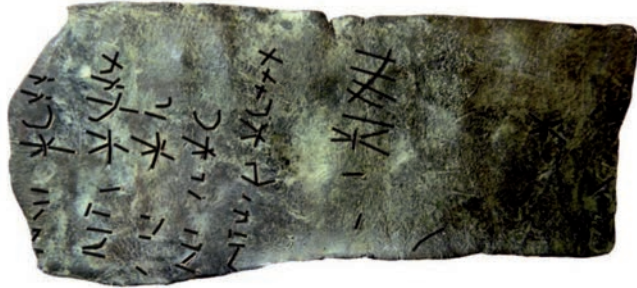
36. Nous citerons notamment l'étude sur le recyclage du plomb de la *villa* de Burgille (Fort, Tisserand, 2010).

37. Sur les signes ou écritures indéchiffrables, voir aussi Lejeune, 1983.

38. Il ne faut pas non plus négliger la facilité avec laquelle le plomb peut se marquer, y compris par des racines ou toutes autres altérations survenues pendant l'enfouissement.



Face A



Face B

Fig. 19 – Feuille de plomb inscrite du site de la Cité judiciaire, Le Mans (n° d'inv. Musée 2005.236), avec hypothèse de restitution des lettres et chiffres gravés. Dimensions 82 mm x 36 mm (cliché : Chr. Loiseau, Eveha).

Toutefois, pour appuyer cette hypothèse, il convient de détailler quatre découvertes locales, dont trois sont issues de fouilles anciennes qui paraissent conforter l'identification proposée. On notera cependant que la plupart proviennent de contextes urbains résidentiels et non de lieux consacrés.

Mise au jour en 1986 à proximité immédiate de la Place des Jacobins lors d'une fouille préventive (Cité judiciaire), une première tablette en plomb, inscrite sur ses deux faces, proviendrait d'un puits comblé vers le milieu du 1^{er} s.³⁹ (fig. 19). D'après le détail donné par P.-Y. Lambert et Y. Maurin (*RIG*, II-2, L-104; Lambert, 2002), plusieurs textes inscrits par différents auteurs ont été relevés sur cette feuille⁴⁰.

39. L'objet est aujourd'hui conservé au musée d'Archéologie et d'Histoire du Mans (MAHM), enregistré sous le n° d'inventaire 2005.236. Nous remercions Fr. Arné, conservateur dans ce musée, J. Bouillet-Pihan, assistante de conservation et M. Thauré, ancienne conservatrice du musée, pour nous avoir facilité l'accès à ce document et pour la mise à disposition des informations le concernant.

40. Voir Lambert, 2002, p. 269-299. Nous rappelons ici les observations publiées : « Les faces A et B portent un texte en latin, en lettres cursives, tracé dans le sens de la largeur sur au moins six lignes. Sur la face B, une liste comptable mentionne des sommes en deniers. Sur la face A, un texte en lettres capitales, d'une autre main, a été surimposé dans le sens de la longueur sur 4 lignes. La mention D.M. (*diis Manibus*), répétée deux fois à la fin de la première ligne indique le caractère funéraire de cette inscription. Certains termes tels qu'IALOS (ligne 1), CARANT- (ligne 3) ou COMAGAIO (ligne 4) renvoient à l'onomastique celtique. La difficulté de lecture nous incite à une grande prudence quant à l'identification de ce modeste document épigraphique ». Il convient d'ajouter comme le mentionne P.-Y. Lambert que « IALO- apparaît en contexte magique sur la tablette de Baudecet ». Le lieu de découverte – un puits – et la période chronologique concordent avec les découvertes faites en amont dans l'étang. De même, plusieurs signes présents sur cette tablette demeurent également énigmatiques.



1



2

0 5 cm

Fig. 20 – Feuilles de plomb inscrites du site d'Argenton-le-Marais, Allonnes : 1, n° d'inv. AL 02B 77 0019 ; 2, n° d'inv. AL 02B 77 0020, avec hypothèse de restitution des signes gravés (cliché : Chr. Loiseau, Eveha).

Deux autres tablettes de *defixio* ont été découvertes à Allonnes, à quelques kilomètres du Mans. À l'époque antique, cette agglomération abritait plusieurs monuments publics dont un sanctuaire dédié au dieu Mars *Mullo* et un autre édifice cultuel dédié, semble-t-il, à Minerve. Selon les observations de J. Biarne⁴¹, ces deux tablettes ont été extraites du comblement d'un puits fouillé sur le site d'Argenton-le-Marais en 1979, site d'habitat proche des lieux de culte sus-cités (fig. 20).

La première tablette présente des bords lisses, parfois arrondis, et quelques lacunes de conservation (fig. 20, n° 1). Elle mesure 78 mm de longueur, 52,5 mm de largeur et de 0,6 mm à 1,38 mm d'épaisseur. Son poids est de 18,6 g. À 12 mm du bord supérieur et à 13 mm du bord inférieur, on observe plusieurs séries de lignes très finement incisées et réparties sur un espace de trois à quatre lignes, peut-être cinq. La déformation de la tôle gêne considérablement la lecture, rendue difficile aussi à cause des traces rendues sans doute volontairement indéchiffrables par leur auteur. Sur cet exemplaire, on notera toutefois la ressemblance entre le signe en forme de « m » inscrit sur son bord inférieur gauche et la trace repérée sur l'une des feuilles de plomb découvertes dans le bassin de la Place des Jacobins (fig. 16, n° 59).

41. Nous tenons à remercier J. Biarne (professeur émérite de l'université du Maine) pour nous avoir donné la permission d'utiliser et de publier ces informations inédites. Qu'il trouve dans ces quelques lignes l'expression de notre profonde reconnaissance. Nous remercions aussi R. Lucas, gestionnaire des collections au Centre de ressources archéologiques du Maine (CERAM, P. Terouanne, Allonnes), pour son aide dans la collecte des documents.

La deuxième tablette conserve également des bords lisses et arrondis (fig. 20, n° 2). Une lacune visible au centre du bord inférieur pourrait peut-être correspondre à une ancienne perforation. Cette feuille mesure 118,44 mm de longueur, 61,52 mm de largeur et entre 0,51 mm et 0,72 mm d'épaisseur. Son poids est de 21,7 g. À 11 mm du bord supérieur et à 4,6 mm du bord inférieur, des incisions peu marquées ont été relevées sur quatre lignes assez désordonnées. Elle présente aussi des signes dont la forme en « V » inversé se rapproche des marques qui recouvrent l'une des faces de la tablette découverte au Mans dans les fouilles anciennes.

Enfin, une quatrième tablette provient d'une fouille préventive réalisée en 2010 par G. Guillier (Inrap Grand-Ouest) qui a livré les vestiges d'un sanctuaire à Neuville-sur-Sarthe, également situé à quelques kilomètres du Mans. L'objet présente également des signes *a priori* indéchiffrables.

Chr. L. avec la collab. de W. V. A.

OBJETS EN OR, ARGENT, FER ET ALLIAGE CUIVREUX

Les objets métalliques hors plomb sont au nombre de 85, auxquels s'ajoutent 14 lots de déchets liés à la métallurgie du bronze.

On note la surreprésentation, de l'ordre de 94 %, des alliages cuivreux⁴². Parmi ceux-ci, différentes qualités de matériau ont été observées selon le pourcentage de plomb contenu, sa teneur étant parfois très importante. La présence d'étain est également variable et semble même être le seul constituant de quelques objets⁴³. Les métaux précieux, or et argent, ne sont illustrés que par quelques occurrences. Le fer, enfin, est rare, avec seulement deux individus.

Le corpus comprend des anneaux, des objets de parure, de toilette ou de médecine, des instruments d'écriture, des objets liés aux pratiques religieuses, ainsi que des éléments de harnachement. Rares sont les témoins de la sphère domestique ou artisanale et l'ensemble montre une nette prédominance des objets à caractères personnel et social.

PRÉSENTATION DU CORPUS

Les anneaux

Ont été collectés vingt et un anneaux en alliage cuivreux (fig. 21, n°s 94-114). Leur diamètre interne varie le plus souvent entre 20 mm et 25 mm, avec quelques individus en-deçà (16 mm à 18 mm) ou au-delà (28 mm à 36 mm) et un individu de très petites dimensions (9 mm). Leur fonction d'origine peut être multiple : ornements de coffrets lorsqu'ils sont à section losangique par exemple ; anneaux de vêtement notamment lorsqu'ils sont de petite taille et à section ronde ; ou encore anneaux-bagues pour ceux qui présentent une section en

« D » ou un diamètre interne compris entre 18 mm et 22 mm ; le n° 114, qui constituait l'élément de suspension d'un objet disparu, a sans doute été volontairement découpé et conservé pour lui-même. Tous les joncs sont lisses à l'exception du n° 113, à décor perlé ; il appartient au type d'anneau-bague Guiraud 8a et Riha 2.21 qui, selon les auteurs, est surtout mis au jour dans des contextes des II^e s. et III^e s. apr. J.-C. (Guiraud, 1989, p. 196 ; Riha, 1990, p. 229-233, n°s 225-227).

Le site a également livré un ensemble de trois anneaux en or, liés (fig. 21, n° 115). Ils sont de facture très simple, constitués d'un fil martelé, et présentent trois formes et tailles différentes : formes circulaire et quadrangulaire pour deux anneaux dont le diamètre les assimile à des bagues et polygonale pour un anneau jouant le rôle de lien ou maillon ; leurs surfaces externes portent les marques du martelage de mise en forme et n'ont pas été reprises pour finition. La matière première est de couleur jaune à rosée indiquant la présence de cuivre, et porte une légère patine. Les trois anneaux semblent avoir été fabriqués en même temps et liés dès le départ. Un objet similaire (trois anneaux perlés liés) est conservé dans les collections d'Augst, malheureusement sans contexte précis de découverte (Riha, 1990, p. 43, n° 226 et fig. 12).

Les objets de parure

Les bagues

Les bagues avérées sont au nombre de deux. La première est une bague ouvragée en or (fig. 21, n° 116), dont l'anneau est constitué par un entrelacs en huit de deux fils à section ronde aux extrémités soudées. Du fait de son faible diamètre interne (13 mm), elle semble être plutôt attribuable à un enfant ou à un adulte la portant à la première phalange. Les fils d'or entrelacés sont des éléments courants de l'orfèvrerie du second âge du Fer. Cette bague, bien que d'époque romaine, semble faire appel à des registres plus anciens, vraisemblablement d'obédience laténienne (Kaenel, 1999, p. 281, fig. 6b et p. 284, fig. 9a et 9d). La matière première est d'aspect identique à celle des anneaux liés (fig. 21, n° 115).

La seconde est en argent (fig. 21, n° 117) et correspond à une variante du type Guiraud 4 ; c'est un anneau fin surmonté d'un chaton circulaire émaillé. Simple et sans ostentation mais privilégiant les incrustations colorées, ce modèle est datable de la fin du II^e s. et du III^e s. apr. J.-C., et présent sur l'ensemble de la Gaule romaine.

Les fibules

Les fibules sont en alliage cuivreux et en relativement bon état de conservation : à quelques fragments près, toutes sont typologiquement identifiables. Elles ont cependant été portées avant d'être jetées et sont le plus souvent incomplètes : bords rognés, décors rapportés spoliés, arpillons et porte-arpillons absents ; une des broches est franchement tordue.

Dix-huit individus se répartissent en onze types⁴⁴ (fig. 22, n°s 118-135).

42. Rappelons que ceci doit être regardé à la lumière des conditions de fouille et de prélèvement des mobiliers, ce dernier effectué systématiquement (ou presque) à l'aide d'un détecteur de métaux préalablement réglé.

43. Il n'est pas possible en l'absence d'analyses physico-chimiques de l'affirmer ; cette constatation ne repose que sur une observation à l'œil nu du métal.

44. Les typologies de référence utilisées sont : Feugère, 1984-1985 (FG.) ; Riha, 1979 et 1994 (AR) ; Gaspar, 2007 (Tb.). Trois fragments de fibules non identifiables (n°s 136-138) viennent compléter le corpus.

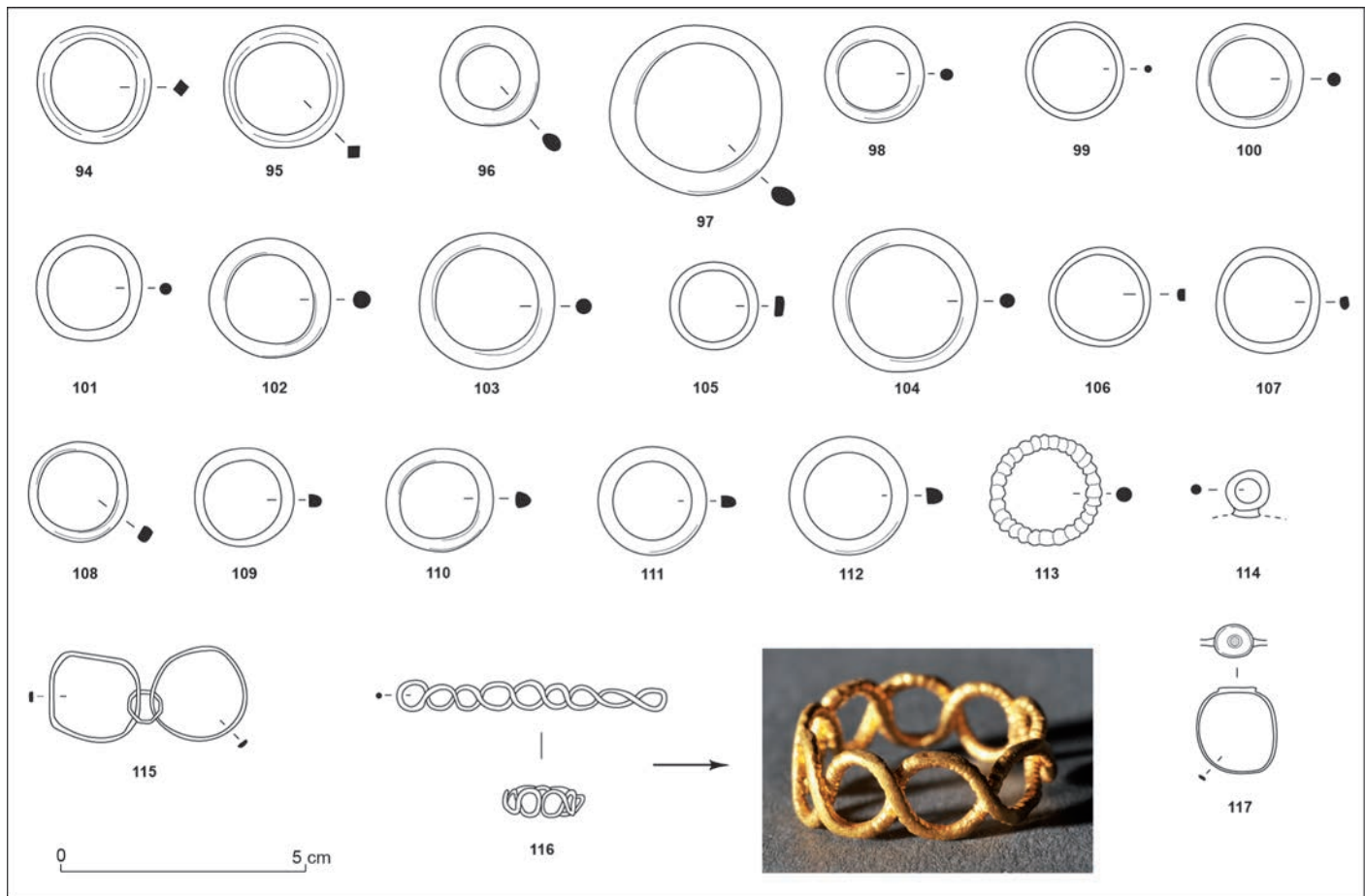


Fig. 21 – Anneaux et bagues en or (n^{os} 115-116), en alliage cuivreux (n^{os} 94-114) et en alliage cuivreux à décor émaillé (n^o 117) (cliché : H.-P. Paitier, Inrap ; DAO : S. Raux, Inrap).

Fibule de type FG. 3b2

Ce type est caractéristique de l'Ouest de la Gaule où il remplace le modèle du « pseudo » LT II à arc filiforme (type FG. 3b1) ; il est considéré comme une production typiquement gauloise, à situer en particulier dans les Pays de la Loire en raison de la variété d'estampilles sur bagues relevées dans cette région (Feugère, 1985, p. 196 ; Philippe, 2000, p. 26, fig. 4). Il est daté de la période allant de 10/20 à 70 apr. J.-C. (fig. 22, n^o 118).

Fibule de type FG. 14b1b, AR 4.4.1, Tb. 19a

Type dit de « Langton-Down », très courant en Gaule romaine, produit et diffusé sur l'ensemble du territoire, entre 15 av. J.-C. et 70 apr. J.-C. (fig. 22, n^{os} 119-120).

Fibule de type FG. 16a2, AR 4.5.5, Tb. 15a

Fibule « à queue de paon » circulaire, coulée d'une seule pièce (fig. 22, n^o 121). Type continental, surtout illustré dans la moitié orientale de la Gaule et en Suisse. Son apparition est précoce, vers 10 av. J.-C., et elle se rencontre jusqu'au début du règne des Flaviens.

Fibule de type FG. 19a2/b2, AR 4.5.2, Tb. 16b/16d

Fibule « à queue de paon » circulaire, coulée d'une seule pièce (fig. 22, n^{os} 122-123). Type fréquent dans le Nord, le Centre et l'Est de la Gaule, et abondant en Haute-Normandie (Dollfus, 1973). Elle est caractéristique de la période 10-50 apr. J.-C.

Fibule de type FG. 19c1/e1, AR 4.5.7, Tb. 16e

Fibule « à queue de paon » à plaque circulaire ou rhomboïdale, constituée de deux pièces assemblées et caractérisée par un arc léontomorphe (fig. 22, n^o 124). Ce type, daté de 15-60 apr. J.-C., est caractéristique du Nord de la Gaule et des provinces rhénanes.

Fibule de type FG. 22b2, AR 5.2.1, Tb. 24

Type d'« Aucissa », abondant sur l'ensemble de la Gaule romaine, entre 10 av. J.-C. et les Flaviens (fig. 22, n^{os} 125-126).

Fibule de type AR 5.10

Variante suisse du type FG. 23c2 (fig. 22, n^o 127), datée de la seconde moitié du 1^{er} s. apr. J.-C. (Riha, 1994, n^o 2442).

Fibule de type AR 5.16.1

Il s'agit là encore d'une variante suisse du type FG. 23 et plus précisément FG. 23c3 (fig. 22, n^o 128) ; elle est présente à Augst (Riha, 1979, n^{os} 1327-1331), mais aussi dans le Nord et l'Est de la Gaule⁴⁵ et diffusée sur les sites militaires de la partie sud-est de la province de Germanie Supérieure (Philippe, 2000, p. 118, fig. 51, n^o B). Sa datation est large, de 50 à 200 apr. J.-C.

45. Présente par exemple dans la tombe 453 de la nécropole de Cutry en Meurthe-et-Moselle (Liéger, 1997, pl. 55).

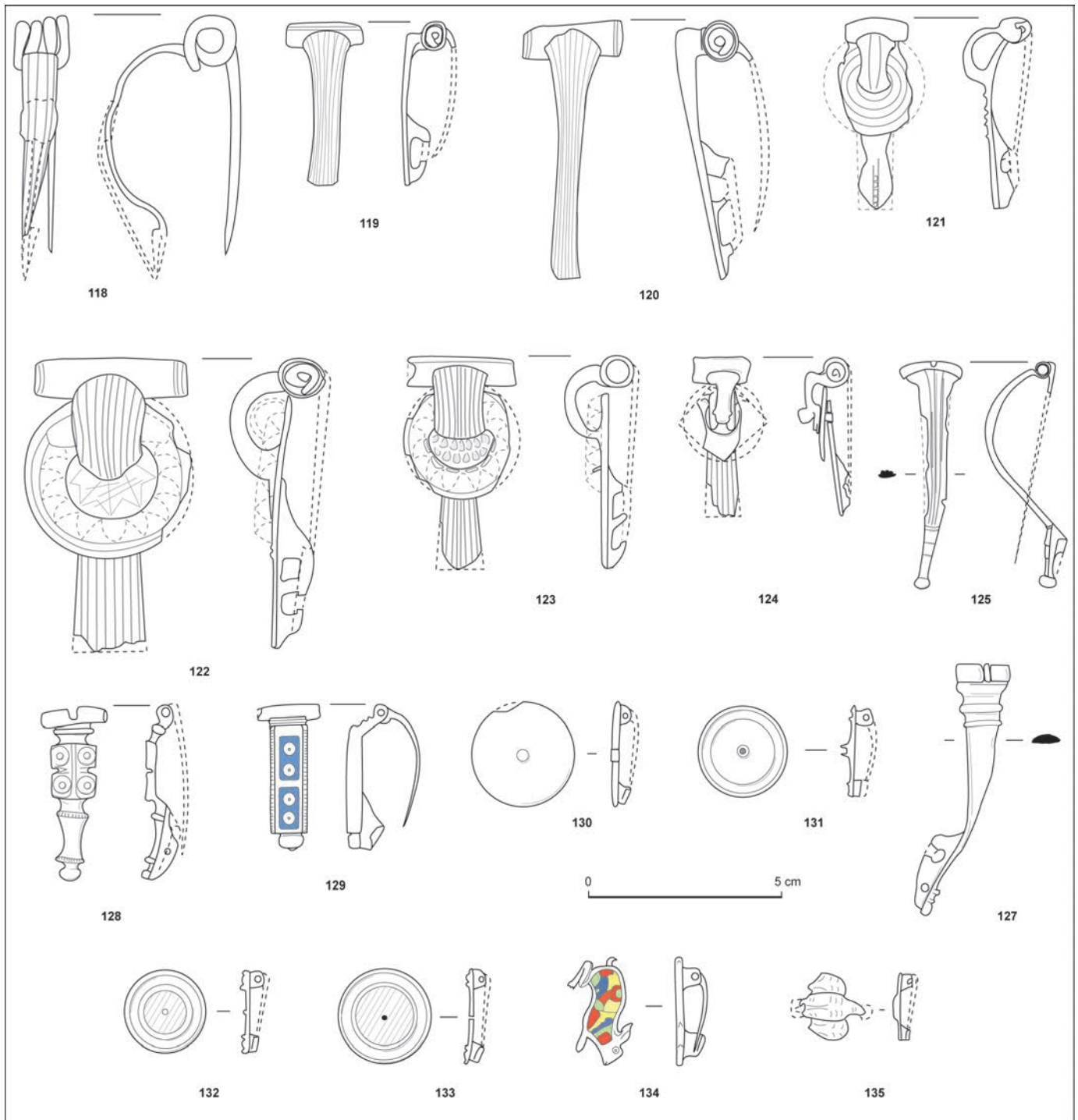


Fig. 22 – Fibules en alliage cuivreux (DAO : S. Raux, Inrap).

Fibule de type FG. 26b3, AR 5.5.17, Tb. 37a

Caractéristique de la première moitié du II^e s., ce type est fréquent dans tout le quart nord-est de la Gaule et sur le *limes* de Germanie Supérieure (Riha, 1979, nos 1371-1380) (fig. 22, n° 129).

Fibule de type AR 7.2.1

Variante suisse du type FG. 24a, dont des exemplaires de comparaison exacte sont nombreux sur le site d'Augst (Riha, 1994, nos 2751-2766), datés du deuxième quart du I^{er} s. apr. J.-C. au milieu du siècle suivant (fig. 22, nos 130-133).

Fibule de type FG. 29a

L'exemplaire n° 134 (fig. 22) appartient précisément au type FG. 29a14a var. (AR 7.25, Tb. 57a), zoomorphe à surface émaillée ; le décor définit son appartenance à un atelier spécifique déterminé par M. Feugère (atelier B), caractérisé par des « silhouettes stylisées, souvent en mouvement » et un décor émaillé composé de larges loges (Feugère, 1985, p. 388). Ces fibules sont datées du II^e s. apr. J.-C. L'exemplaire n° 135 (fig. 22) est de type FG. 29a16 (AR 7.23.1, Tb. 56a), dont la surface étamée et niellée provient d'un atelier antérieur au précédent, dont l'activité est à situer au cours des deux

Tabl. VII – Comparaison typologique
des fibules des contextes « humides » et terrestres.

Types	Contextes « étang »	Contextes « habitat »	Datations génériques
FG. 3b1		1	10 à 60 apr. J.-C.
FG. 3b2	1		10 à 70 apr. J.-C.
FG. 14a1		1	10 av. à 60 apr. J.-C.
FG. 14b1b	2		15 av. à 70 apr. J.-C.
FG. 16a2	1		10 av. à 80 apr. J.-C.
FG. 19a2/b2	2		10 à 50 apr. J.-C.
FG. 19c1/e1	1		10 à 60 apr. J.-C.
FG. 22b2	2		10 av. à 70 apr. J.-C.
FG. 22e var.		1	10 à 60 apr. J.-C.
FG. 23a		1	40 à 80 apr. J.-C.
AR 5.10	1		50 à 100 apr. J.-C.
AR 5.16.1	1		50 à 200 apr. J.-C.
FG. 23d1		1	40 à 80 apr. J.-C.
AR 7.2.1	4	1	40 à 60 apr. J.-C.
FG. 24b1		2	40 à 80 apr. J.-C.
FG. 26b2a		1	80 à 150 apr. J.-C.
FG. 26b3	1		100 à 150 apr. J.-C.
FG. 26c1a		1	50 à 90 apr. J.-C.
FG. 29a	2		50 à 200 apr. J.-C.
Total NMI identifiés	18	10	
Nb. fr. non identifiés	3	6	
TOTAL	21	16	

derniers tiers du 1^{er} s. apr. J.-C. (Feugère, 1985, p. 388-399, atelier C).

Les fibules constituant ce lot sont donc majoritairement du 1^{er} s. apr. J.-C., en particulier de la première moitié, avec quelques types perdurant au siècle suivant. Leurs morphologies sont variées mais deux séries se distinguent, d'une part, par leur nombre et, d'autre part, par le fait commun d'être ou de comporter un élément de forme circulaire : les fibules « à queue de paon » FG. 16/19 et les fibules de type AR 7.2.1. Ces dernières sont bien illustrées car leur durée de production et donc de consommation couvre un peu plus d'un siècle.

La comparaison entre les fibules issues de l'étang sacré et celles provenant des contextes d'habitat proche amène plusieurs remarques complémentaires (tabl. VII) :

- elles sont plus nombreuses dans le premier cas (21 occurrences) que dans le second (16 occurrences) ;
- l'état de conservation est satisfaisant pour les premières car elles sont pour la grande majorité complètes. 18 individus sur 21 sont typologiquement identifiés dans les contextes humides, soit 86 %, contre 62 % en contexte terrestre ;
- les faciès typologiques des deux ensembles ne présentent aucune concordance, à l'exception d'une fibule circulaire de type AR 7.2.1 ;
- l'arc chronologique offert par l'ensemble des fibules couvre la période de la fin du 1^{er} s. av. J.-C. à la seconde moitié du 1^{er} s. apr. J.-C., mais on note une plus forte proportion de celles trouvées dans des milieux aquatiques pour la première moitié du 1^{er} s., tandis que les autres sont plus caractéristiques de la seconde moitié du siècle.

Les objets de toilette et/ou de médecine

Cette catégorie est illustrée par deux fragments de sondes spatules (fig. 23, n^{os} 139-140). Traditionnellement attribué au domaine de la toilette et au maniement des fards, ce type d'objet entre également dans l'équipement des médecins et ophtalmologues pour la préparation et l'application des onguents et collyres ; en témoignent les découvertes nombreuses de *specilla* dans les trousseaux de médecins mis au jour à Pompéi, ou dans certains contextes funéraires comme à Cologne ou dans la tombe du médecin *Gaius Firminus Severus* à Reims (Feugère *et al.*, 1988, fig. 13 à 16 et fig. 23, n^o 3 ; Künzl, 2002).

Elle comprend également cinq fragments de miroirs plats en bronze (n^{os} 141 à 145), dont la surface conservée n'excède généralement pas 1 cm². Cependant, grâce à la présence d'un bord, il a été possible de déterminer la forme d'un miroir circulaire. Les miroirs plats quadrangulaires sont datés de la période augustéenne et du Haut-Empire ; les circulaires se rencontrent durant toute la période impériale, du 1^{er} au 1^{er} s. apr. J.-C. (Lloyd-Morgan, 1981).

Les instruments d'écriture

L'écriture est représentée par un couvercle d'encrier en bronze (fig. 23, n^o 147). Il appartient à un type peu représenté, de la fin du 1^{er} s. et du début du 3^e s. apr. J.-C., et qui semble caractéristique de l'Ouest de la Gaule (Le Cloirec, 2001, n^o 243). Son état de conservation très lacunaire peut tout aussi bien indiquer une récupération et un jet volontaire pour servir d'offrande rappelant l'acte d'écriture, qu'une présence accidentelle de type rejet de dépotoir, à une époque où la fréquentation culturelle du lieu est tombée en désuétude.

Un fond de boîte à sceau en bronze montre la pratique du scellement par cachet de cire d'un texte écrit ou d'un colis (fig. 23, n^o 146). Elle avait cours pour des écrits officiels ou privés, envoyés à des tiers par le *cursus publicus* ou conservés comme archives, le sceau attestant leur authenticité. Elle a longtemps été considérée comme d'usage spécifiquement militaire, mais de nombreuses découvertes sur des sites civils, en particulier en milieu urbain, conduisent à revoir cette attribution restrictive ; seules les boîtes ornées d'un motif impérial sont à coup sûr à caractère militaire ou public. Leur fonctionnement a pu être restitué : une ficelle était enroulée autour du document ou du paquet à sceller ; ses deux extrémités étaient nouées à l'intérieur de la boîte, en passant par des fentes latérales ménagées dans les montants ; le nœud était ensuite emprisonné dans de la cire chaude remplissant la capsule (un sceau pouvait alors être apposé en surface au moyen d'une intaille ; cette empreinte était ensuite protégée par le couvercle à charnière rabattu) ; la cire chaude s'écoulait modérément par les trous (3 ou 4) pratiqués dans le fond de la boîte, assurant ainsi son adhérence au support écrit ; à son arrivée, le document devait être décacheté avant lecture et son intégrité était ainsi garantie. Les boîtes à sceau circulaires, appartenant au groupe AR5 (Furger *et al.*, 2009), apparaissent précocement à l'instar des boîtes rectangulaires, à la fin du 1^{er} s. av. J.-C., mais sont mises au jour dans des contextes allant jusqu'au milieu du 1^{er} s. ; le couvercle porte le plus souvent un décor incisé, niellé, émaillé, ou encore riveté avec, dans ce dernier cas,

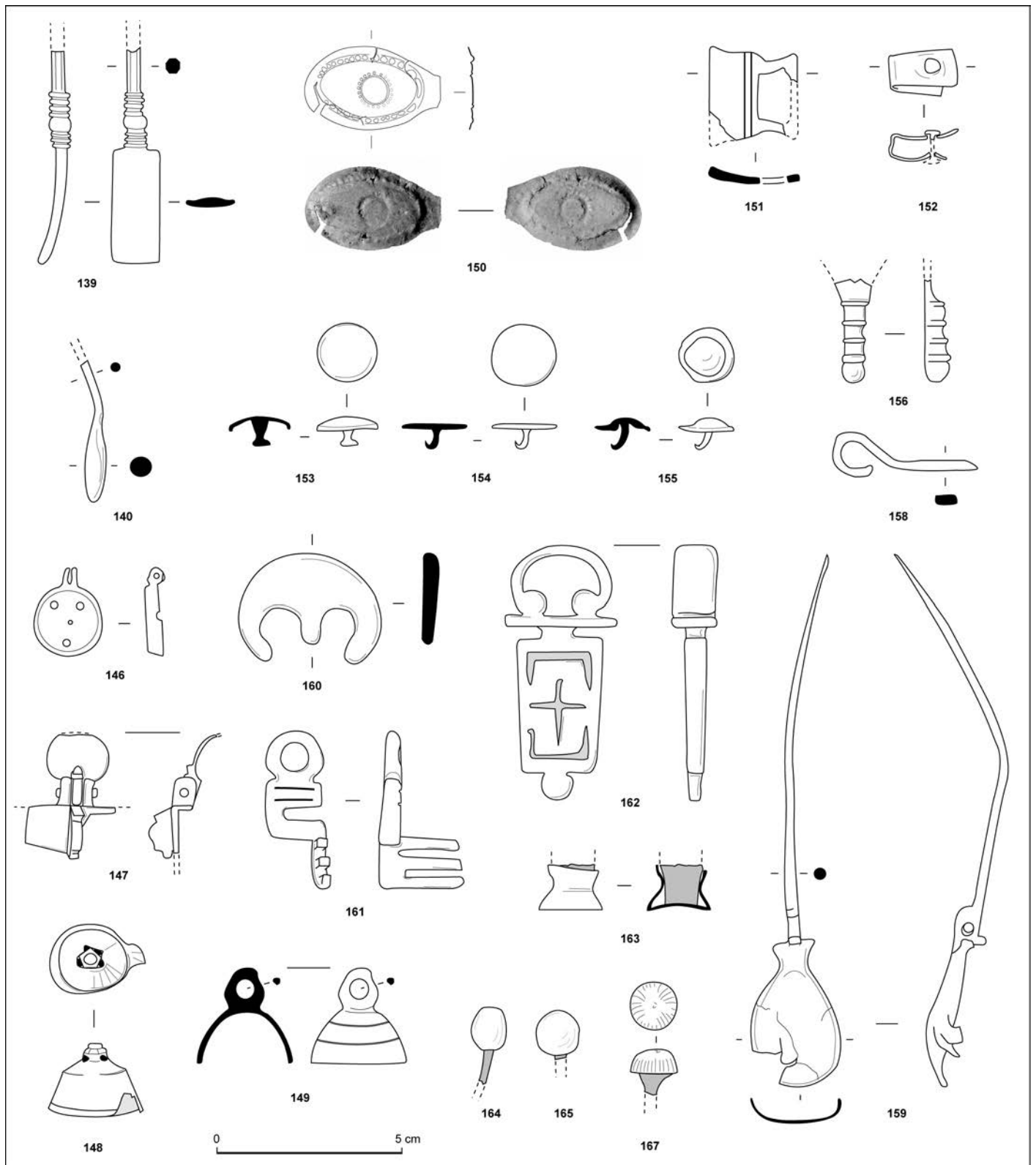


Fig. 23 – Objets divers en alliage cuivreux, de toilette ou de médecine (n^{os} 139-140), d'écriture (n^{os} 146-147), à caractère religieux (n^{os} 148-150), de harnachement (n^{os} 151-158), à usage domestique (n^{os} 160-167) et cuillère en argent (n^o 159) (DAO : S. Raux, Inrap).

des registres zoomorphes spécifiques. Mais le caractère incomplet de l'exemplaire découvert dans la vase de l'étang ne permet pas d'en préciser le type ni d'en affiner la datation.

Les objets à vocation religieuse

Quelques objets précis entrent dans cette catégorie : des clochettes miniatures en bronze et un ex-voto oculaire en alliage cuivreux.

Les deux *tintinnabula* sont de petite taille (fig. 23, n^{os} 148-149); elles ne sont pas nécessairement équipées de battant mais sont accrochées, portées ou suspendues en grappe et c'est un mouvement imprimé les faisant s'entrechoquer qui produit un son. Le tintement de ces clochettes avait dans l'Antiquité une valeur apotropaïque. On les rencontre aussi bien en contexte funéraire que d'habitat, urbain ou rural, et leur présence est souvent attestée dans les sanctuaires.

Le contexte US 1133 (voir n. 19, p. 133) a livré un ex-voto oculaire à œil unique découpé dans une fine tôle de bronze (fig. 23, n^o 150) ; il est de forme ovale et les détails sont figurés par des lignes de points estampés. L'œil droit est représenté en grandeur réelle. Ces plaquettes sont le plus souvent à deux yeux et de forme rectangulaire, un découpage losangique, hexagonal ou ovale étant moins courant ou limité à une aire géographique précise ; elles sont percées et étaient destinées à être clouées dans l'environnement immédiat d'un sanctuaire, en général sur un mur. Il en a par exemple été trouvé un nombre important à proximité des temples du Gué de Sciaux à Antigny (Vienne), dans des niveaux des I^{er} et IV^e s. apr. J.-C., associées à des clous en bronze et en argent (Richard, 2000) ; également, et pour la même période, dans l'enceinte du sanctuaire d'Apollon *Moritagus* à Alésia en Côte-d'Or (Landes dir., 1992, p. 224 ; Fauduet, Rabeisen, 1993), près de 100 exemplaires associés à des clous de fixation ont notamment été mis au jour au pied du mur arrière du portique à avancées, à l'extérieur du temple (Cazanove *et al.*, 2012, p. 117). Plus rares sont les ex-voto oculaires qui ne sont pas liés à un bâtiment mais offerts sous une autre forme, comme les individus déposés dans un vase dans le sanctuaire des Sources de la Seine près de Dijon (Deyts, 1994, p. 121 et pl. 52-54). Leur attribution au domaine de la crénothérapie doit également être envisagée avec prudence, comme en témoignent des découvertes régulières en contexte d'habitat et dans des temples à vocations diverses, sans lien avec des points d'eau. La fonction de ces plaquettes est aujourd'hui discutée. Sans doute faut-il leur accorder une certaine ambivalence : elles pouvaient dans certains cas faire office d'offrande à une divinité, en demande ou en remerciement d'une guérison d'affection oculaire et, dans d'autres cas, matérialiser une demande destinée à être « vue » par la divinité, pour attirer son attention.

L'exemplaire du site des Jacobins appartient à un groupe spécifique au quart nord-ouest de la Gaule, à situer entre les vallées de la Seine et de la Loire, caractérisé par sa forme losangique ou ovale (Fauduet, 2002, fig. 1 et 2). La découpe en amande, l'unicité de l'organe ainsi que le décor en grènetis perlé ou pointillé évoquent une production particulière, et sans doute limitée. Un exemplaire comparable a été mis au jour dans la forêt de Compiègne (Fauduet, 1990, p. 99, fig. 5, n^o 10).

La bordure porte plusieurs déchirures, mais l'objet ne semble pas avoir été volontairement perforé, ce qui pose ici la question de sa destination, c'est-à-dire jeté dans le plan d'eau et non pas cloué au mur d'un bâtiment, comme c'est habituellement le cas. Cette pratique de dépôt dans un bassin ou une piscine est par ailleurs attestée par certaines des occurrences des sanctuaires d'Areines, de Châteaubateau ou encore de Sceaux-du-Gâtinais.

Du point de vue régional, les sites antiques de Jublains, d'Allonnes (à proximité du Mans), ou encore de Mauves-sur-Loire (Loire-Atlantique), ont chacun livré au moins un exemplaire d'ex-voto oculaire en alliage cuivreux : celui du sanctuaire de Jublains est de forme rectangulaire à deux yeux globulaires, à décor périphérique de lignes moulurées et pointillées, et perforé (Naveau dir., 1998, p. 251 et pl. 13, n^o 1) ; dans le temple des Perrières à Allonnes (Sarthe), aux abords du sanctuaire de Mars *Mullo*, un ex-voto est à deux yeux losangiques à ovales à pupilles globulaires et à languette médiane perpendiculaire perforée et un autre ne représente qu'un œil gauche losangique, lui aussi destiné à être cloué sur un support (Fauduet, 1990, fig. 5, n^o 6 ; Lucas, 2003, p. 145, n^{os} 207-208 ; Gruel, Brouquier-Reddé, 2003, p. 145, n^{os} 207-208 ; Biarne, 2006, fig. 7, p. 233) ; celui du sanctuaire de Mauves-sur-Loire est double et losangique, à bordures dentelées (Monteil *et al.*, 2009, p. 179-180 ; Archer, 2010, pl. VI, n^o 026).

Les éléments de harnachement

Ils sont peu nombreux, en alliage cuivreux, et se déclinent en une boucle de ceinture ou de harnais et une suspension de boucle de *cingulum* (fig. 23, n^{os} 151-152), trois appliques décoratives de *cingulum* de type clou ou clou rivet à tête circulaire (fig. 23, n^{os} 153-155), deux fragments de pendants non identifiables (fig. 23, n^{os} 156-157) et un probable canon de mors de filet (fig. 23, n^o 158). Seuls les trois clous décoratifs et la boucle présentent une unité et proviennent de l'enceinte du plan d'eau, au moment de son fonctionnement en tant que lieu consacré (US 1133). Les autres mobiliers dits « militaires » sont dispersés et dans un état de conservation très lacunaire. Le n^o 158 peut, quant à lui, être attribuable à un mors de filet à canons articulés et anneaux mobiles, datable du I^{er} s. apr. J.-C., et trouve un parallèle dans un des dépôts d'équipements militaires du sanctuaire des Flaviens à Mouzon dans les Ardennes (Caumont, 2011, p. 338, n^o 1 et fig. p. 341).

Les objets à usage domestique et éléments d'ameublement

Une cuillère en argent illustre une vaisselle métallique luxueuse (fig. 23, n^o 159). Son manche a été tordu secondairement et l'extrémité du cuilleron a été accidentellement déchirée. Il s'agit d'un *cochlear* à cuilleron en forme de bourse et manche lisse à extrémité appointée ; l'articulation entre le cuilleron et le manche marque un décrochement, à face ornée d'une rainure et d'un petit picot en relief et à perforation transversale visant à imiter l'appendice en volute terminant habituellement le cuilleron et sur lequel s'attache le manche. Le modèle de cuilleron en forme de bourse apparaît vers 150 apr. J.-C. (Riha, 1982, n^{os} 236-267), mais caractérise les séries apparaissant au III^e s., qu'il s'agisse de productions en alliage cuivreux (Martin,

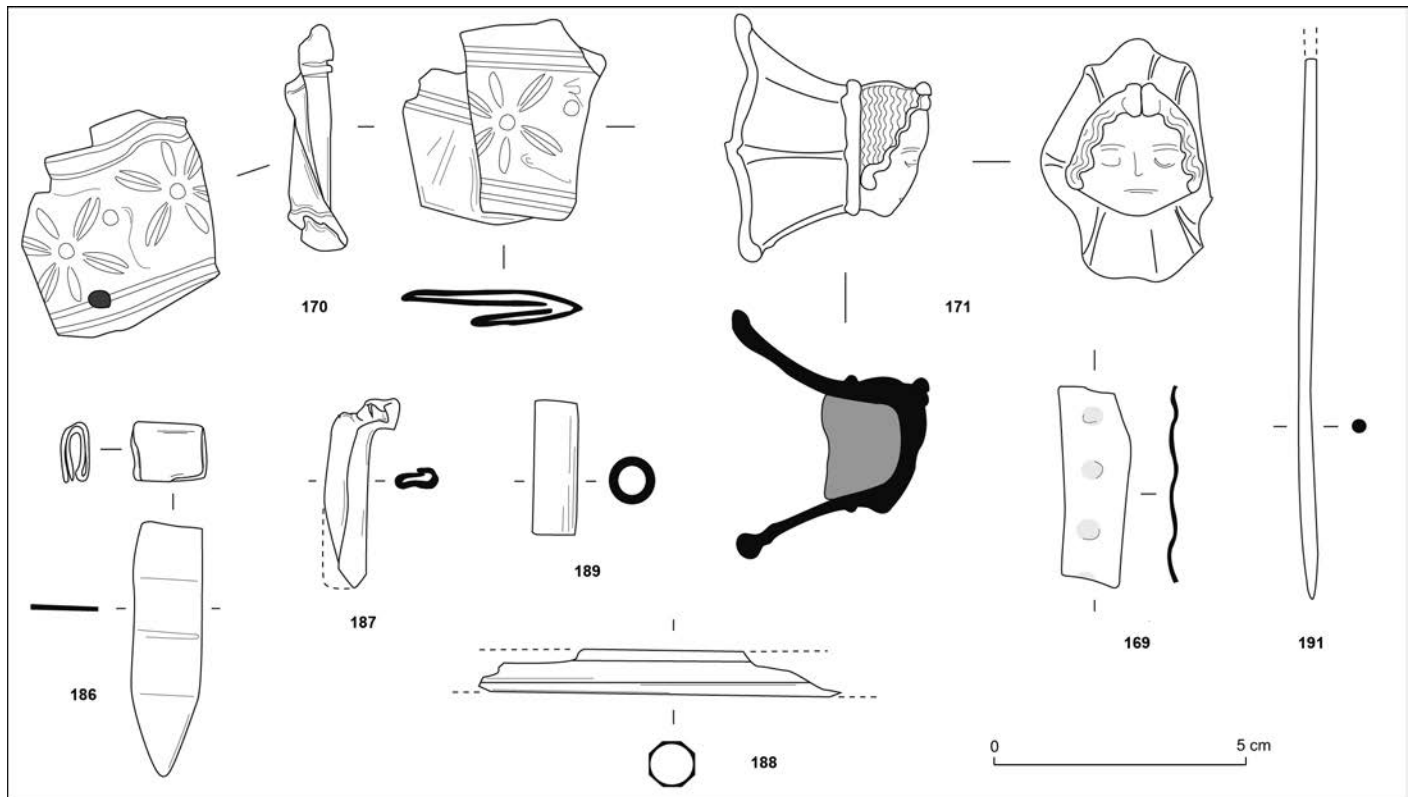


Fig. 24 – Appliques décoratives (nos 169-171) et variaë (nos 186-191) en alliage cuivreux (DAO : S. Raux, Inrap).

1984) ou en argent (Strong, 1966, nos 177 et 178, fig. 3a-c) ; il sera décliné en plusieurs variantes morphologiques jusqu'à la fin du IV^e s., voire jusqu'au début du V^e s. Le décor en forme de volute ou ajouré est plus caractéristique des exemplaires du IV^e s. et des siècles suivants. Une valeur spécifique est sans conteste attribuable à ce *cochlear*, comme en témoignent les découvertes régulières de cuillères en argent dans des dépôts et trésors : on citera en exemple les quatorze occurrences du dépôt n° 2 du trésor de Vaise (Rhône), datable au plus tôt du milieu du III^e s. (Aubin *et al.*, 1999), celles du trésor de Châlain-d'Uzore dans le département de la Loire enfoui vers 259-260 apr. J.-C. (Feugère, 1984-1985, p. 59-61) ou encore celles des trésors de Ruffieu et de la place Camille-Jouffray à Vienne (Isère) également datés du III^e s. (Baratte *et al.*, 1989, p. 200-201 et p. 221). Destinés à la consommation des œufs et des coquillages grâce à leur manche finement appointé et un cuilleron de petite dimension, ces *cochlearia* font aussi partie des instruments dont sont équipés les médecins (Künzl, 2002, pl. 1, A3 et pl. 46, B169-B172, pour les cuillerons en forme de bourse). Objets de valeur, surtout lorsqu'elles sont en argent, ces cuillères peuvent constituer des offrandes laissées dans les sanctuaires : un cuilleron en forme de bourse en alliage plomb/étain, typologiquement proche de celui du Mans, et un exemplaire complet en alliage cuivreux à cuilleron de type *ligula*, font par exemple partie des mobiliers collectés dans le sanctuaire de Bath en Angleterre (Cunliffe, Davenport dir., 1985, fig. 77, n° 2 et fig. 78, n° 15).

On note également la présence d'un support de situle (fig. 23, n° 160), attribuable à un récipient d'assez grandes dimensions, dont le poids important suggère une forte proportion de plomb dans l'alliage qui le constitue, renforçant ainsi sa fonction. La face aplanie porte des traces de brasure, attestant

qu'il a été décollé accidentellement du vase et perdu ou jeté individuellement.

Des éléments de coffret de type habillage de pied, clous et cabochons décoratifs, appliques en tôle de bronze, dont une à décor floral au repoussé (fig. 23 et fig. 24, nos 163-170), ont été mis au jour de façon dispersée, ainsi que deux clés en bronze (fig. 23, nos 161-162). La première permet le fonctionnement d'une serrure par soulèvement de lames de ressort et translation (serrure de type 05 : Guillaumet, Laude, 2009, p. 43) ; la seconde convient à une serrure encastrée ou en applique fonctionnant par soulèvement et décrochement (type 07 : Guillaumet, Laude, 2009, p. 49). L'une et l'autre sont indifféremment attribuables à des pièces immobilières et mobilières, et sont de datation large au sein de la période romaine.

Une applique en bronze montée sur axe en fer, maintenue par un scellement de plomb et figurant une tête féminine devait faire partie d'une riche décoration de meuble en bois ou de véhicule (fig. 24, n° 171). Elle est en effet proche des éléments mixtes à base de bronze et de fer, en relation avec le joug, alliant la fonction décorative à celle de renfort (Bouchette *et al.*, 1996, p. 81 et fig. 56).

Variaë

Dans cette rubrique sont regroupés des objets dont la destination, voire l'identification, n'est pas clairement admise.

Un premier lot comprend deux plaques de bronze repliées qui ne sont pas sans trouver un écho dans le mobilier en plomb (fig. 24, nos 186-187). Le dépliage de l'une d'entre elles (n° 186) permet en effet de restituer une plaquette découpée dans une tôle selon une forme de « languette », et ensuite soigneusement

pliée en quatre parties égales ; l'autre évoque un lest de filet de pêche mais, au vu de son faible poids, il est peu probable qu'elle ait été utilisée.

Le deuxième groupe concerne trois tubes en alliage cuivreux, correspondant vraisemblablement à des portions d'étuis de faible diamètre, utilisés pour le rangement et le transport des aiguilles, stylets, spatules à fard ou médicinales, ou tout autre instrument long et fragile (fig. 24, n^{os} 188-190).

Enfin, deux objets de nature indéterminée font l'objet du dernier volet. Il s'agit d'une tige appointée en alliage cuivreux, de 10 cm de longueur, dont la partie supérieure a été spoliée (fig. 24, n^o 191), et qui a pu être utilisée comme stylet et d'une probable petite agrafe en fer (fig. 24, n^o 192).

PREMIÈRE APPROCHE ANALYTIQUE

En raison des conditions difficiles et sélectives de la fouille et des prélèvements, l'ensemble des objets prélevés et présentés ici n'offre qu'une image partielle de ce qui a été piégé dans les contextes humides du site. Ce mobilier constitue cependant un lot quantitativement et qualitativement significatif. Les artefacts sont de natures diverses mais correspondent en grande partie aux éléments métalliques permettant de reconnaître, d'une part, des pratiques religieuses et, d'autre part, des associations de mobiliers propres à des sanctuaires de la Gaule romaine (Pommeret *et al.*, 1992). La plupart sont d'abord utilisés comme objets de la vie quotidienne, puis détournés de leur fonction première pour jouer le rôle d'offrandes ou d'objets symboliques. Il en est ainsi des anneaux, bagues et fibules. Les anneaux font souvent partie des offrandes en contexte religieux et sont le plus souvent très nombreux et majoritairement lisses. Les anneaux perlés sont plus rares, mais présents : on citera de manière non exhaustive un exemplaire dans le sanctuaire des Bolards à Nuits-Saint-Georges en Côte-d'Or (Pommeret, 2001, p. 361-381, fig. 1, n^o 11), ainsi que deux exemplaires de la période augustéenne sur le site du Gué de Sciaux à Antigny dans la Vienne (Bertrand, 2000, p. 77 et pl. V, n^{os} 91-92). Un anneau d'or à fil plat et de profil hexagonal a également été mis au jour dans le sanctuaire des Bolards (Pommeret, 2001, fig. 1, n^o 17).

L'abondance et la grande variété typologique des fibules offertes se retrouvent dans d'autres sanctuaires fréquentés à la même période, et dans des contextes en liaison avec le fonctionnement et la fréquentation du lieu sacré : à Estrées-Saint-Denis⁴⁶ (Legros, 2002 ; Woimant, Woimant, 2002) et Ognon⁴⁷ (Devillers, 2000) dans l'Oise, à Fesques⁴⁸ en Seine-Maritime (Canny, Dilly, 1997), à Bennecourt⁴⁹ dans les Yvelines (Bourgeois *et al.*, 1999), dans le sanctuaire du Gué de

Sciaux à Antigny⁵⁰ dans la Vienne (Richard, 1989, p. 120-125), à Digeon⁵¹ dans la Somme (Jobic, 1986), aux Bolards à Nuits-Saint-Georges en Côte-d'Or (Fauduet, Pommeret, 1985 ; Fauduet, 2001) ou encore dans le sanctuaire indigène de Martigny en Suisse (Rey-Vodoz, 1986).

Parmi les objets à caractère religieux, les *tintinnabula* ont une fonction rituelle et protectrice mais aussi festive, et leur présence est récurrente dans le monde romain, pas uniquement sur des sites cultuels. Elles sont de taille réduite, ce qui constitue une constante, mais la forme de la jupe peut être de morphologie variable. Une belle série de référence est disponible sur le site du sanctuaire des Bolards (Pommeret, 2001, p. 367, fig. 4, n^{os} 25-35).

Les ex-voto anatomiques tendent en revanche à spécifier la vocation du lieu où ils sont découverts et à le définir comme un sanctuaire patronné par une divinité guérissante, lorsqu'ils sont par exemple découverts en plusieurs exemplaires à proximité d'un bâtiment cultuel et en association avec d'autres offrandes⁵². Plusieurs hypothèses peuvent ici être formulées concernant la présence d'un « œil » sur le site du Théâtre des Jacobins au Mans, qui ne présente pas d'élément de fixation sur un mur : il a pu être offert en remerciement ou en commémoration d'une guérison, indiquant peut-être que le site était dédié à une divinité agissant pour la santé. Mais si l'ex-voto constitue la conclusion et la preuve de l'acquittement d'un contrat votif (Scheid, 1992, p. 34), il n'est pas nécessaire que le lieu d'offrande soit toujours le même ou corresponde à l'endroit où a eu lieu la guérison ou l'accomplissement du vœu : ainsi, si le site est consacré, il sert simplement de lieu de communication avec les divinités, de viatique propice à l'acte de remerciement, quelle que soit sa nature. L'ex-voto oculaire, isolé et non perforé, a donc pu être jeté dans le bassin par une personne de passage profitant du lieu de culte pour remercier les dieux d'une guérison oculaire, même si l'acte médical ou rituel initial a été pratiqué dans un autre sanctuaire, celui-là « guérisseur ». Sa présence seule ne suffit donc pas à définir la nature éventuellement curative du culte en question.

Les objets de toilette ne sont pas systématiquement présents parmi les offrandes mais miroirs et sondes-spatules y sont cependant régulièrement attestés⁵³. Les miroirs ou fragments de miroirs sont sans doute jetés pour attirer l'attention de la divinité invoquée. Les sondes, considérées comme des instruments médicaux, peuvent en contexte cultuel être associées aux ex-voto oculaires : dans le sanctuaire de Pouillé (Loir-et-Cher), l'association de trois plaquettes d'yeux, six *specilla* et trois palettes en pierre destinées à broyer et mélanger les onguents ou collyres permet de penser que le temple était dédié à une

50. FG. 3b1, FG. 14a, 14b, FG. 18b1, FG. 22b2, FG. 23c2, FG. 28d1 var.

51. FG. 14a, 14b, FG. 18a1, FG. 16/19, FG. 21b1, FG. 22b2, 22d, FG. 23a var., 23d1, FG. 24.

52. Certains ex-voto anatomiques comme les représentations de jambes et de pieds ou les ex-voto en forme d'oreille ne désignent pas forcément un contexte de sanctuaire guérisseur : les premiers se rapportent au voyage et les seconds peuvent illustrer le remerciement d'une requête entendue par les dieux. Les organes internes en revanche semblent être associés préférentiellement aux facteurs de maladie et de guérison (Scheid, 1992, p. 30-31).

53. Par exemple aux Bolards (Pommeret, 2001), à Mauves-sur-Loire (Archer, 2010), au Gué de Sciaux (Bertrand, 2000, p. 92-93), à Fesques (Mantel, Devillers, 1997, p. 261).

46. FG. 14a, 14b1b et 14c1, FG. 16/19, FG. 22b1, FG. 23a, 23c2, 23d1, 23d2, FG. 24. Les fibules FG. 14b, 22 et 23 se retrouvent à la fois dans le sanctuaire et l'habitat, dans des proportions équivalentes ; les FG. 16/19 et les FG. 24, dont une circulaire, sont présentes uniquement dans le sanctuaire.

47. FG. 14a, 14b1b, FG. 22b2, FG. 23a, 23b, 23c3, 23d1, FG. 25a, 26b1, 26b3, 26c4, 26d1.

48. FG. 14a, 14b1b, FG. 16a1, FG. 18a2, FG. 19a2, FG. 20, FG. 22b, FG. 23a, 23c2, 23c3, 23d1, FG. 25b, FG. 26b3, 26b4, 26c4, FG. 28b2 et fibule en forme de joug.

49. FG. 14a, 14b1b, FG. 18a4, 18a, FG. 20-20c.

divinité de l'eau guérisseuse et qu'un ophtalmologue praticien, attaché au lieu de culte, servait d'intermédiaire à l'action de la divinité (Bourgeois, Sikora, 1982).

Les sanctuaires révèlent fréquemment la présence d'instruments d'écriture. Les boîtes à sceaux ainsi que les stylets se rencontrent régulièrement en contexte cultuel, comme en témoigne l'importante série en fer mise au jour dans le sanctuaire du Gué-de-Sciaux (Eneau, 2002, p. 105, pl. 21, n^{os} 303-318). Ils sont le reflet direct des actes de rédaction et de scellement des contrats votifs écrits passés avec la divinité, selon les règles romaines imposées (Derks, 1998, p. 224-231) : ils peuvent avoir été perdus ou laissés sur place après leur utilisation, ou offerts comme remerciement de l'exhaussement du vœu ou comme symbole commémoratif de la cérémonie de dépôt de la requête. On pourrait également les rapprocher de la pratique du contrat écrit passé avec la divinité, avancée ici à titre d'hypothèse par la présence de plaquettes de plomb inscrites (voir *supra*, p. 137-138). La tige en bronze appointée n^o 191, dont le sommet a été cassé, a pu servir de stylet⁵⁴. Signalons également la présence, bien qu'ils ne proviennent pas directement des sédiments circonscrits par le mur péribole du lieu consacré mais d'un trou d'eau situé à proximité, de deux stylets en fer en parfait état de conservation⁵⁵. On rattachera également à la catégorie de « matériel d'envoûtement ou de protection contre l'envoûtement » les deux plaquettes repliées en bronze dont l'une est en forme de langue⁵⁶. Les portions de petits tubes ou étuis en alliage cuivreux ont également pu contenir des messages et rappellent en particulier les phylactères portés dans le monde antique pour se protéger du mauvais sort. Des occurrences de tubes en bronze sont mentionnées sur quelques autres sites de sanctuaires : les Bolards (Pommeret, 2001, p. 377, fig. 9, n^o 122), Mauves-sur-Loire (Archer, 2010, pl. XXV, n^o 125), Bois-l'Abbé à Eu (Mangard, 2008, p. 86, fig. 62).

Les éléments de harnachement, de coffret, d'huissierie et les clés ne trouvent pas ici de place pertinente dans la définition de l'emplacement d'un culte des eaux ; ils sont pourtant représentés sur d'autres sites culturels, sans que l'on puisse leur attribuer une valeur spécifique, et font vraisemblablement écho à des activités urbaines proches.

La question de la chronologie et d'une possible évolution dans la nature des offrandes est difficile à percevoir, tant du point de vue des informations récoltées lors de la fouille que de l'étude des objets prélevés. Beaucoup d'entre eux se rencontrent tout au long de la période romaine, sans plus de précision : anneaux lisses, *specilla* et miroirs, *tintinnabula*, ex-voto anatomiques. Les fibules illustrent cependant uniquement les 1^{er} et 11^e s. apr. J.-C., et 75 % d'entre elles appartiennent à des types

54. Un rituel de *defixio* sur plomb décrit dans le *Papyrus Graecae Magicae* VII ordonne entre autres : « écris l'incantation avec une aiguille de bronze sans tête » (Martin, 2010, p. 31).

55. Il s'agit dans les deux cas d'objets de facture soignée, avec des corps bi- ou tripartites à séparations moulurées, des pointes et des palettes bien formées et bien individualisées, et dans l'un des cas un fin décor incisé en arêtes de poisson ; la forme de la palette de ce dernier, en sabot de cheval, est peu fréquente (US 1735).

56. La forme de langue ou de triangle inversé d'une plaquette jetée au cours d'une cérémonie accompagnée d'une incantation orale suffit à symboliser l'envoi d'un message, même si celui-ci n'est pas inscrit en toutes lettres (Martin, 2010).

préflaviens (quatre individus sur dix-huit seulement sont du 11^e s.). Quelques objets, enfin, sont spécifiquement plus tardifs, de la fin du 11^e s. et du 111^e s., comme la bague n^o 117 (fig. 21), le couvercle d'encrier n^o 146 (fig. 23) ou encore la cuillère en argent n^o 159 (fig. 23).

Les mobiliers métalliques permettent donc d'ores et déjà de formuler quelques éléments d'interprétation quant à l'occupation du site et à la nature du plan d'eau qui y est aménagé : la fréquentation d'un lieu de culte est indéniable, bien qu'aucun indice ne nous soit parvenu pour identifier la divinité qui y était honorée. Outre les habituels objets offerts en remerciement d'accomplissement de vœux, tels que monnaies, anneaux et fibules, l'ex-voto oculaire et les instruments de médecine traduisent peut-être des vertus curatives attribuées à un moment donné aux eaux retenues. La pratique de l'écriture de contrats passés avec les divinités est également attestée, et celle de la magie et d'actes de *defixio* est par ailleurs supposée.

St. R.

LES OFFRANDES ALIMENTAIRES

La fouille des dépôts vaseux du plan d'eau a permis la mise au jour de sept vases⁵⁷ enterrés verticalement, tantôt à l'envers, et renfermant pour au moins quatre d'entre eux des restes animaux. Tous situés au sommet de la séquence stratigraphique, ils témoignent d'une mise en place tardive, alors que le plan d'eau devait être au moins partiellement ou peut-être épisodiquement asséché, ce qui place probablement ces dépôts dans la phase 3, alors que le système hydraulique du site devient inopérant, soit à partir de la fin du 11^e s. apr. J.-C.

Seuls trois vases sont dans un état de conservation suffisant pour pouvoir être décrits⁵⁸ (fig. 25, n^{os} 18-20). Il s'agit de pots, tous en céramique commune sombre brute, mais de types différents, offrant une diversité tant dans la pâte que dans la forme et le volume, voire la fonction.

Le vase n^o 18 est en céramique commune sableuse gris foncé, vraisemblablement importé et originaire du Centre-Ouest. Il est à panse marquée par un épaulement, à col tronconique et à bord en bourrelet. Des exemplaires de comparaison, à surface lustrée, ont été mis au jour dans des contextes allant de 40 à environ 120 apr. J.-C. Il a pu être importé en tant que contenant d'aliments commercialisés.

Le vase n^o 19 est un pot à cuire issu d'une production locale, caractérisée par une pâte dite granuleuse gris clair à brun-gris, à dégraissant sableux feldspathique grossier. Sa surface externe montre une dégradation chromatique partielle qui résulte vraisemblablement d'une exposition à un feu culinaire, attestant de son utilisation dans un cadre domestique avant son dépôt dans le bassin. Du point de vue typologique, cet individu archéologiquement complet, à panse ovoïde, sans col et à lèvre arrondie éversée, se rattache à la forme 5.052 du répertoire des céramiques du Mans (Le Boulaire, 2012) et est daté de la toute fin du 1^{er} s. apr. J.-C. et de la première moitié du siècle suivant.

57. L'étude céramologique a été réalisée par S. Thébaut et A. Ledauphin.

58. Les autres vases ont été totalement détruits et amputés suite à leur mise au jour à la pelle mécanique et les éléments conservés sont insuffisants pour préciser une datation. Mais il s'agit là encore de pots en céramique commune sombre. Aucun éventuel reste animal n'a pu être prélevé.

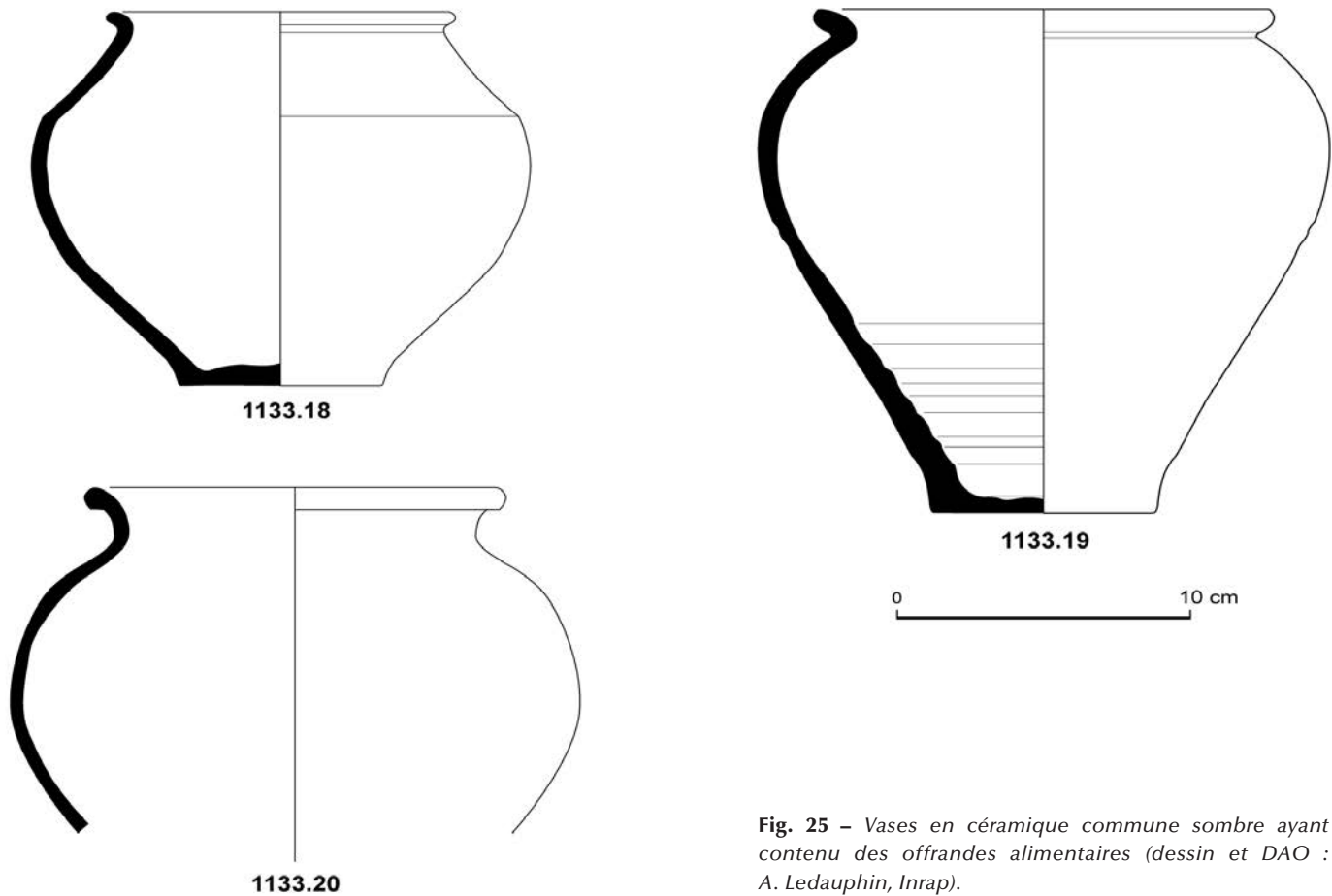


Fig. 25 – Vases en céramique commune sombre ayant contenu des offrandes alimentaires (dessin et DAO : A. Ledauphin, Inrap).

Le vase n° 20, enfin, est en commune sableuse sombre brute, à panse globulaire, col court concave et bord rond ; la lèvre et le col portent des traces de poix et ce vase a sans doute lui aussi servi de stockage ou de contenant d'un produit commercialisé avant d'être déposé dans le contexte cultuel. Bien qu'incomplet, il peut correspondre à la forme 5.201 (*ibid.*), produite à la période préflavienne (40/70 apr. J.-C.).

La chronologie de ces vases n'est donc pas homogène, allant du milieu du I^{er} s. au milieu du II^e s. apr. J.-C. et on observe de plus un net décalage entre les périodes de production et la période évaluée des dépôts, en tant que contenants d'offrandes alimentaires. Ces vases ont donc été utilisés et conservés un temps avant d'être réformés de leur fonction primaire.

L'examen des assemblages osseux des dépôts 2 et 4 (campagne de fouille 2010) et des vases n°s 19 et 2278 (surveillance des travaux de mai 2011) fournissent les premiers éléments d'une approche qu'il conviendra d'approfondir ultérieurement.

Le vase n° 19 a livré une cinquantaine de très petits fragments de 2-3 mm indéterminables. Deux phalanges postérieures d'oiseau accompagnent l'ensemble. Il s'agit peut-être d'un très jeune poulet⁵⁹. On doit s'interroger sur la signification de cette présence pour le moins réduite d'os de bas de pattes d'oiseau. L'assemblage n'était probablement pas constitué de

segments anatomiques complets puisque l'on aurait alors trouvé des éléments plus gros et en plus grand nombre. On pourrait envisager que ces restes n'aient pas de lien avec un éventuel geste rituel et ne soient que des vestiges résiduels si les autres céramiques n'avaient pas elles aussi livré des os de poulet.

Le dépôt 3 (vase n° 20) est constitué de six os d'un très jeune oiseau, probablement du poulet, provenant des ailes (humérus droit et gauche, et ulna droite) et des postérieurs (fémur droit et tibiotarse droit et gauche). Quelques dizaines de fragment d'os millimétriques (dont certains de l'oiseau) indéterminés complètent l'assemblage. Le dépôt a par ailleurs livré un fragment proximal de métacarpe III (pied antérieur) de jeune porc. Enfin, six vertèbres (dont 2 précaudales et 4 caudales) de très petit poisson ont été reconnues⁶⁰ ; il s'agit d'un cyprinidé dont la taille, à l'état vivant, devait être inférieure à 5 cm. Se pose alors la question de savoir s'il s'agit de restes ichtyologiques issus d'une préparation alimentaire (friture ou sauce de poisson) ou, parce que ces poissons pouvaient très bien vivre dans l'étang, de restes contenus dans la vase ayant colmaté la céramique.

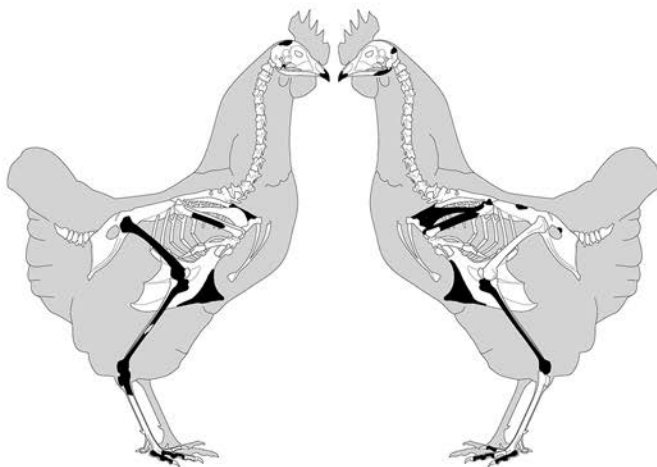
Cette dernière question ne trouve pas réellement de réponse mais peut être mise en perspective avec les résultats de l'analyse du vase 2278 dans lequel du poisson a aussi été trouvé. En revanche pour celui-là, pas de doute : il ne peut pas avoir vécu dans l'étang. En effet, parmi les vingt-trois os de poisson,

59. On utilisera indifféremment les termes « coq domestique » ou « poulet » pour les jeunes gallinacés sans savoir cependant s'il s'agit de mâles ou de femelles. Il faut cependant garder à l'esprit que le sexe des animaux a pu être important lors du choix de l'animal.

60. Merci à B. Clavel (UMR 7209 du CNRS) pour son aide dans la détermination des poissons.



1



2

Fig. 26 – Offrande alimentaire n° 4 : 1, vase n° 18 ; 2, restes de poulets contenus dans le vase n° 18 (cliché H. Paitier, Inrap ; DAO : S. Lepetz, MNHN).

neuf proviennent du maquereau (axostes et vertèbres). Ce poisson marin n'est donc pas là fortuitement ; un ou plusieurs morceaux ont été déposés dans la céramique. Plus précisément encore, on peut établir que deux os au moins (et peut-être tous) proviennent du maquereau espagnol (*Scomber japonicus*). Cette espèce est originaire du sud de l'Europe et n'a donc pas pu être transportée fraîche ; il s'agit donc de morceaux de conserve salés (*salsamenta*). On connaît pour cette époque les circuits de distribution qu'empruntent ces produits méditerranéens irriguant les régions septentrionales de l'Empire (Van Neer, Wouters, 2012 ; Clavel, Lepetz, 2014). Il s'agit d'un produit qui devait être assez cher et consommé plutôt par les catégories sociales privilégiées ou réservé à des repas particuliers. Sa présence dans le contexte des Jacobins révèle un aspect intéressant concernant la qualité des produits utilisés dans les pratiques liées au site.

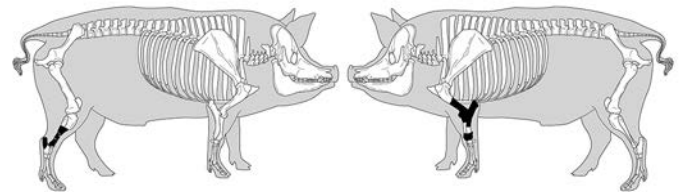


Fig. 27 – Restes de porc contenus dans le vase n° 2278 (DAO : S. Lepetz, MNHN).

À ces vestiges marins se trouvent associés une trentaine de restes de poulet juvénile. Il semble que tous les os appartiennent au même individu. L'assemblage présente des déficits puisqu'aucune côte ni vertèbre n'est observée, alors que toutes les autres parties anatomiques sont représentées (fig. 26). Ainsi, des petits fragments du crâne, de la carcasse (fragment de coxal, de sternum, une scapula), des os des ailes (humérus, radius, ulnas), des postérieurs (tibiotalarses, tarsométatarses et phalanges) révèlent que l'oiseau a pu être introduit complet dans le vase.

Le dernier dépôt (n° 4, vase n° 18, fig. 26) est un peu plus fourni et le mieux conservé. Le poulet est là aussi présent avec huit fragments d'os d'un très jeune individu auxquels il faut ajouter une cinquantaine d'esquilles minuscules provenant de la fragmentation d'os d'oiseaux. Là encore l'ensemble est très déficitaire si l'on envisage le nombre d'os initialement présents dans un animal complet. Il est dès lors délicat d'affirmer que la bête était entière. On remarque cependant la diversité des parties anatomiques : les ailes (fragments d'humérus droit et gauche, d'ulna droit), une partie de la cuisse gauche (fémur), une côte, un fragment de sternum (carcasse). Les restes d'oiseau sont associés à onze fragments d'os de porc : six d'entre eux proviennent du postérieur droit (jambonneau arrière) sous la forme de fragments de tibia, fibula et calcanéum. Les os ont été brisés lors du dépeçage de la viande. Les autres morceaux, constitués de l'extrémité de l'humérus, des extrémités proximales et distales du radius et de l'ulna proviennent du membre avant gauche (fig. 27). Les diaphyses des os de l'avant-bras sont manquantes. Il ne s'agit donc pas d'une unique pièce de viande mais d'au moins deux. Les morceaux peuvent provenir d'une même bête : elle aurait alors entre 2 et 3 ans. Enfin, notons la présence d'une vertèbre sacrée de porc (morceau de queue ?) et d'un fragment de côte de bœuf d'environ 7 cm.

Les assemblages fauniques issus des céramiques présentent la particularité d'être tous les quatre composés de coqs domestiques très jeunes. Aucune trace de découpe n'a été relevée, mais l'absence de la majeure partie des os dans trois des vases semble indiquer que les animaux n'avaient pas été placés complets. Le cas du vase 2278 est un peu différent puisque les restes sont plus nombreux et on peut envisager que les manques aient une origine taphonomique. Les restes de porc du dépôt 3 correspondent à au moins quatre morceaux de viande. Même si les contextes sont très différents, il est tentant de rapprocher ces vestiges de ceux mis au jour à Rennes, Campus de la Place Hoche et Place Sainte-Anne (Lepetz, Pouille, 2008) dans la mesure où ils présentent de grandes similitudes. S'il est délicat de savoir si les restes de petits poissons d'eau douce sont des vestiges alimentaires ou non, ceux de maquereau espagnol marquent à l'évidence la pratique de gestes peu ordinaires, basés sur l'offrande de produits alimentaires de qualité.

S. L. et St. R.

SYNTHÈSE : UN ÉTANG SACRÉ AU MANS

Les vestiges du site des Jacobins posent d'abord la question de l'identification du lieu. La fouille a mis en évidence les vestiges envasés d'une pièce d'eau englobée à l'intérieur d'une enceinte. Cet étang a été constitué à partir d'un ruisseau dont une portion recevait visiblement des monnaies dès la fin de l'époque laténienne, si l'on en juge par les espèces gauloises découvertes. Il est par conséquent concevable qu'une divinité habitait le ruisseau en question, et ait été à l'origine d'une activité rituelle au moins dès la Conquête. Cela a certainement motivé l'aménagement de la pièce d'eau au début de l'époque romaine, à un moment important qui correspond à la fondation de la ville romaine du Mans/*Vindinum*. L'identification proposée de la pièce d'eau en question tient à deux types de témoignages, qui concernent d'une part l'organisation spécifique de l'espace enregistré lors de la fouille, d'autre part aux pratiques que l'on peut déduire des objets découverts dans la vase de l'étang.

Concernant le premier point, l'organisation de l'espace, on remarque que la pièce d'eau constituée à partir du ruisseau de l'Isaac est englobée dans une enceinte la séparant de l'habitat et des ateliers alentour qui se développent au même moment. L'autre élément est le petit bâtiment construit sur la grève de l'étang et à l'intérieur du mur d'enceinte, indiquant son appartenance au complexe. Son identification est rendue difficile par l'absence de toute structure ou aménagement caractéristique (base, banquette, autel, etc.). Toutefois, la présence de nombreuses monnaies en son sein (voir *supra*, p. 130) est un premier indice quant à sa fonction religieuse. En effet, le contexte rappelle clairement des exemples de jets de monnaies (*jactatio stipis*) caractérisés dans les sanctuaires, notamment dans les contextes de l'époque julio-claudienne. À Dompierre-sur-Authié (Somme) ont été reconnues des aires aménagées de dépôts ayant livré entre autres des monnaies, des armes miniatures et des fibules (Piton, Dilly, 1990, p. 87 ; Brunaux dir., 1991). Les modalités de dispersion des monnaies dans le bâtiment des Jacobins rappellent également la situation observée dans le temple 6 de Thun-Allmendingen chez les Helvètes (Martin-Kilcher, Schatzmann dir., 2009, p. 188 *sq.*). Dans le sanctuaire du Pain Perdu à Niort (Deux-Sèvres), les 350 monnaies découvertes dans les remblais ont pu être mises en relation avec un tronc monétaire, un coffre quadrangulaire en calcaire qui contenait 400 monnaies en place. La dispersion stratigraphique et la localisation bien délimitée des monnaies dans le petit bâtiment des Jacobins indiqueraient toutefois, plutôt que le contenu d'un tronc monétaire dispersé, une pratique de jet institutionnalisé de monnaies dans le contexte d'un exhaussement progressif des niveaux d'occupation. Cette pratique est en effet relativement bien documentée, que les monnaies soient déposées ou jetées. Sénèque distingue bien la *stips* que l'on dépose de celle que l'on jette (*Des bienfaits*, VII, 4, 6) : « cependant même pour les dieux, nous déposons une offrande et nous jetons une monnaie ». La première désigne une pièce ou une petite somme d'argent que l'on offre à la divinité : ce type de dépôt est par exemple attesté par les *graffiti* de Châteauneuf en Savoie (*ILN Vienne*, nos 465, 471-472). L'offrande était alors disposée dans des troncs dont on a retrouvé quelques exemplaires en Gaule (Jublains, Crain, Vertault, etc., voir Aubin, Meissonnier, 1994) ou dépensée pour des sacrifices

(encore *ILN Vienne*, n° 471). Déposer une *stips* était considéré comme un acte pieux (Macrobe, *Les Saturnales*, III, 11, 6 et Sénèque, *Lettres*, 115, 5) qui permettait, par accumulation, d'honorer le dieu du sanctuaire en lui faisant une offrande. Le fait que les monnaies du site des Jacobins au Mans n'étaient pas récupérées montre que le rituel célébré était celui du jet de monnaie, la *jactatio stipis*. La monnaie jetée et laissée sur place était ainsi offerte à la divinité comme l'indique un passage de Sénèque transmis par Lactance (*Institutions divines*, II, 2, 14) : « ils vénèrent les statues des dieux, ils les supplient à genoux, ils les adorent, ils restent assis ou debout devant elles pendant une journée entière, ils leur jettent une monnaie, ils leur sacrifient des victimes ». Le jet d'une monnaie participait pleinement à la pratique institutionnalisée du culte et aux séquences rituelles qui permettaient d'honorer les dieux ; il est d'ailleurs généralement interprété comme une forme d'accompagnement du vœu (Cazanove, 1991, p. 209-210). En Gaule comme ailleurs, la pratique est attestée dans les lieux de culte terrestres comme dans les sanctuaires de source ou le passage des gués. Les exemples sont nombreux. À Cahors, une résurgence a ainsi livré des monnaies en grand nombre (*Divona : la fontaine des Chartreux*, Catalogue d'exposition, DRAC Midi-Pyrénées, 1995). La fontaine d'Aguessac (Aveyron) a, elle, livré une vingtaine de monnaies impériales (*Gallia*, 1972, 30, p. 470-471). Dans le sanctuaire de Sceaux-du-Gâtinais (Loiret), les bassins contenaient de très nombreuses monnaies. Hors de Gaule, le sanctuaire de la source de Clitumne en Ombrie offre un utile dossier de comparaison avec les structures découvertes au Mans. Pline le Jeune (*Lettres*, 8, 8, 5) nous présente là sans doute l'une des meilleures descriptions de l'aménagement d'un lieu de culte de l'Antiquité : « Une médiocre hauteur se dresse, boisée et ombragée par d'antiques cyprès. À son pied, la source jaillit et se répand par plusieurs filets inégaux ; une fois dégagée du bouillonnement qu'elle forme, elle s'étale en un large bassin, limpide et transparente, si bien qu'il est possible d'y compter les pièces qu'on y jette et les cailloux qui y brillent. À partir de là, elle avance non par l'effet de la pente, mais par sa seule abondance et, pour ainsi dire, par son poids. C'est une source encore et c'est déjà un cours d'eau considérable, portant même des bateaux qui, fût-ce quand ils se croisent et se dirigent en sens contraire vers des points opposés, trouvent passage et arrivent à leur but ; son courant est si fort qu'une embarcation descendant au fil de l'eau, bien que le lit n'ait pas de pente, n'a pas besoin de rames, tandis qu'il lui est très difficile, en dépit des rames et des gaffes, de le vaincre en remontant [...]. Les rives sont revêtues d'une quantité de frênes, de peupliers en quantité et la transparence du cours d'eau permet de les compter sous l'onde par leurs vertes images [...]. Tout près est un temple ancien et respecté ; on y voit debout Clitumne en personne, vêtu et orné de la prétexte. La divinité réside dans le temple et y rend des oracles, comme l'indique la présence de sorts. Tout autour sont disséminées plusieurs petites chapelles et autant de dieux. Chacune a son culte spécial, son nom et quelques-unes même leurs sources. Car outre cette source qui est comme la mère des autres, il y en a de plus petites, ayant chacune leur lieu d'origine, mais qui viennent se mêler à la rivière sur laquelle est un pont. Ce pont délimite la partie sacrée de la partie profane ; au-dessus, il n'est permis que de naviguer, au-dessous on peut aussi se baigner. Les habitants d'HisPELLA, auxquels ce lieu a été

donné en présent par le divin Auguste, offrent des bains aux frais de la ville, offrent aussi l'hospitalité [...]. Bref, vous ne trouverez rien en ce lieu qui ne vous charme, car vous pourrez aussi vous y instruire, vous lirez beaucoup d'inscriptions écrites par une foule de gens sur toutes les colonnes, sur tous les murs, en l'honneur de la source et du dieu [...]. »

Si le témoignage de Pline concerne un sanctuaire italien et une source d'Ombrie, on peut relever des particularités dans la structure de l'espace et les pratiques, utiles dans la caractérisation du site des Jacobins. Le dieu Clitumne qui patronnait la source du même nom a donné lieu à un aménagement structurel comme aux Jacobins où le ruisseau d'Isaac a été transformé en étang. On relève la pratique, sur les deux sites, de la *jactatio stipis* – à la source de Clitumne, les monnaies sont jetées dans l'eau – et la présence d'un temple accueillant la statue de culte. Aux Jacobins, la fonction religieuse du bâtiment découvert sur la berge de l'étang ne fait aucun doute si l'on tient compte des monnaies découvertes. Les monnaies étaient en principe jetées devant la statue de culte (voir *supra*, p. 156, le témoignage de Sénèque, Lactance, *Institutions divines*, II, 2, 14). Le bâtiment édifié sur les berges de l'étang du Mans est donc sans doute un temple dont les aménagements auraient disparu (statue de la divinité, autel, tronc monétaire ?, etc.).

Un autre élément d'information est la limite donnée par Pline entre la partie sacrée de la source, sur laquelle on peut naviguer et la partie profane dans laquelle on peut se baigner. La fréquentation du bassin de la source de Clitumne – on s'y promène en bateau – considérée comme sacré, mérite d'être soulignée : cette particularité permet d'expliquer du même coup la présence au Mans d'objets retrouvés dans la vase et sans destination religieuse évidente (comme les plombs de filet qui indiquent que l'on pouvait manifestement pêcher dans l'étang). Le jet de monnaies dans l'eau en revanche montre que c'est ainsi que l'on consacrait les offrandes à la divinité qui habitait le bassin. Les monnaies étaient comme il se doit de faible valeur (ce qui démontre une sélection des monnaies promises au rituel de *jactatio stipis*). La présence de quelques monnaies coulées sur des empreintes officielles confirme quant à elle le caractère symbolique de ces pièces jetées dans l'eau. L'essentiel n'était pas la valeur de la monnaie, mais bien le don et son transfert dans le domaine de la divinité. On peut sans doute identifier un rituel semblable pour divers autres objets manifestement jetés eux aussi dans l'eau, notamment les objets entiers comme les fibules et les bagues et les quelques objets de toilette. En revanche, la question de l'implication rituelle des objets fragmentés reste posée. Un fond de boîte à sceau, un couvercle d'encrier en bronze peuvent être identifiés au premier abord à des témoignages erratiques d'une activité proche du lieu – à l'intérieur ou à l'extérieur du sanctuaire – ou même à des reliquats de déchets urbains plutôt qu'à des vestiges d'objets offerts à la divinité de l'étang. À moins de penser bien entendu que ces objets ont joué un rôle dans la liturgie, ce qui est tout à fait envisageable (voir *supra*, p. 152-153). Parmi les autres vestiges que l'on peut qualifier d'offrandes, on trouve la plaque en forme d'œil et les deux clochettes en bronze. Les *tintinnabula* ont certes un pouvoir apotropaïque – on les trouve parfois dans les tombes – mais elles sont également des symboles efficaces de l'intervention divine. L'interprétation généralement donnée de l'œil en bronze n'est pas assurée, oscillant entre l'ex-voto

anatomique ou la représentation de l'intervention divine (le visiteur demandant l'attention du dieu). Quoi qu'il en soit, ces objets sont parfaitement à leur place sur le site des Jacobins. Jetés dans le plan d'eau, ils peuvent être compris comme des offrandes déposées dans le domaine de la divinité, éléments pérennes d'un dialogue établi avec le dieu de l'étang.

Dans l'association des objets découverts dans la vase, on doit s'interroger sur la destination des plaques de plomb pliées ou roulées volontairement qui renvoient manifestement à des pratiques spécifiques. Nous croyons en effet reconnaître dans les incisions des plaques 57 à 59 des pseudo-inscriptions. Celle de la plaque 56 (1155), pliée en six après gravure, semble ne faire aucun doute. Des signes ont été gravés en suivant un cercle, certains signes étant des avatars des lettres A et D. Les hastes verticales ou bombées tracées sur les lamelles sont plus problématiques (1231, 1775a et 20002). Sur d'autres, il s'agit de signes comme sur la plaque 20005. En tout cas, ce type de pseudo-inscriptions est documenté dans les sanctuaires, notamment à Bath comme provenant du bassin de la source (Tomlin, 1988, p. 112-116), également dans le sanctuaire de Uley dédié à Mercure, toujours dans la province de Bretagne. Trois plaquettes découvertes dans le sanctuaire d'Isis et *Mater Magna* à Mayence s'apparentent également à ce type de texte inventé (DTM 31, 32, 33, cf. Blänsdorf, 2012, p. 177 sq.). On note aussi, à Bath encore, six tablettes en plomb anépigraphes, certaines pliées, d'autres non, ce qui semble indiquer que les objets en question pouvaient accompagner des prières orales (Tomlin, 1988, p. 117-122). Les parallèles concernant l'association de ces plaques avec les monnaies et l'aspect des morceaux de plomb que l'on peut établir entre le site de l'étang du Mans et le bassin de *Sulis-Minerva* à Bath, renforcent l'identification proposée pour le site des Jacobins. La pièce d'eau est un étang sacré dans lequel résidait la divinité de la source ou du ruisseau, qui recevait ainsi de nombreux témoignages de piété. En l'absence de tablettes inscrites d'une prière de *defixio*, il est en revanche difficile de reconnaître le rituel documenté par les plaques du Mans (sur le sens de *defixio*, voir *ibid.*, p. 59). Il est simplement probable que le jet de tablettes de plomb roulées ou pliées dans l'eau – sombre ? – de l'étang renvoie à des prières de malédiction. En effet, le plomb, d'aspect mat et sinistre, lourd, était le support traditionnel – et adapté ! – de ce type de prières (*ibid.*, p. 81). Après l'avoir jeté dans le bassin, on priait pour que les ennemis « coulent comme le plomb » ou qu'ils deviennent « aussi lourds que cette pièce de plomb ». On peut donc proposer de reconnaître dans certaines plaques en plomb du Mans des prières de malédiction, tout en gardant à l'esprit que ce terme recouvrait le rituel de la *donatio*. C'est le terme le plus souvent employé dans les tablettes de Bath où les dons concernent les biens volés, parfois le voleur lui-même. On ne connaît pas, bien entendu, le contenu des prières formulées sur le site des Jacobins, mais il est en tout cas possible que les objets en question portaient des prières requérant l'intervention du dieu : la commémoration de la prière orale était alors assurée par la plaque en plomb, les symboles gravés ou l'écriture inventée.

Il reste une inconnue, le nom de la divinité titulaire du lac sacré. Relevons, après d'autres, l'extrême pauvreté du corpus épigraphique de *Vindinum* qui explique notre ignorance quasi totale du panthéon des Aulerques Cénomans, si l'on excepte



1



2

Fig. 28 – Bases de statues épigraphes en calcaire mentionnant : **1**, Apollon Auguste *Atesmertus* (0,55 m x 0,60 m) ; **2**, sa parèdre *Sirona Siveli(a) ?* (0,56 m x 0,61 m) (clichés : H. Paitier, Inrap).

la divinité patronne Mars *Mullo*, établie dans le grand sanctuaire d'Allonnes, à quelques kilomètres du chef-lieu. On peut malgré tout signaler la découverte de deux bases de statues épigraphes en calcaire (fig. 28, nos 1-2) réemployées dans la muraille tardive, entre la petite poterne et la tour Saint-Pierre-l'Enterré, à une distance d'environ 400 m du site des Jacobins (*AE*, 1984, 641

et 642). Celles-ci mentionnent Apollon Auguste *Atesmertus* et sa parèdre *Sirona Siveli[a] ?* (Aubin, 1983). Même si le remploi de ces pierres nous a fait perdre le contexte d'origine des monuments en question, convenons que les divinités mentionnées ont pu patronner le lac sacré du Mans. Le dieu Apollon est en effet bien connu dans les Trois Gaules dans son rôle de *medicus*, celui qui chasse les maladies (César, *Guerre des Gaules*, VI, 17), comme à Avenches ou à Augst (*CIL*, XIII, 5079), mais également dans le contexte de sources aménagées à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) (*CIL*, XIII, 5911), à Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône) (*CIL*, XIII, 5424), à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) (*CIL*, XIII, 2804) ou encore à Yverdon-les-Bains (Suisse)⁶¹ (*CIL*, XIII, 11471-11473). Si cette hypothèse est exacte, l'épithète indigène des deux divinités pourrait rappeler l'ancienneté d'un culte célébré avant la constitution de l'étang, lorsque le ruisseau n'était pas encore canalisé.

L'évolution fondamentale tient ici à l'aménagement de la pièce d'eau et à son exacte contemporanéité avec la fondation de la ville romaine du Mans. Tout se passe comme si les concepteurs de la ville nouvelle avaient planifié le captage et l'utilisation de l'ancien ruisseau affluent de la Sarthe, à l'image des bassins consacrés au dieu romain *Fons* qui régnait justement, en contexte romain, sur les sources aménagées et utilisées pour les besoins humains. Le cours d'eau n'a pas été choisi au hasard comme l'indiquent les monnaies jetées avant la fondation urbaine ; le dieu habitait manifestement les lieux, le ruisseau, au moins depuis le milieu du 1^{er} s. av. J.-C. L'établissement d'une enceinte indique que les autorités publiques et religieuses ont donné des limites précises à l'espace sacré, habité par une divinité peut-être assimilée à Apollon. Sur la grève de l'étang, un petit bâtiment fut construit, destiné probablement à loger la ou les statues de culte des divinités patronnes des eaux. Les monnaies retrouvées à l'intérieur indiquent que les visiteurs avaient accès à l'intérieur du sanctuaire. L'une des pratiques documentées est le jet de monnaies, à deux endroits, dans la *cella* du temple et dans le lac, autrement dit dans les deux résidences conjointes du dieu. La monnaie ne constituait cependant qu'un type d'offrande, les visiteurs pouvant ponctuer leur prière par le jet d'un objet personnel dans les eaux troubles de l'étang. L'évolution décrite est, on le voit, directement liée à la fondation d'une ville romaine sur le site du Mans. C'est à l'emplacement de la ville actuelle que les autorités locales ont choisi d'installer le chef-lieu de la nouvelle cité ; et c'est évidemment au même endroit que les dieux patrons de la communauté urbaine ont trouvé place, dans un cadre adapté, urbain, comme en témoignent le captage et la canalisation de l'ancien ruisseau pour former une pièce d'eau et une propriété divine clairement identifiées par un mur d'enceinte.

W. V. A.

61. Voir Scheid, 1992 et Van Andringa, 2002, p. 137-139.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

APC	Association des publications chauvinoises.
ARALO	Association pour la recherche archéologique en Languedoc oriental.
BNCMER	Bibliothèque nationale – Catalogue des monnaies de l'Empire romain.
BNF	Bibliothèque nationale de France.
CRADC	Centre de recherches archéologiques et de diffusion culturelle.
DAF	Documents d'archéologie française.
EFR	École française de Rome.
MEFRA	Mélanges de l'École française de Rome.
MSH	Maison des sciences de l'homme.
PUR	Presses universitaires de Rennes.
RACF	<i>Revue archéologique du Centre de la France.</i>
RAE	<i>Revue archéologique de l'Est.</i>
RAN	<i>Revue archéologique de Narbonnaise.</i>
RAO	<i>Revue archéologique de l'Ouest.</i>
RAP	<i>Revue archéologique de Picardie.</i>
SACAS	Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
SRA	Service régional de l'archéologie.

SOURCES ANTIQUES

CÉSAR

La Guerre des Gaules, trad. L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1954.

LACTANCE

Institutions divines, II, 2, 14, trad. C. Ingremau, Paris, éd. du Cerf, 2007.

MACROBE

Les Saturnales, III, 11, 6, trad. H. Bornecque, Paris, Garnier (coll. Classiques Garnier), 1938.

PLINE LE JEUNE

Lettres, 8, 8, 5, trad. A.-M. Guillemin, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1927.

SÉNÈQUE

Des bienfaits, VII, 4, 6, trad. F. Préchac, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1928.

Lettres, 115, 5, trad. F. Préchac, Paris, Les Belles Lettres (coll. des Universités de France), 1928.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHER A.

2010 : *Étude de l'instrumentum du sanctuaire de Vieille-Cour à Mauves-sur-Loire*, Mémoire de Master 1, Université Rennes-II,

AUBIN G.

1983 : « Deux dédicaces à Apollon et Serona découvertes au Mans », *Bulletin de la SACAS*, 588, p. 15-18.

AUBIN G., LASCoux J.-P., METZGER C.

1999 : *Le Trésor de Vaise à Lyon (Rhône)*, Lyon, SRA (coll. Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, 6), 192 p.

AUBIN G., MEISSONNIER J.

1994 : « L'usage de la monnaie sur les sites de sanctuaires de l'Ouest de la Gaule et de la Bourgogne », in GOUDINEAU CHR., FAUDET I., COULON G. (DIR.), *Les Sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine, Actes du colloque d'Argentomagus, 8-10 oct. 1992*, Paris, Errance, p. 143-152.

BAILLOT M.

2010 : *Magie et sortilèges dans l'Antiquité romaine : archéologie des rituels et des images*, Paris, Hermann, 240 p.

BARATTE F., LEYGE F., PAINTER K.

1989 : *Trésors d'orfèvrerie gallo-romains*, Catalogue d'exposition, Lyon, 16 mai-27 août 1989, Paris, Réunion des Musées Nationaux, 304 p.

BERTRAND I.

2000 : « Le petit mobilier du sanctuaire gallo-romain du Gué de Sciaux (Antigny, Vienne) : étude des objets de parure et de toilette », in BERTRAND I. (DIR.), *Actualité de la recherche sur le mobilier romain non céramique, Actes du colloque de Chauvigny (Vienne, France), 23-24 oct. 1998*, Chauvigny, APC (coll. Mémoire, XVIII), p. 71-101.

BESOMBES P.-A.

2003/2004 : *Le Dépôt de 22 438 monnaies du gué de Saint-Léonard (Mayenne)*, Paris, BNF (coll. Trésors monétaires, XXI), 192 p.
2008 : *Monnaies de l'Empire romain -IV-Trajan, 98-117 après J.-C.*, Paris, BNF (coll. BNCMER IV), 140 p.

BIARNE J.

2006 : « Le sanctuaire des Perrières à Allonnes (Sarthe) », in BROQUIER-REDDÉ V., BERTRAND E., CHARDENOUX M.-B., GRUEL K., L'HUILLIER M.-C. (DIR.), *Mars en Occident, Actes du colloque*

international « Autour d'Allonnes (Sarthe) : les sanctuaires de Mars en Occident », *Le Mans, Université du Maine, 4-6 juin 2003*, Rennes, PUR (coll. Archéologie et culture), p. 229-234.

BILLAUD Y., BESOMBES P.-A.

2006 : « Émergences karstiques et offrandes monétaires : le cas de Fontaine de Vaucluse », in HAFNER A., NIFFELER U., RUOFF U. (DIR.), *Une nouvelle interprétation de l'histoire : l'apport de l'archéologie subaquatique, Actes du 2^e congrès international d'archéologie subaquatique, Rüschlikon bei Zürich, Bâle, 21-24 oct. 2004*, Bâle, Archéologie suisse, p. 155-164.

BLÄNSDORF J.

2012 : *Die defixionum tabellae des Mainzer Isis- und Mater Magna Heiligtums : Defixionum Tabellae Mogontiacenses (DTM)*, Mainz, Direktion Landesarchäologie (coll. Mainzer archäologische Schriften, 9), 207 p.

BOUCHETTE A. ET AL.

1996 : *Le Char romain du musée archéologique de Saintes*, Saintes, Musées de la ville de Saintes, 130 p.

BOURGOIS CL., SIKORA E.

1982 : « Médecine des yeux dans le sanctuaire de l'eau de Pouillé (Loir-et-Cher) », *RACF*, 21, p. 241-248.

BOURGOIS L., PAÏN S., PALLIER P., VANPEENE N., CHARLIER M.-A.

1999 : « Le petit mobilier », in BOURGOIS L. (DIR.), *Le Sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines) : du temple celtique au temple gallo-romain*, Paris, éd. de la MSH (coll. DAF, 77), p. 95-135.

BRUNAU J.-L. (DIR.)

1991 : *Les Sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen, Actes du colloque de Saint-Riquier, 8-11 nov. 1990*, Paris, Errance (coll. Dossiers de Protohistoire, 3), 281 p.

BRUNET M.

2002 : *Première approche sur le mobilier en plomb à l'époque gallo-romaine en Côte-d'Or : les exemples d'Alésia, Mâlain et Vertault*, Mémoire de DEA, Dijon, Université de Bourgogne.

CANNY D., DILLY G.

1997 : « Les fibules de Fesques », in MANTEL E. (DIR.), *Le Sanctuaire de Fesques : « le Mont du Val aux Moines » (Seine-Maritime)*, Berck-sur-Mer, CRADC (coll. Nord-Ouest Archéologie, 8), p. 185-198.

CAUMONT O.

2011 : *Dépôts votifs d'armes et d'équipements militaires dans le sanctuaire gaulois et gallo-romain des Flavières à Mouzon (Ardennes)*, Montagnac, Monique Mergoïl (coll. Monographies Instrumentum, 39), 479 p.

CAZANOVE O. DE

1991 : « Ex-voto de l'Italie républicaine : sur quelques aspects de leur mise au rebut », in BRUNAU J.-L. (DIR.), *Les Sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen, Actes du colloque de Saint-Riquier, 8-11 nov. 1990*, Paris, Errance (coll. Dossiers de Protohistoire, 3), p. 203-214.

CAZANOVE O. DE ET AL.

2012 : « Le lieu de culte du dieu Apollon Moritasgus à Alésia. Phases chronologiques, parcours de l'eau, distribution des offrandes », in CAZANOVE O. DE, MÉNIEL P. (DIR.), *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine*, Montagnac, Monique Mergoïl (coll. Archéologie et Histoire Romaine, 24), 268 p.

CHEVET P.

1992 : *Aqueducs des Fontenelles et du Monnet*, Rapport de prospection thématique : bilans hydrogéologiques, Nantes, Direction régionale des Antiquités historiques des Pays de la Loire, 34 p. + annexes.

CLAVEL B., LEPETZ S.

2014 : « La consommation des poissons et des coquillages dans les campagnes romaines de la France du Nord : marqueur socio-culturel et artefacts taphonomiques », *Revue du Nord*, 21, p. 93-108.

COCHET A.

2000 : *Le Plomb en Gaule romaine : techniques de fabrication et produits*, Montagnac, Monique Mergoïl (coll. Monographie Instrumentum, 13), 223 p.

CUNLIFF B. (DIR.)

1988 : *The Temple of Sulis Minerva at Bath -2- The Finds from the Sacred Spring*, Oxford, Oxford University Committee for Archaeology (coll. Monograph, 16), 362 p.

CUNLIFF B., DAVENPORT P. (DIR.)

1985 : *The Temple of Sulis Minerva at Bath -1 (I)- The Site*, Oxford, Oxford University Committee for Archaeology (coll. Monograph, 7), 210 p.

DAUDIN L.

1990 : *1, rue du Cirque, Le Mans, Rapport d'évaluation*, Nantes, SRA des Pays de la Loire, 6 p.

DERKS T.

1998 : *Gods, Temples and Ritual Practices : the Transformation of Religious Ideas and Values in Roman Gaul*, Amsterdam, Amsterdam University Press (coll. Amsterdam Archaeological Studies, 2), 325 p.

DESCHAMPS S., VAGINAY M. (DIR.)

1990 : *Le Mans retrouvé : archéologie et mémoire de la ville*, Catalogue d'exposition, Nantes, Circonscription des Antiquités préhistoriques et historiques des Pays de la Loire, 120 p.

DESSALES H.

2006 : « Les inventions hydrauliques dans l'Antiquité romaine : entre fictions littéraires et réalités archéologiques », in CORCY M.-S., DOUYÈRE-DEMEULENAERE C., HILAIRE-PÉREZ L. (DIR.), *Les Archives de l'invention : écrits, objets et images de l'activité inventive, des origines à nos jours, Actes du colloque tenu au CNAM, 2003*, Toulouse, p. 29-42.

DEVILLERS S.

2000 : « Les fibules du sanctuaire de la forêt d'Halatte (commune d'Ognon, Oise) », in *Le Temple gallo-romain de la forêt d'Halatte*, Amiens, RAP (coll. n° spécial de la RAP, 18), p. 267-276.

DEYTS S.

1994 : *Un Peuple de pèlerins : offrandes de pierre et de bronze des sources de la Seine*, Dijon, RAE (coll. Suppl. à la RAE, 13), 145 p.

DIVONA...

1995 : *Divona : la fontaine des Chartreux*, Catalogue d'exposition, Cahors, Grenier du Chapitre, 47 p.

DOLLFUS M.-A.

1973 : *Catalogue des fibules de bronze de Haute-Normandie*, Paris, Imprimerie nationale (coll. Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, 16), 262 p.

DUBUIS B.

2009 : *Le Plomb à Bibracte : contribution à l'étude du mobilier en plomb en Gaule romaine et préromaine*, Mémoire de Master 1, Université de Bourgogne, Dijon, 175 p.

2010 : *Le Plomb à Mathay-Mandeure/Epomanduodurum : nouvelles considérations sur l'utilisation du plomb en Gaule romaine*, Mémoire de Master 2, Université de Bourgogne, Dijon, 269 p.

DUVAUCHELLE A.

1999 : « Un atelier de métallurgie du plomb du Bas-Empire à Avenches/En Selley », *Bulletin de l'Association Pro Aventico*, 41, p. 133-146.

2009 : « L'utilisation du plomb dans l'hydraulique d'Aventicum », *Bulletin de l'Association Pro Aventico*, 50, p. 187-252.

ENEAU T.

2002 : *Les Objets en fer du sanctuaire gallo-romain du Gué de Sciaux (Antigny, Vienne)*, APC (coll. Mémoire, 21), 115 p.

FAUDET I.

1990 : « Les ex-voto anatomiques du sanctuaire de Bû (28) », *RAO*, 7, p. 93-100.

2001 : « Les fibules », in POMMERET C. (DIR.), *Le Sanctuaire antique des Bôlards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)*, Dijon, RAE (coll. Suppl. à la RAE, 16), p. 187-195.

2002 : « Les ex-voto en forme d'yeux en Gaule », in *Autour de l'œil dans l'Antiquité : approche pluridisciplinaire, Actes de la table ronde de Lons-le-Saunier, 11-12 fév. 1994*, Lons-le-Saunier, Centre jurassien du Patrimoine, p. 143-152.

FAUDET I., POMMERET C.

1985 : « Les Bôlards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or) : les fibules », *RAE*, 36, p. 61-116.

FAUDET I., RABEISEN E.

1993 : « Ex-voto de bronze d'Argentomagus et Alésia : à propos des offrandes métalliques des sanctuaires gallo-romains », in ARCE J., BURKHALTER F. (DIR.), *Bronces y religión romana, Actes du XI^e congrès international des bronzes antiques, Madrid, mai-juin 1990*, Madrid, Consejo superior de investigaciones científicas, p. 141-160.

FEUGÈRE M.

1984-1985 : « Le trésor de Chalain-d'Uzore (Loire) », *Cahiers archéologiques de la Loire*, 4-5, p. 35-70.

1985 : *Les Fibules en Gaule méridionale : de la Conquête à la fin du v^e siècle après J.-C.*, Montpellier, éd. du CNRS (coll. Suppl. à la RAN, 12), 503 p., 174 pl.

1992 : « Les instruments de chasse, de pêche et d'agriculture », in PY M. (DIR.), *Recherches sur l'économie vivrière des Lattarenses*, Lattes, ARALO (coll. Lattara, 5), p. 139-162.

FEUGÈRE M., KÜNZL E., WEISSER U.

1988 : « Les aiguilles à cataracte de Montbellet (Saône-et-Loire) », Tournus, Société des Amis des arts et des sciences de Tournus (coll. n° spécial de *Découvertes archéologiques en Tournugeois*, 12), 132 p.

FORT B., TISSERAND N.

2010 : « Recyclage du plomb en contexte rural à la fin de l'Antiquité : exemple de la villa de Burgille », *Archéopages*, 29, p. 20-23.

FURGER A. R., WARTMANN M., RIHA E.

2009 : *Die römischen Siegelkapseln aus Augusta Raurica*, Augst, Römermuseum Augst (coll. Forschungen in Augst, 44), 251 p.

GENTY P., MOIREAU F.

1991 : « Un ensemble de céramiques du III^e siècle apr. J.-C. à Herbilly, commune de Mer (Loir-et-Cher) », *RAC*, 30, p. 195-201.

GRAF F.

1994 : *La Magie dans l'Antiquité gréco-romaine : idéologie et pratique*, Paris, Les Belles Lettres (coll. Histoire, 28), 322 p.

GRUEL K., BROUQUIER-REDDÉ V.

2003 : *Le Sanctuaire de Mars Mullo, Allonnes (Sarthe)*, Catalogue d'exposition, Université du Maine, 4-6 juin 2003, Le Mans, La Reinette, 190 p.

GRUEL K., BROUQUIER-REDDÉ V., BERNOLLIN V., GUILLIER G., CHEVET P., MEUNIER H.

À paraître : « Allonnes et les sanctuaires à la périphérie de Vindinum (Sarthe) », in *Agglomérations et sanctuaires, Actes du colloque de Grand, 20-23 oct. 2011*.

GUILLAUMET J.-P.

2003 : *Paléomanufacture métallique : méthode d'étude*, Gollion, Infolio (coll. Vestigia), 156 p.

GUILLAUMET J.-P., LAUDE G.

2009 : *L'Art de la serrurerie gallo-romaine : l'exemple de l'agglomération de Vertault (France, Côte-d'Or)*, Dijon, éd. universitaires de Dijon (coll. Art et patrimoine), 158 p.

UILLEUX J.

2000 : *L'Enceinte romaine du Mans*, Saint-Jean-d'Angély, éd. J.-M. Bordesouilles, 268 p.

GUILLIER G.

2013 : *Le Sanctuaire gaulois et gallo-romain du Chapeau à Neuville-sur-Sarthe*, Rapport de fouille préventive, Cesson-Sévigné, Inrap Grand-Ouest, 2 vol., 430 p. et 397 p.

GUIRAUD H.

1989 : « Bagues et anneaux à l'époque romaine en Gaule », *Gallia*, 46, p. 173-211.

JOBIC F.

1986 : « Le mobilier en bronze du sanctuaire de Digeon », *RAP*, 3-4, p. 99-107.

KAENEL G.

1999 : « L'or à l'âge du Fer sur le Plateau suisse : parure-insigne », in CAUQUET B. (DIR.), *L'Or dans l'Antiquité : de la mine à l'objet*, Bordeaux, Fédération Aquitania (coll. Suppl. à *Aquitania*, 9), p. 277-289.

KÜNZL E.

2002 : *Medizinische Instrumente der römischen Kaiserzeit im römisch-germanischen Zentralmuseum*, Mainz, Römisch-Germanisches Zentralmuseum (coll. Kataloge vor- und frühgeschichtlicher Altertümer, 28), 96 p.

LAMBERT P.-Y.

2002 : *Recueil des inscriptions gauloises (RIG) -II, 2- Textes gallo-latins sur Instrumentum*, Paris, éd. du CNRS (coll. Suppl. à *Gallia*, 45-2, 2), 431 p.

LANDES C. (DIR.)

1992 : *Dieux guérisseurs en Gaule romaine*, Catalogue d'exposition, Lattes, Musée archéologique Henri-Prades, 288 p.

LE BOULAIRE CHR.

2012 : *La Céramique antique du Mans (I^{er} siècle a.C.-III^e siècle p.C.) : dynamique d'un faciès céramique régional*, Thèse de doctorat, Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, vol. I : *Mémoire*, 663 p., vol. II : *Catalogue chrono-typologique*, 335 p., vol. III, *Documents complémentaires et annexe*, 200 p.

LE CLOIREC G.

2001 : *Les Bronzes antiques de Corseul (Côtes-d'Armor)*, Montagnac, Monique Mergoil (coll. Monographies *Instrumentum*, 18), 261 p.

LEGROS V.

2002 : « Les fibules laténiennes et gallo-romaines du site d'Estrées-Saint-Denis (Oise) », in QUÉREL P., WOIMANT G.-P. (DIR.), *Le Site antique d'Estrées-Saint-Denis (Oise)*, Amiens, RAP (coll. Suppl. à la RAP, 2002, 3-4), p. 395-399.

LEJEUNE M.

1983 : « Pour un fichier des écritures bizarres non identifiées », in *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 127-4, p. 697-701.

LEPETZ S., POUILLE D.

2008 : « Des sacrifices en contexte domestique ? : la question de l'identification des dépôts alimentaires de Rennes-Condote », in LEPETZ S., VAN ANDRINGA W. (DIR.), *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine : rituels et pratiques alimentaires*, Montagnac, Monique Mergoil (coll. Archéologie des plantes et des animaux, 2), p. 119-130.

LIÉGER A.

1997 : *La Nécropole gallo-romaine de Cutry (Meurthe-et-Moselle)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy (coll. Études lorraines d'archéologie nationale, 3), 237 p.

LLOYD-MORGAN G.

1981 : *The Mirrors*, Nijmegen, Ministry of Culture, Recreation and Social Welfare (coll. Description of the Collections in the Rijksmuseum G.M. Kam at Nijmegen, IX), p. 196-197.

LOISEAU CHR.

2009 : *Le Métal dans l'architecture publique de l'ouest de la Gaule Lyonnaise : approches méthodologiques, techniques de construction et structures de production (I^{er}-III^e siècles apr. J.-C.)*, Thèse de 3^e cycle, Le Mans, Université du Maine, 590 p.

2012 : « Les métaux dans les constructions publiques romaines : applications architecturales et structures de production (I^{er}-III^e siècles apr. J.-C.) », in CAMPOREALE S., DESSALES H., PIZZO A. (DIR.), *Actes du Workshop « Archéologie de la construction -III- Les Chantiers de construction en Italie et dans les provinces romaines : l'économie des chantiers »*, Paris, *École normale supérieure*, 10-11 déc. 2009, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas (coll. Anejos de Archivo Español de Arqueología, LXIV), p. 117-129.

LUCAS R.

2003 : « Les figurines en terre cuite et les ex-voto », in GRUEL K., BROUQUIER-REDDÉ V. (DIR.), *Le Sanctuaire de Mars Mullo, Allonnes (Sarthe)*, Catalogue d'exposition, Université du Maine, 4-6 juin 2003, Le Mans, La Reinette, p. 138-145.

MAGIE ET SORTILÈGE DANS L'ANTIQUITÉ

2010 : *Magie et sortilège dans l'Antiquité*, Catalogue d'exposition, Musée archéologique départemental de Jublains, 12 mai-8 oct. 2010, Laval, Conseil général de la Mayenne, 61 p.

MANGARD M.

2008 : *Le Sanctuaire gallo-romain du Bois l'Abbé à Eu (Seine-Maritime)*, Lille, Université Charles-de-Gaulle-Lille-III (Hors-série de la *Revue du Nord*, coll. Art et archéologie, 12).

MANTEL E., DEVILLERS S.

1997 : « Le monde des petits objets : catalogue raisonné », in MANTEL E. (DIR.), *Le Sanctuaire de Fesques : « Le Mont du Val aux Moines » (Seine-Maritime)*, Berck-sur-Mer, CRADC (coll. Nord-Ouest Archéologie, 8), p. 259-275.

MARTIN M.

1984 : « Esslöffel », in CAHN H., KAUFMANN A. (DIR.), *Der Spätromische Silberschatz von Kaiseraugst*, Derendingen, Habegger, p. 76-82.

2010 : *Sois Maudit ! : malédictions et envoûtements dans l'Antiquité*, Paris, Errance (coll. Les Hespérides), 191 p.

MARTIN-KILCHER S., SCHATZMANN R. (DIR.)

2009 : *Das römische Heiligtum von Thun-Allmendingen, die Regio Lindensis und die Alpen*, Bern, Bernisches Historisches Museum (coll. Schriften des Bernischen Historischen Museums, 9), 358 p.

MONTEIL M. ET AL.

2009 : « Le sanctuaire gallo-romain de Vieille-Cour à Mauves-sur-Loire (Loire-Atlantique) : bilan des connaissances », *RAO*, 26, p. 153-188.

MONTEIX N.

2004 : « Les lingots de plomb de l'atelier VI, 12 d'Herculanum », in LEHOERFF A. (DIR.), *L'Artisanat métallurgique dans les sociétés anciennes en Méditerranée occidentale : techniques, lieux et formes de production*, Actes du colloque de Ravello, 4-6 mai 2000, Rome, EFR (coll. de l'EFR, 332), p. 365-378.

MONTEIX N. avec la collab. de**PERNOT M., CELIÉ M., CHIARETTI B., COUTELAS A., MONACO V.**

2006 : « Métallurgie du plomb et activités commerciales en façade de la Casa del Salone Nero à Herculanum (VI, 12, VI, 14 et VI, 15) », in *Activités archéologiques de l'École française de Rome, année 2005*, Rome, EFR (coll. MEFRA, Antiquités, 118-1), p. 368-372.

MONTEIX N., ROSSO E. avec la collab. de CELIÉ M., CHIARETTI B., COUTELAS A., DAGNAS G., DUVAUCHELLE A., LOISEAU CHR., MONACO V., PERNOT M., ZANELLA S.

2008 : « L'artisanat du plomb à Pompéi », in *Activités archéologiques de l'École française de Rome, année 2007*, Rome, EFR (coll. MEFRA, Antiquités, 120-1), p. 241-247.

NAVEAU J. (DIR.)

1998 : *Recherches sur Jublains (Mayenne)*

et sur la cité des Diablintes, Rennes, Association pour la diffusion des recherches archéologiques dans l'Ouest de la France (coll. Documents archéologiques de l'Ouest), 352 p.

PHILIPPE J.

2000 : *Les Fibules de Seine-et-Marne, du 1^{er} siècle av. J.-C. au 5^e siècle apr. J.-C.*, Nemours, Groupement archéologique de Seine-et-Marne (coll. Mémoires archéologiques de Seine-et-Marne, 1-1999), 234 p.

PIETSCH M.

1983 : « Die römischen Eisenwerkzeuge von Saalburg, Feldberg und Zugmantel », *Saalburg Jahrbuch*, 39, p. 3-31.

PITON D., DILLY G.

1990 : « Le sanctuaire de Dompierre-sur-Authie (Somme) », in LEMAN-DELERIVE G., BEAUSSART PH. (DIR.), *Les Celtes en France du Nord et en Belgique, v^e-I^{er} siècle avant J.-C.*, Catalogue d'exposition, Musée des Beaux-Arts de Valenciennes, sept. 1990-janv. 1991, Valenciennes, Crédit communal, p. 138-142.

POMMERET C.

2001 : « Les objets en métal et les objets divers », in POMMERET C. (DIR.), *Le Sanctuaire antique des Bôlards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)*, Dijon, Société archéologique de l'Est (coll. Suppl. à la RAE, 16), p. 361-381.

POMMERET C., DEYTS S., DELPLACE CH., FAUDET I., RABEISEN E.

1992 : *Les Offrandes des sanctuaires gallo-romains*, Catalogue d'exposition, Musée d'Argentomagus, 8-10 oct. 1992, Saint-Marcel-sur-Indre, Musée d'Argentomagus, 11 p.

POULI M.

1989 : *Le Mans : opération Étoile-Jacobins*, Rapport de fouilles, TI, Nantes, Direction régionale des Antiquités historiques des Pays de la Loire, 114 p.

RAUX ST.

2008 : « La pêche », in BAUZIER K. (DIR.), *Boisson d'immortalité : regards sur Pommerœul gallo-romain*, Catalogue d'exposition, Espace gallo-romain, Ath, Service du patrimoine culturel (coll. du Patrimoine culturel, 1), p. 65-67.

REY-VODOZ V.

1986 : « Les fibules gallo-romaines de Martigny, VS », *Annuaire de la Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie*, 69, p. 149-198.

RICHARD CHR.

1989 : *Gué de Sciaux (Antigny, Vienne) : une ville gallo-romaine, fouilles d'un sanctuaire*, Chauvigny, APC (coll. Mémoire, 4), 207 p.

2000 : « Statuettes de bronze et ex-voto oculistiques (le Gué de Sciaux, Antigny) »,

in BERTRAND I. (DIR.), *Actualité de la recherche sur le mobilier romain non céramique*, Actes du colloque de Chauvigny, 23-24 oct. 1998, Chauvigny, APC (coll. Mémoire, 18), p. 103-110.

RIHA E.

1979 : *Die römischen Fibeln aus Augst und Kaiseraugst*, Augst, Römermuseum (coll. Forschungen in Augst, 3), 222 p.

1982 : *Die römischen Löffel aus Augst und Kaiseraugst*, Augst, Römermuseum (coll. Forschungen in Augst, 5), 80 p.

1990 : *Die römische Schmuck aus Augst und Kaiseraugst*, Augst, Römermuseum (coll. Forschungen in Augst, 10), 245 p.

1994 : *Die römischen Fibeln aus Augst und Kaiseraugst : die Neufunde seit 1975*, Augst, Römermuseum (coll. Forschungen in Augst, 18), 206 p.

SCHEID J.

1992 : « Épigraphe et sanctuaires guérisseurs en Gaule », Rome, EFR (coll. MEFRA, 104-1), p. 25-40.

STRONG D. E.

1966 : *Greek and Roman Gold and Silver Plate*, London, Methuen (coll. Methuen's Handbooks of Archaeology), 235 p.

TOMLIN R. S. O.

1988 : *Tabellae Sulis : Roman Inscribed Tablets of Tin and Lead from the Sacred Spring at Bath*, Oxford, University Committee for Archaeology (coll. Oxford University Community for Archaeology Monograph, 16-1), 277 p.

TURCAN R.

1987 : *Nigra Moneta : sceaux, jetons, tessères, amulettes, plombs monétaires ou monétiformes, objets divers en plomb ou en étain d'époque romaine conservés au musée des Beaux-Arts de Lyon ; avec un appendice sur l'empreinte en plomb d'un coin de médaillon impérial*, Paris, De Boccard (coll. du Centre d'études romaines et gallo-romaines, 6), 214 p.

VAN ANDRINGA W.

2002 : *La Religion en Gaule romaine : piété et politique (I^{er} -III^e siècle apr. J.-C.)*, Paris, Errance (coll. Les Hespérides), 336 p.

VAN NEER W., WOUTERS W.

2012 : « Fish Remains from a Latrine in Colonia Ulpia Traiana », in MÜLLER M. (DIR.), *Grabung, Forschung, Präsentation, Darmstadt*, Darmstadt, Philipp von Zabern (coll. *Xantener Berichte*, 24), p. 245-250.

WOIMANT G.-P., WOIMANT D.

2002 : « Inventaire descriptif des fibules du sanctuaire », in QUÉREL P., WOIMANT G.-P. (DIR.), *Le Site antique d'Estrées-Saint-Denis (Oise)*, Amiens, RAP (coll. Suppl. à la RAP, 2002, 3-4), p. 99-113.